



HAL
open science

Un racisme environnemental à la mode de Caen ? Le cas de la Presqu'île de l'agglomération

Alexandre Guilbaud

► **To cite this version:**

Alexandre Guilbaud. Un racisme environnemental à la mode de Caen ? Le cas de la Presqu'île de l'agglomération. Sociologie. 2023. dumas-04275322

HAL Id: dumas-04275322

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04275322>

Submitted on 8 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



UFR HUMANITÉS & SCIENCES SOCIALES

Mémoire de Master 2 de Sociologie

2022-2023

Alexandre Guilbaud

UN RACISME ENVIRONNEMENTAL À LA MODE DE CAEN ?

Le cas de la Presqu'île de l'agglomération

Sous la direction de Milena Doytcheva

Jury de soutenance :
Estelle Deléage, Milena Doytcheva

Remerciements

Je tiens à remercier dans un premier temps ma directrice de mémoire Milena Doytcheva pour tous ses conseils et encouragements, ainsi que pour toute sa bienveillance et patience à mon égard, je n'en serais pas là aujourd'hui sans son implication.

Je remercie aussi mes parents, mes frères et ma sœur, ainsi que ma famille pour leur soutien et encouragements, étant là continuellement pour moi et pour la bonne réalisation de mes études.

Je remercie du fond du cœur mon meilleur ami et pilier Paul, pour son infini soutien, source de bonheur et de recharge émotionnelle, je n'aurais pas réussi sans toi (et aussi Sarah Paulson, Dominique Jackson et Kit Connor évidemment !).

Merci infiniment aussi à mes sœurs Alexandra et Joyeuse les plus grandes fans et supportrices de ma sociologie aux quatre coins du monde.

Je pense aussi à mon trio originel, Élodie, Cyrille et Lucas, sans qui les études auraient été beaucoup plus moroses.

Table des matières

Remerciements.....	2	
Introduction.....	7	
PARTIE 1		
DE L'ENVIRONNEMENT RACISTE AU RACISME ENVIRONNEMENTAL : ÉMERGENCE ET ÉTAT DES CONNAISSANCES.....		10
I. <u>Précisions conceptuelles et analytiques</u>.....	11	
Race et Racialisations.....	11	
Approches de l'environnement.....	14	
II. <u>De Jim Crow à Katrina : sources conceptuelles et politiques du combat pour la justice environnementale</u>.....	16	
1. « Freedom! Freedom! Where are you? 'Cause I need freedom, too ».....	16	
Des États-Unis « barbouillés ».....	16	
Ségrégation et mobilisation au temps de Jim Crow.....	18	
Le mouvement moderne des droits civiques.....	20	
2. A l'origine de l'environnementalisme : Une écologie blanche.....	22	
La couleur de l'écologie.....	22	
La naissance du mouvement pour la <i>justice environnementale</i>	27	
Émergence du concept de racisme environnemental.....	32	
Des frontières notionnelles encore en construction.....	35	
3. Le racisme environnemental : une actualité.....	41	
L'ouragan Katrina.....	41	
Un sujet international.....	46	
La question du changement climatique : une continuité coloniale aux répercussions racialisées.....	50	

III. <u>Du racisme environnemental en France ? : une découverte tardive</u>	55
1. Environnement et race : une <i>no-go zone</i>	55
Approche sociologique de l'environnement.....	55
Déni et dénégation du racisme.....	56
La construction de l'ignorance.....	58
2. La justice environnementale vue d'Europe et de France : une ébauche du champ.....	60
Les <i>inégalités environnementales</i> comme lunette européenne.....	60
Des Outremer à l'Hexagone : une pollution racialisée à la française.....	62
Du racisme environnemental en métropole : un défi émergent.....	68

PARTIE 2

UN RACISME ENVIRONNEMENTAL À LA MODE DE CAEN :

LE CAS DE LA PRESQU'ÎLE DE L'AGGLOMÉRATION.....70

I. Limites et pertinences du concept de racisme environnemental : le cas de la Presqu'île de Caen.....71

1. Découverte de la Presqu'île, contexte historique et urbain.....75
2. Habitants et usagers de la Presqu'île de Caen.....79
3. Méthodes.....81

II. Les invisibles de la transition écologique.....86

1. Chacun à sa place : un arrangement spatial par le stigmatisme racial.....86
2. De la racialisation des Voyageurs aux aires inaccueillantes.....92
3. Réurbanisation ou dépollution urbaine ?97
4. Le racisme, « oui mais non » : stratégies de dénégation et racisme sans race.....103

Conclusion.....	109
Annexes.....	111
Bibliographie.....	113

Liste des sigles :

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale

CORE: *Congress of Racial Equality*

DOM-TOM: Départements d'Outre-mer et Territoires d'Outre-mer

EPA: *Environmental Protection Agency*

HBCU: *Historically Black Colleges and Universities*

NAACP: *National Association for the Advancement of Colored People*

NIMBY: *Not In My Back Yard*

OQTF: Obligation de Quitter le Territoire Français

PAPSP: Prévention et Accompagnement des Personnes en Situation de Prostitution

PCB: Polychlorobiphényle

PIBBY: *Place In Blacks Backyard*

SCLC: *Southern Christian Leadership Conference*

SMN: Société métallurgique de Normandie

SNCC: *Student Non violent Coordinating Committee*

TDS: Travailleur-ses du sexe

UCC: *United Church of Christ*

Introduction



*Illustration 0 : Photographie de la manifestation à Beaumont-sur-Oise le 18 juillet 2020 pour la Marche Adama IV où Génération Adama et Génération Climat ont marché ensemble contre les violences policières et les inégalités environnementales qui touchent les quartiers populaires
(Photo de Basile Mesré-Barjon)*

URL : <https://www.facebook.com/photo/?fbid=2638194743096867&set=a.2638194583096883>

« On veut respirer ». Ces trois mots utilisés en juillet 2020 lors de la quatrième commémoration de la mort d'Adama Traoré, furent le slogan d'une convergence entre le mouvement écologique Alternatiba qui lutte contre le changement climatique et le Comité Vérité et Justice pour Adama qui lutte contre les violences policières notamment racistes [Alternatiba, 2020]. Faisant référence aux derniers mots de l'Afro-Américain George Floyd assassiné par un policier blanc à Minneapolis deux mois auparavant, ce slogan dénonce la même situation de violence policière qui traverse la France, mais aussi les inégalités environnementales des quartiers populaires, comme la pollution qui touche d'avantage les plus pauvres et racisés des lieux périphériques [Alternatiba, 2020]. Ces deux mouvements dénoncent l'asphyxie sociale que provoque le système raciste et environnemental où sont bloqué une part des marginalisés de France comme les habitants des banlieues ; Assa Traoré, à la tête du Comité anti-raciste, explique que les « luttes écologistes et celles des quartiers

populaires sont très liées. Aujourd'hui la Génération Adama et la Génération Climat sont donc alliées pour dénoncer ce système et transformer notre société » [Alternatiba, 2020]. Toutefois, bien qu'il y ait une généralisation des luttes anti-racistes à travers le monde, en particulier avec l'internationalisation du mouvement *Black Live Matter* [Célestine, Martin-Breteau, Recoquillon, 2022], cette manifestation qui allie questions raciales et environnementales fait figure d'exception en France. En effet, le lien entre race et environnement est un impensé français. Présente depuis plus de 40 ans outre-Atlantique, en particulier sous la bannière du champ militant et académique de la *justice environnementale*, la question du racisme est passée sous silence dans le peu de travaux qui traitent des problèmes environnementaux en France [Ferdinand, 2019]. Développé dans la continuité de la question de la justice environnementale aux États-Unis, le *racisme environnemental* est un objet d'étude quasiment absent en France [Ferdinand, 2019]. La question demeure posée si des situations de racisme environnemental existent au sein de la République ? Ou encore, si ce concept né en dehors des frontières hexagonales peut y être transposé ?

Quelques chercheurs avancent que la situation dans certaines régions ultramarines s'y apparente, comme dans les événements liés aux « scandale du chlordécone » aux Antilles françaises ou les essais nucléaires en Polynésie française [Ferdinand, 2019]. Cependant, la manifestation « Génération Adama Génération Climat », enclenche l'idée de la présence d'un racisme environnemental en France continentale— ce qui constitue une véritable nouveauté.

Habitant et faisant mes études universitaires dans l'Hexagone, en Normandie à Caen, je me suis penché sur cette problématique au niveau de cette agglomération, notamment sur un espace délaissé de la ville, connu historiquement des Caennais et pris pour objet dans de nombreux travaux universitaires, qui est la Presqu'île de Caen. Étant actuellement une friche industrielle (avec quelques zones d'activités, comme un dépôt pétrolier, une station d'épuration ou encore une base de loisirs nautique), la Presqu'île de Caen est une étendue polluée de par son passé industrialo-portuaire, à cheval sur les communes de Caen, Mondeville et Hérouville-Saint-Clair [SPLA Caen Presqu'île, 2022], abandonnée d'habitants, mais où se trouvent un grand nombre d'usagers, notamment exclus socialement et racisés [Verove, 2021; Le Bigot, 2021; Lariagon, Havard, 2022]. Au vu de cette situation, dans quelle mesure peut-on considérer le concept de racisme environnemental comme un outil pertinent pour mettre en lumière et analyser les dynamiques locales de ce territoire urbain ?

Pour essayer d'avancer dans cette réflexion, j'ai délimité deux espaces du territoire en question où des populations racisées au sens de Collette Guillaumin (1972b) font un usage de l'environnement de la Presqu'île, à savoir : les zones de prostitution, ou plutôt la zone dans laquelle les TDS (Travailleur-ses du sexe) [Schaffauser, 2014], qui sont majoritairement issues de l'immigration [Verove, 2021], exercent leurs activités de façon stable sur la Presqu'île ; les aires d'accueil pour Gens du Voyage ou Voyageurs [Acker, 2023], présents sur les lieux [Les aires d'accueil des gens du voyage | Caen la mer, 2023].

Faisant l'hypothèse qu'un système social et local racialisé, qui plus est institutionnel, parque les individus racisés dans des environnements impurs ; j'aborde dans une première partie le cadre conceptuel du racisme et de l'environnement, avec ensuite, la construction historique et l'état des connaissances sur la justice environnementale, en outre la question du racisme environnemental de façon large des États-Unis à la France. Dans une seconde partie, j'expose l'étude de cas de la Presqu'île de Caen, avec le détail des méthodes de recherches ainsi que les résultats de l'enquête.

PARTIE 1

DE L'ENVIRONNEMENT RACISTE AU RACISME ENVIRONNEMENTAL : EMERGENCE ET ÉTAT DES CONNAISSANCES DES QUESTIONS DE JUSTICE ENVIRONNEMENTALE

I. Précisions conceptuelles et analytiques

Race et Racialisation

Les fondations du racisme reposent sur un long processus socio-historique d'ascendance européenne. L'altérité d'aujourd'hui diverge de celle d'hier. Si on remonte au Moyen-Âge, l'Autre n'est pas forcément déshumanisé (ou humanisé) par la couleur de sa peau, ou sujet à une négation culturelle, mais reflète plutôt un ajustement complexe dans la compréhension du différent en Europe médiévale, où le lien avec la religion n'est jamais très loin. À cette époque, pour l'Église et la société européenne, la couleur noire symbolise le mal et le blanc la pureté [Otele, 2022]. Les Africains et leurs carnations personnifient le péché, dont témoigne l'un des portails de la cathédrale Notre-Dame de Rouen, datant du XIII^e siècle, sur lequel la représentation sculptée d'un Africain qui assassine saint Jean-Baptiste, orne la devanture du lieu de culte [Otele, 2022]. Cependant, le trait maléfique des personnes noires n'est pas une fatalité pour l'Église, elles peuvent se repentir. Une mécanique assimilationniste de conversion existe donc pour faire fondre un individu (ou un groupe) dans le groupe de référence [Guillaumin, 1972b]. L'épée de Damoclès du péché originel n'est pas absolue, en témoignent les représentations des saints noirs au Moyen-Âge, ainsi que celle du Roi mage noir Balthazar, figure de l'Évangile [Otele, 2022].

Toutefois, à partir de 1492, plusieurs événements comme l'arrivée des Européens aux Amériques et la fin de la *Reconquista* dans la péninsule Ibérique bousculent les rapports sociaux de race du début de la Renaissance [Doytcheva, Gastaut, 2022]. La colonisation pousse plus loin les réflexions sur les différents êtres humains, sur les dichotomies religieuses et culturelles, sur les frontières « nationales » et les couleurs de peaux [Doytcheva, Gastaut, 2022]. Au début de XVI^e siècle, l'expansion coloniale et le pillage des richesses aux Amériques par les Européens sont forts avec l'asservissement des Amérindiens [Michel, 2020]. Néanmoins, vers la fin du siècle, entre une majorité de Natifs décimée par les maladies et la question morale de leur statut, les Européens (premièrement les Portugais) décident de reproduire outre-Atlantique le système de production esclavagiste de Sao Tomé, par l'intermédiaire d'une « main-d'œuvre esclave africaine [qui] a le mérite de la

disponibilité » [Michel, 2020, p.99]. Pendant presque quatre siècle, avec le commerce triangulaire et l'économie de plantation, les colons européens en font un usage intensif, tout en justifiant bibliquement la soumission des individus noirs, accolés aux « descendants de la souche de Cham et Canaan, [...] destinés à être esclaves pour toujours » [Schaub, Sebastiani, 2021, p.274]. Parallèlement à ces événements, dans la continuité du « XV^e et le XVI^e siècle, la noblesse européenne opère un changement de paradigme qui privilégie les liens de « sang », par rapport aux liens de « terre » » [Michel, 2020, p.18-19], entraînant ainsi l'émergence de la notion de race [Guillaumin,1972a].

En effet, entre le XV^e et le XVIII^e siècle, la race ne fait partie d'une grammaire biologique ou génétique, elle est l'apanage de l'hérédité familiale, on est de race noble par son sang bleu [Guillaumin,1972b]. Les privilèges de la noblesse sont de naissance face aux roturiers [Hobsbawm, 2006]. C'est aussi au XVIII^e siècle, en pleine expansion coloniale et esclavagiste aux Amériques, que la pensée des Lumières forge les contours de l'idée moderne de race. Entre un raccourci de la proximité géographique des singes et des captifs Africains, d'une justification des différentes mélanines en fonction des humeurs et expositions au soleil (les Asiatiques deviennent jaunes, les Indiens rouges etc.), et l'idée qu'il faut sortir d'une sauvagerie ou d'un obscurantisme pour atteindre la raison ; les Lumières érigent et naturalisent la civilisation européenne, la couleur blanche comme dernier stade ultime de « l'évolution humaine » [Schaub, Sebastiani, 2021]. À la fin du XVII^e siècle, les rapports sociaux d'ancien régime sont bouleversés par la Révolution de 1789. Une partie du Tiers état, la bourgeoisie (dont les Lumières), motivée par un « anti-aristocratie » [Hobsbawm, 2006, p.62] et un libéralisme économique rebat les cartes des privilèges en sa faveur en prenant le pouvoir politique [Guillaumin, 1972a].

A partir du XIX^e siècle, pendant que la noblesse et l'aristocratie diminuent, en se séparant ou s'assimilant à la bourgeoisie en France et au-delà [Pinçon-Charlot, Pinçon, 2016], les idées de mérite, de liberté, de démocratie et de travail pour soi se développent de part et d'autre de l'Atlantique [Michel, 2020]. Au même moment, la somme des luttes et révoltes des esclaves sur les exploitations coloniales (de Saint-Domingue en 1804 à la Barbade en 1816 en passant par la Jamaïque en 1831 [Helg, 2016]), ainsi que l'influence des idéaux de liberté et de démocratie libérale (Alexis de Tocqueville, Gustave d'Eichtal etc. [Michel, 2020]), en plus des conflits infranationaux (Guerre de Sécession [Ameur, 2018]), participent à la fin du système esclavagiste aux

Amériques. Pendant que les affranchis sont salariés, la classe ouvrière prolétarienne se forme dans un contexte où le mérite, l'égalité, l'individualisme et le nationalisme prennent une place prépondérante dans la société [Guillaumin, 1972a]. Toutefois, le mérite porte un problème pour la bourgeoisie qui est devenue dominante, il est accessible à tous [Pinçon-Charlot, Pinçon, 2016]. Les inégalités sociales d'antan, justifiées par la religion ou le sang, ne sont plus. Dans le même temps, il faut justifier l'expansion coloniale de l'Occident en Afrique, au Moyen-Orient et dans l'Asie-Pacifique, ainsi que l'appropriation violente des richesses de ces différentes régions du monde.

Pour les légitimer, dans la continuité naturaliste des Lumières, sous l'impulsion des scientifiques européens du XIX^e siècle, un « syncrétisme biologisant » [Guillaumin, 1972b, p.27] voit le jour. Les êtres humains sont placés dans un cosmos hétérogène, la notion de race biologique apparaît, le monde se racialise [Guillaumin, 1972b]. Dès ce moment, la race blanche se place au sommet de la pyramide humaine, tandis que les autres groupes humains leur deviennent inférieurs [Guillaumin, 1972b]. Dorénavant, la supériorité de la race blanche relève du naturel, « à la limite du magique [...] [elle] ne s'acquiert, strictement, que par la filiation biologique » [Michel, 2020, p.245] ; il en est de même pour les groupes non-blancs (de phénotypes, religions ou cultures différentes), naturalisés comme inférieurs, condamnés racialement à être exclus par essence. La race devient alors « une évidence » [Guillaumin, 1972a, p.253]. Dès le XIX^e siècle, certains condamnent cette idéologie chimérique et fallacieuse, comme l'intellectuel haïtien Anténor Firmin qui, en 1885, avec *De l'égalité des races humaines* propose de contrecarrer les théories d'Arthur de Gobineau qui participent à la scientification des hiérarchies raciales. Pourtant, le XX^e siècle est le théâtre de l'idéologie raciste portée à son paroxysme avec les zoos humains [Bancel, Blanchard, et al, 2004], la ségrégation [Rolland-Diamond, 2016], les Codes coloniaux [Thénault, 2014], l'antisémitisme [Guillaumin, 1972b] et les massacres [Croset, 2018] qui le traversent.

Si les scientifiques contemporains du vivant et des sciences humaines réfutent catégoriquement, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'existence de différentes races humaines biologiques, l'humanité appartenant au même genre humain [Guillaumin, 1972b], à l'aube du XXI^e siècle, l'idéologie raciste demeure néanmoins active à travers une construction sociale des races qui coexistent [Mazouz, 2020]. Comme l'illustre, la sociologue Sarah Mazouz [2020], encore aujourd'hui,

l'idéologie raciste crée un univers social racialisé, où les logiques de hiérarchies raciales sont présentes ; où les personnes racialisées sont sujettes à des rapports de domination entre individus racialisants (celui qui racialise, qui infériorise [Fanon, 1952, p.90]) et individus racisés (personne subissant une racisation, du racisme). Le racisme et son idéologie ne sont pas que des traits uniques, communs à des individus spécifiques, des cas particuliers à la « dérive », mais un système social global dont les privilèges et oppressions sont la double face [Guillaumin, 1972b].

De fait, la mise en place d'un monde racialisé fait émerger « un système de relation entre groupes de pouvoir inégal » [Guillaumin, 1972b, p.91] : blancs et non-blancs sont dans un système antagoniste, permettant un équilibre social raciste, dont la discrimination est le carburant.

Approches de l'environnement

L'environnement est un mot au sens et signification multiple. Sa polysémie en fait un terme simple et complexe, au regard de son utilisation diverse. Dans le registre courant, « l'environnement est ce qui est autour ou ce qui entoure ; tout environnement est défini par rapport à un objet central » [Jollivet, Pavé, 1993, p.6-7]. Les sciences parlent plus facilement de « milieu », biologistes et chimistes s'entendent par exemple sur la notion de « milieu ambiant » pour exprimer un environnement pathogène ou toxique [Jollivet, Pavé, 1993]. Milieu de travail, groupe social, condition de vie sont les caractéristiques de l'environnement pour le sociologue [Jollivet, Pavé, 1993] ; tandis que les géographes y voient un « milieu naturel » ou « physique » en relation avec les hommes [Bélizal et al, 2017, p.15-25].

A contrario, la psychanalyse appréhende l'environnement sous le prisme d'un « l'espace analytique », lieu du dialogue entre l'analyste et l'analysant, la scène de l'analyse et du transfert, afin de permettre la libération des mots/maux inconscients [Bénassy, 1952 ; Diger, 1993].

Le changement climatique toutefois chamboule tant la discipline freudienne que durkheimienne, avec l'augmentation des personnes anxieuses ou enclines à un déni des bouleversements climatiques [Aumercier, 2020]. Un nouveau rapport à l'environnement émerge [Michel-Guillou, 2014] qui devient socialement synonyme d'un espace de vie humain ou non à protéger ; que les États, militants, organisations

et scientifiques promeuvent dans l'espoir de le sauvegarder [Fonbaustier, 2021]. Récemment, une partie des religions et certains de leurs fidèles s'activent aussi dans cette nouvelle configuration des rapports à l'environnement. Introduite par le Pape François en 2015, avec la publication de l'encyclique *Laudato si'*, l'écologie intégrale et l'affirmation de la création forment désormais l'autel définitionnel de l'environnement pour l'Église catholique [Roblin, 2019]. Pour l'Islam sunnite, notamment pour ses pairs et autres intéressés, l'écrivain musulman et américain Ibrahim Abdul-Matin ajoute une réflexion à la redéfinition de l'environnement dans le contexte états-unien avec son ouvrage *Green Deen*. Pour lui, la Terre est une mosquée à protéger que surconsommation et « énergie des enfers » (fossiles) fragilisent [2010].

Cependant, tous ces regards sur l'environnement ont comme prisme implicite l'Occident, dont la lecture se fait par une séparation radicale de l'Homme et de la nature (un univers autre à gérer) [Fonbaustier, 2021]. En effet, si la représentation occidentale de l'environnement est géocentrique, d'autres peuples, comme les Amérindiens Chippewa, voient en l'environnement une entité, une terre sacrée, un lieu faisant partie d'eux-mêmes, de manière intime et entière ; pour eux, la séparation «homme-nature» est inexistante [Strigler, 2012]. Historiquement, l'Occident a construit sa vision de l'environnement à partir de la conquête coloniale des Amériques. La genèse de cette perspective s'installe dans des représentations esthétiques de l'environnement, caractérisées par un paradis tropical caribéen à maintenir ou de « beaux milieux sauvages » américains à préserver [Matagne, 2003]. Ces espaces ne sont pas moins vus dans le même temps comme vierges et exploitables dans le regard des colons européens et au détriment des populations locales, ce dont la conquête de l'Ouest Américain donne un exemple significatif [Leriche, 2016].

Reconnaissant la légitimité de ces différentes approches de l'environnement, je me positionne ici dans une perspective sociologique et contemporaine, faisant le pont entre les États-Unis et l'Europe et prenant comme point d'ancrage la France. De fait, l'environnement sera envisagé comme un élément qui entoure et qui affecte, ou est affecté par, le corps social, la/une société. La compréhension anthropologique de l'environnement sera donc centrale dans cette recherche.

II. De Jim Crow à Katrina : sources conceptuelles et politiques du combat pour la justice environnementale

1. « *Freedom ! Freedom ! Where are you ? 'Cause I need freedom, too* » ¹

Des États-Unis « barbouillés »

La fin de l'année 1865 sonne la sortie de la servitude et le début du soulagement pour près de quatre millions d'Afro-Américains² du Sud des États-Unis. La ratification du XIII^e amendement de la constitution du pays confirme l'abolition de l'esclavage. La liberté s'ouvre enfin pour ces milliers de nouveaux Noirs affranchis. Avec l'adoption des XIV^e³ et XV^e⁴ amendements, la décennie suivante voit de nombreux hommes noirs du Sud représentés politiquement, qui s'activent aux urnes ou qui deviennent shérifs des villes. Les femmes afro-américaines exclues du droit vote (au même titre que les femmes blanches), s'organisent pour y accéder (prise de paroles dans les églises Noires, conventions etc.) ou s'assurent que leurs maris aux abords des bureaux de vote expriment leurs droits sans heurts [Rolland-Diamond,

¹ Beyoncé, avec Kendrick Lamar, « Freedom » dans *Lemonade*, Production : Jonny Coffey, Beyoncé Knowles, Just Blaze, 2016. Toutes les traductions du mémoire sont de l'auteur Alexandre Guilbaud : « Liberté! Liberté! Où es-tu? Parce que j'ai aussi besoin de liberté ».

² J'utilise ici les termes « d'Afro-Américains », « Noirs Américains », « communauté noire », ou juste le terme « Noir », de manière interchangeable à la manière de l'historienne Caroline Rolland-Diamond pour désigner la population noire étatsunienne [2016]. Pour ce qui est de la population blanche, les termes de « Blanc » ou de « communauté blanche » sont utilisés de la même manière. Le vocable de « personne de couleur » n'est pas employé dans la recherche, le terme de personne/groupe « racisé-e » est privilégié pour désigner les personnes non-blanches. Dans la mesure où ce terme implique implicitement que le blanc n'a pas de couleur et que par conséquent il est la référence [Diallo, Ly, 2022], je préfère utiliser le terme de « racisé » ou de « non-blanc » afin d'éviter ce biais. En ce qui concerne la désignation d'une population non-blanche spécifique, la catégorie à laquelle un groupe s'identifie est utilisée à chaque fois (avec le nom particulier de la communauté ou du groupe le cas échéant), que ce soit dans le contexte Américain ou le contexte Français. Assurément, quand je parle de « Noir », de « Blanc » ou de « racisé », je fais une généralisation, il est vrai que la majorité d'un groupe n'est pas sa totalité. Toutefois comme le soulignent le philosophe Charles W. Mills [2023] ou la sociologue Robin DiAngelo [2018], la généralisation est une démarche analytique nécessaire pour exprimer le caractère, la dynamique ou la tendance commune à un groupe social, pour en révéler les fruits sociaux, et tout particulièrement quand cela concerne l'analyse de systèmes complexes macro-historico-sociologiques, comme le racisme.

³ Quatorzième amendement de la Constitution des États-Unis - Promulgue la protection des anciens esclaves Afro-américains (ainsi que de toute personne sur le territoire) et la garantie de la citoyenneté pour les personnes nées aux États-Unis.

⁴ Quinzième amendement de la Constitution des États-Unis - Les anciens esclaves ont un droit de vote garanti.

2016, p.27]. En effet, en cette période de « Reconstruction », dans l'après la Guerre de Sécession, les élites, partisans et autres nostalgiques blancs de la Confédération n'ont pas digéré leurs défaites face à l'Union du Nord, la fin de l'esclavage et l'accès aux droits civiques des Noirs Américains [Ameur, 2018, p.109-118]. Les plus radicaux d'entre eux, adeptes de la suprématie blanche, forment des groupes secrets comme le Ku Klux Klan ou les Chevaliers du camélia blanc, afin de dissuader à travers la peur (lynchages, meurtres, incendies etc.) les nouveaux citoyens Noirs d'exercer leurs droits [Rolland-Diamond, 2016]. Construit historiquement sur une économie de plantation, adjacente à une population extrêmement pauvre, et ravagé par la guerre, le Sud des États-Unis est une poudrière du conflit entre Noirs et Blancs, tenant les récents acquis des émancipées sur un fil fragile [Rolland-Diamond, 2016].

Dans les années qui suivent, les conditions de vie des Noirs vont *decrescendo*. Le gouvernement Nordiste montre progressivement une certaine lassitude à l'égard de la protection des Noirs Sudistes, abandonnant le don de terrains et mules promis aux anciens esclaves lors de l'émancipation. L'exécutif à Washington est plus préoccupé par la Conquête de l'Ouest ; les Afro-américains deviennent des individus de seconde zone, contraints pour survivre de se salarier chez leurs anciens maîtres, les usines et mines du Sud étant réservées aux Blancs [Ameur, 2018]. Dans le même temps, des lois fédérales ségrégationnistes émergent peu à peu dans le Sud pour supprimer le droit de vote des Afro-Américains et diviser l'espace avec les Blancs (hôpitaux, écoles, fontaines, cimetières, bus etc.), à commencer par les états du Sud profond, le *Deep South*, tels que Louisiane, Texas, Caroline du Sud, Floride, Alabama, Mississippi et Géorgie, caractérisés par un passé fort attaché à l'esclavage et la Confédération ; puis par les états du Sud supérieur, l'*Upper South*, Maryland, Caroline du Nord, Tennessee, Virginie-Occidentale, Missouri, Kentucky, Arkansas et Virginie, où l'économie de plantation était plus faible, davantage basée sur l'industrie [Holt, Zancarini, Zancarini-Fournel, 2021; Rolland-Diamond, 2016]. Les Afro-Américains du Nord ne sont pas non plus épargnés, même s'il n'y a pas de ségrégation légale (*de jure*), elle est de *facto* de par l'idéologie raciste et de coutume qui règne à l'époque. [Rolland-Diamond, 2016, p.34]. Mais en 1896, l'arrêt *Plessy v. Ferguson*⁵ est un coup de massue pour les Noirs Sudistes, la Cour suprême entend la ségrégation comme

⁵ Initialement utilisé pour la séparation dans les trains, «[...] l'arrêt « égal mais séparé » de la Cour a rapidement été appliqué à tous les aspects des contacts interraciaux. Avec le temps, l'ordre des mots allait être inversé en « séparé mais égal » » [Holt, Zancarini, Zancarini-Fournel, 2021, p.28].

constitutionnelle, les élites Blanches du Sud ont le chemin libre pour établir légalement et dans la continuité la discrimination [Rolland-Diamond, 2016].

La fin du XIX^e siècle est difficile pour la communauté noire du Sud, barbouillé des relents suprématistes et de la perte de leurs acquis sociaux. Les Blancs rigolent des performeurs barbouillés⁶ des *minstrel show* dans l'héritage de Jim Crow, pendant qu'un régime du même nom s'établit [Rolland-Diamond, 2016, p.10]. En réponse à la mise en place du système Jim Crow, au début du XX^e siècle, des communautés noires commencent à s'organiser localement pour faire face à cet ordre raciste ; entre l'émergence d'organisations au Nord et de protestation au Sud, les Afro-américains veulent récupérer la liberté qu'ils et elles ont commencé à obtenir — c'est le début du mouvement des droits civiques étatsuniens [Morris, 1999].

Ségrégation et mobilisation au temps de Jim Crow

Les lois Jim Crow deviennent la clé de voûte de la ségrégation raciale dans les régions du Sud des Etats-Unis [Morris, 1999]. Exclues des champs politiques (éligibilités, droits de vote etc.), économiques (chômage endémique, salaires de misère etc.) et sociaux (éducation, déshumanisation etc.), les Afro-Américains Sudistes s'organisent dans la première décennie du XX^e siècle pour casser ou contourner le mur qui les bloque dans ces situations [Morris, 1999 ; Rolland-Diamond, 2016]. Les *boycotts* de tramway, premier et principal cheval de bataille de bon nombre d'Afro-Américains Sudistes contre la perte de leurs acquis sociaux et juridiques (les recours en justice pour discrimination sont annihilés avec Jim Crow), teinte le commencement du mouvement des droits civique [Morris, 1999, p.517-539]. Cependant, pour d'autres, la migration est la seule porte de sortie face à une économie désastreuse et un climat raciste grandissant qui va de pair avec des violences qui sont quotidiennes (maisons brûlées, affaires détruites, homicides raciaux). Un grand nombre d'Afro-Américains sont contraints de chercher une vie meilleure dans les villes du Nord [Holt, Zancarini, Zancarini-Fournel, 2021 ; Rolland-Diamond, 2016]. Même, si la violence est moins virulente dans le Nord, elle est bien présente socialement avec

⁶ Je traduis ici le terme de *blackface* par le terme de barbouillé au sens de barbouillage, synonyme de grimage. De plus, le terme exprime par la même occasion le caractère plus que fort inconfortable (être barbouillé) auquel fait référence cette pratique pour les Afro-Américains.

son lot d'inégalités ; dans un pays où la majorité des Blancs se pensent supérieurs [Morris, 1999], l'environnement est codifié (ségrégation *de facto*), les Noirs sont cantonnés à des emplois non qualifiés ou de domestiques ; faute de moyen ces derniers vivent généralement dans des quartiers à l'écart, dans des ghettos [Rolland-Diamond, 2016].

De ce contexte inégalitaire, en 1909 à New-York, émergent sous l'impulsion de quelques Afro-Américain-es et Blanc-hes alliés⁷, une association bien déterminée à utiliser les failles du système Jim Crow pour le renverser : la NAACP (la *National Association for the Advancement of Colored People*⁸) [Holt, Zancarini, Zancarini-Fournel, 2021]. La NAACP est un tournant. Actrice du mouvement des droits civiques, elle incarne la lutte directe avec les institutions ; son implantation dans les villes du pays et ses sections dans le Sud rurales, consolide un espace de réflexion, d'actions juridiques et de protestations pour la population afro-américaine, notamment avec le magazine de l'association *The Crisis*. Sous la direction du sociologue noir et militant W. E. B. Du Bois, ce magazine d'influence pose les prémices d'une conscience et d'une identité noire à travers le pays [Holt, Zancarini, Zancarini-Fournel, 2021 ; Morris, 1999].

En effet, de la Première Guerre Mondiale à la fin de la Deuxième, en passant par la crise économique de 1929, le regard des Afro-américains se transforme vis-à-vis d'eux même et de leurs héritages. La Renaissance de Harlem (*The Harlem Renaissance*) amène un renouveau culturel (Jazz, arts et littératures noir-es etc.) et intellectuel (philosophies afro-américain-es, questionnement sur homosexualité etc.), dans un contexte social où avocats, banquiers, barbiers, prostituées, femmes, enfants et aînés, Afro-Américains, des Caraïbes ou d'Afrique, se rassemblent aux travers de leurs noirités (*blackness*), où il émerge une confiance et une fierté noire plus déterminée à contrer la domination blanche ainsi que le système Jim Crow ; ce

⁷ Quand je parle ici « d'allié-e-s » (au sens *d'ally/allies* en anglais), je fais référence uniquement aux Blancs (*whites allies*) qui sont allés à contre sens du contexte social dominant, en aidant par leurs pensées ou leurs actions des groupes minorisés ou en confrontant d'autre individus blancs à une époque spécifique. Un type d'allié à l'époque de Jim Crow ne l'est pas forcément aux cours des années 1980 ou des années 2000 — cela dépend uniquement du contexte de l'époque — une personne *colorblind* au temps de Jim Crow, menant une lutte contre la ségrégation aux côtés d'Afro-américains est un allié à ce moment de l'histoire. Cependant une personne *colorblind* au moment des mouvements récent de *Black Lives Matter* ne l'est plus forcément, les revendications, les urgences, les luttes et les identifications ayant changées au cours du temps. La bonne volonté, le progressisme ou l'orientation politique à gauche ne fait pas automatiquement l'allié [DiAngelo, 2018].

⁸ Traduction: Association Nationale pour la Promotion des Gens de Couleur

renouveau est nommé populairement dans les dires de l'écrivain noir Alain Locke: « *The New Negro* » [Morris, 1999, p.520 ; Rolland-Diamond, 2016, p.114-121]. De manière semblable, les soldats noirs ayant participé aux deux Guerres Mondiales, ont vécu en Europe l'expérience d'un monde non-ségrégué ; en plus du sacrifice qu'ils estiment avoir fait pour leur nation, les vétérans développent des sentiments de justice plus exigeants dans la lutte pour une pleine citoyenneté, contre le racisme et le démantèlement du régime Jim Crow. Par l'intermédiaire de la NAACP, ils cherchent à « obtenir justice devant les tribunaux » [Rolland-Diamond, 2016, p.213].

Le mouvement moderne des droits civiques

A partir des années 1950, tout s'accélère, premièrement avec la NAACP qui trouve de profondes failles dans les lois Jim Crow, surtout avec l'affaire *Brown v. Board of Education* en 1954, dont elle remporte le cas avec une décision majeure de la Cour suprême qui déclare inconstitutionnelle la ségrégation raciale dans les écoles [Morris, 1999]. Deuxièmement, en 1955, avec Emmett Till, un jeune adolescent noir de 14 ans en vacances dans le Mississippi, qui est assassiné par deux hommes blancs pour avoir selon eux cherché à flirter avec une épicière blanche. C'est la goutte de trop pour bon nombre d'Afro-américains, entre l'espoir fourni par l'affaire *Brown* et le meurtre de l'adolescent, ces événements catalysent et radicalisent protestations et *boycotts* dans tout pays, et particulièrement dans le Sud, basculant dans un moment de mobilisation de masse de plus dix ans qualifié de « mouvement moderne des droits civiques » par le sociologue Aldon Morris [Morris, 1999 ; Rolland-Diamond, 2016].

Le système Jim Crow est sur la sellette. Les protestations prennent de l'ampleur dans tout le Sud. En 1955, l'arrestation de la couturière noire Rosa Park qui refusa de donner sa place dans le bus à un homme blanc de Montgomery (Alabama), déclenche un an de *boycott* des bus de la ville, ainsi que la venue d'un jeune pasteur noir, Martin Luther King Jr, et d'une partie de sa communauté protestante, pour prôner la non-violence au profit de la désobéissance civile dans le cadre de la lutte qui, de fait, montre aux Afro-américains du pays la puissance de mobilisation qu'ils et elles sont capables de produire [Morris, 1999 ; Holt, Zancarini, Zancarini-Fournel, 2021]. En effet, les églises noires sont des acteurs phares du mouvement des droits civiques, avec comme atout des pasteurs *leaders* et charismatiques, en lien ou membres de la

NAACP. Ils influencent, organisent et impulsent une dynamique protestataire avec leurs fidèles où la non-violence est primordiale [Morris, 1984 ; 1999]. Aussi, en plus de la NAACP, d'autres organisations orchestrent et participent aux différents mouvements à travers le pays comme la SCLC (*Southern Christian Leadership Conference*⁹), le CORE (*Congress of Racial Equality*¹⁰), ou encore le SNCC (*Student Non violent Coordinating Committee*¹¹) dans lequel de nombreux étudiants blancs rejoignent le mouvement [Morris, 1999].

A partir de 1960, les *sit-ins* se répandent, un grand nombre d'étudiants afro-américains opèrent des actions de maintien sur place dans les lieux où les Blancs les refusent, comme à Greensboro (Caroline du Nord) ou à Nashville (Tennessee) [Holt, Zancarini, Zancarini-Fournel, 2021]. Mais 1963 est l'année de tous les chamboulements. Au printemps, à Birmingham (Alabama), les protestations et les répressions policières sont violentes ; des enfants noirs qui protestent sont emmenés en prison, effrayés par des chiens de policiers et assaillis de jet de canons à eaux, amplifiant la colère et les manifestations des adultes afro-américains de la ville et du pays (en particulier dans le Sud, où la violence est frénétique) [Holt, Zancarini, Zancarini-Fournel, 2021, p.83-89]. Face à cet épisode qui choque l'opinion internationale et ternit par la même occasion la présidence de John Kennedy en pleine Guerre Froide, ce dernier propose un projet de loi sur les droits civiques au Congrès, qui débouche dans ce sens à l'été 1963, avec en tête de file Martin Luther King Jr, sur une marche historique à Washington pour l'emploi et la liberté [Holt, Zancarini, Zancarini-Fournel, 2021, p.89-92]. En Novembre de la même année, John Kennedy est assassiné. Dans son sillage, son successeur Lyndon B. Johnson, promulgue en 1964 le *Civil Rights Act of 1964* qui interdit toute ségrégation qui soit (de race, de genre ou de religion) [Morris, 1999, p.527; Rolland-Diamond, 2016, p.353-354]. Néanmoins, la question du droit vote des Afro-Américains n'est toujours pas résolue, la majorité des Noirs ne peuvent s'inscrire sur les listes électorales, notamment à Selma (Alabama), où en mars 1965 des manifestations pacifiques émergent pour exiger le droit de vote. Mais la brutalité policière est vive et fait de nombreux blessés [Rolland-Diamond, 2016, p.368 ; Holt, Zancarini, Zancarini-Fournel, 2021, p.120]. Suite à ces événements, en août 1965, le président Lyndon B. Johnson signe la loi du

⁹ Traduction : Conférence du leadership chrétien du Sud

¹⁰ Traduction : Congrès de l'égalité raciale

¹¹ Traduction : Comité de coordination non-violent des étudiants

Voting Rights Act, qui interdit toutes procédures ou actes qui privent ou bloquent le droit de vote d'un citoyen des États-Unis. L'ère de Jim Crow est terminée [Rolland-Diamond, 2016, p.369-370].

Pour le sociologue Aldon Morris, le mouvement moderne des droits civiques n'aurait pu avoir lieu sans une prise de conscience de communauté, d'opposition au régime en place, de création de nouvelle vision du monde, de sacrifice et d'espoir de changement. Ainsi, ce mouvement a créé une nouvelle dynamique sociale en influençant de nombreux autres nouveaux mouvements, en montrant que la mobilisation de masse et l'action directe peuvent faire basculer un ordre établi injuste. Des mobilisations anti-guerre, de Natifs Américains, de gays et lesbiens, ou environnementalistes ont vu le jour dans les pas des luttes civiques Afro-Américaines [1999]. Mais les inégalités et stéréotypes raciaux non pas pour autant disparus [Holt, Zancarini, Zancarini-Fournel, 2021, p.154]. Les traces du système Jim Crow viennent s'ajouter aux lourdes cicatrices coloniales et esclavagistes qui ont construit les États-Unis, et particulièrement dans le Sud du pays, où les séquelles raciales post-*civil right movement*, façonnent la géographie sociale et environnementale de nombreux Afro-américains [Inwood, 2011].

2. A l'origine de l'environnementalisme : une écologie blanche

La couleur de l'écologie

Après le choc pétrolier des années 1970, divers mouvements environnementalistes se développent de part et d'autre de l'Atlantique, notamment aux États-Unis où les mobilisations en lien avec la protection de la nature, la réduction des déchets sur les plages, la défense de lieux récréatifs ou l'aide au développement des pays nommé à l'époque de « tiers-monde » émergent [Bullard, 2000]. Dans ce sillage, une élite environnementale se forme [Bullard, 2000], et de nombreux événements en faveur de la planète se mettent en œuvre, comme l'apparition du Jour de la Terre (*Earth Day*) en 1970 [McGurty, 1997]. Pépinière de combats en faveur de l'environnement, ces rencontres sont majoritairement constituées de jeunes militants blancs, des classes moyennes ou aisées, pareillement à un bon nombre d'associations écologistes du pays [McGurty, 1997]. Toutefois, un réel hiatus existe

dans le regard que les différentes communautés portent sur l'environnement : pendant que des militants blancs s'inquiètent de la préservation de la vie sauvage, les Noirs américains recherchent l'amélioration de leurs vies de tous les jours [Bullard, 1999].

Par ailleurs, certains médias dominants soulignent ces préoccupations distinctes [McGurty, 1997]. Ainsi, le *Time*, à l'été 1970, publie dans sa rubrique *science* un article nommé « La Montée de l'Anti-écologie » (« *The Rise of Anti-ecology* »), qui expose les points de vue des adhérents ou non à l'écologie sur l'ensemble du spectre politique, en allant du capitaliste pour qui l'écologie est une lubie, aux militants anti-guerre qui pense que la paix est prioritaire à la pollution [*Time*, 1970 ; McGurty, 1997]. Cependant, l'hebdomadaire se fait plus sévère vis-à-vis des Afro-Américains, après qu'un militant noir ait dit : « J'en ai rien à foutre de l'écologie ! » (« *I don't give a good goddam about ecology !* ») [*Time*, 1970 ; McGurty, 1997, p.305], le magazine explique que les « Noirs sont généralement les adversaires les plus virulents de tous » (« *Blacks generally are the most vocal opponents of all* ») [*Time*, 1970 ; McGurty, 1997, p.305], quand il s'agit de les convaincre de participer aux luttes écologistes. Dans la suite de l'article, des *leaders* influents afro-américains du moment, comme le Maire Cleveland (Ohio) ou de Gary (Indiana), indiquent que la priorité doit être le logement, la réduction de la faim et du racisme qui touchent des Noirs du pays, plutôt que la recherche d'un air pur [McGurty, 1997]. Car, en effet, la pauvreté et le mal-logement affectent considérablement le quotidien des Afro-américains, comme par exemple sur toute l'étendue de la *Black Belt*¹², dans le Sud du pays [Bullard, 2000 ; Wimberley, 2010].

Mais l'image des Afro-américains réfractaires aux préoccupations environnementales n'est qu'un biais médiatique teinté de racisme. Les communautés noires américaines s'inquiétaient déjà des problèmes de pollution ou d'insalubrité à l'époque du système Jim Crow, la lutte contre ces maux étant alors incorporée dans le mouvement des droits civiques, sans distinction flagrante, dans un combat global, au même titre que les revendications d'une bonne éducation ou de l'accès au droit de

¹² La *Black Belt*, ou la ceinture noire en français, est une zone géographique en forme de croissant, allant de la Virginie à l'est du Texas en passant par le nord de la Floride, où la concentration d'Afro-américains est la plus importante des États-Unis. Espace resté socio-économiquement inférieur depuis le temps des plantations, la *Black Belt* se caractérise aussi par son taux élevé de chômage, de mortalité infantile, de pauvreté et de non-diplômés afro-américains, en comparaison des autres régions Sudistes, du pays, des autres communautés noires ou blanches, où les conditions d'existence sont meilleures. Bien que cela s'est amélioré depuis les années 2000, la ceinture noire continue jusqu'à récemment d'être un territoire où les Afro-américains ont la qualité de vie la plus faible des États-Unis [Wimberley, 2010].

vote [Bullard, 2000]. Plus tard, dans cette mouvance, à la veille des années 1970, de manière localisée, plusieurs mobilisations noires à caractère environnemental apparaissent dans le pays. En 1967, dans un quartier noir de Houston (Texas), une enfant afro-américaine se noie dans une décharge tout près de son école primaire [Bullard, 1993a]. Cet événement provoque en contrecoup une grande émeute estudiantine noire sur le campus de l'Université du Sud du Texas (*Texas Southern University*). La manifestation dégénéra et un grand nombre d'étudiants noirs sont arrêtés, des coups de fusil sont tirés et un policier meurt d'une balle qui ricocha vers lui [Bullard, 1993a]. En effet, de nombreuses *HBCU* (*Historically Black Colleges and Universities*¹³), sont voisines de sites pollués. Les multiples protestations existantes n'empruntent pas néanmoins le chemin des mouvements environnementalistes dominants, sans pour autant ignorer les problèmes environnementaux de leurs quartiers— le plus gros préjudice aux yeux des étudiants noirs, à ce moment, est le problème du racisme qui impose une vie précaire aux Afro-américains [Bullard, 2000]

Également, en avril 1968, une journée avant d'être assassiné, Martin Luther King Jr rend visite à des éboueurs noirs en grève à Memphis (Tennessee), afin de les soutenir dans leurs revendications contre les bas salaires, les dangers et la toxicité qu'impliquent leurs conditions de travail [Keucheyan, 2018], ainsi que la demande d'une pleine reconnaissance d'humanité face à des employés blancs qui opèrent aux mêmes fonctions, mais dont les salaires sont plus hauts et les tâches attribuées de façon non discriminante [Bullard, 2020]. Jusqu'à la fin des années 1970, les tourments environnementaux des Afro-américains sont des préjudices englobés dans le prisme de l'anti-racisme et de la lutte contre la domination blanche, où les problèmes économiques, de mobilité de résidence et de logements insalubres constituent les principaux combats [Bullard, 2000].

En plus des Afro-américains, d'autres groupes racisés s'inquiètent de leurs environnements, tout en étant en dissonance avec la vision écologique dominante. C'est le cas notamment des Natifs Américains qui ont traditionnellement une relation particulière avec leurs environnements, où terre et espace sont sources d'alimentation physique et spirituelle [Lewis, 1995]. Depuis l'arrivée des Européens aux Amériques, leurs paysages culturels et environnementaux se sont beaucoup transformés ; entre la conquête de leurs territoires, la mise en réserve de nombreuses communautés et

¹³ Traduction : Universités traditionnellement noires

leur intégration au monde urbain, ces derniers dénoncent la perte de régions qu'ils considèrent comme sacrées et une composante importante de leurs identités et intégrité [Lewis, 1995]. La découverte des énergies fossiles et leurs exploitations polluantes au tournant du XX^e siècle entraînent la nationalisation, la privatisation et, par la même occasion, la contamination de nombreux lieux ancestraux que les de Natifs essayent tant bien que mal de récupérer [Lewis, 1995]. De plus, dans les années 1960, des environmentalistes blancs commencent à remettre en cause les droits religieux acquis des Natifs en lien avec la chasse traditionnelle d'animaux protégés (baleine, panthères, pygargues) que les Amérindiens accusent d'atteinte à leurs souverainetés [Lewis, 1995]. Au courant de la même décennie, ainsi que de la suivante, le mouvement contre-culturel hippie, où l'environnementalisme est un marqueur fort, font des Natifs Américains leur emblème de l'écologie face à la société industrialo-capitaliste [Lewis, 1995 ; Maldonado, 2018].

La contre-culture hippie véhicule, en effet, le désir de retour à un monde plus éthique et harmonieux qu'ils et elles estiment retrouver chez les Natifs Américains et les autres peuples Amérindiens [Lewis, 1995 ; Maldonado, 2018]. Toutefois, cette vision des choses n'est qu'une exotisation et une romantisation de la part du mouvement hippie, majoritairement blanc et de classe privilégié, encadré dans sa blanchité et dont la marginalité n'est qu'artificielle [Maldonado, 2018]. En réalité, « les Indiens n'ont jamais été à proprement parler des « écologistes »¹⁴ » [Lewis, 1995, p.439]. Certes, les premiers Natifs Américains faisaient attention à leurs lieux de vie en lien avec leurs cosmologies spirituelles, mais cela ne les empêchait pas d'exploiter des ressources à foison lors de périodes d'abondance exceptionnelle, ou de façonner leurs environnements [Lewis, 1995]. Les mouvements hippies et environmentalistes ont souvent réduit les expériences complexes des Natifs à un passé originel stéréotypé [Lewis, 1995]. Sans leur laisser l'opportunité de définir leurs héritages ou leurs présents, les militants de ces mouvements ont nié l'humanité et la modernité qui composent ces peuples [Lewis, 1995]. Au sein d'un monde industriel effréné des années 1960-1970, qui ne leur laisse que très peu d'espace, ces stéréotypes ont renforcé l'idée que les Natifs Américains sont des groupes primitifs,

¹⁴ Traduction de : *Indians were never properly « ecologists »* [Lewis, 1995, p.439].

incapables de prendre leur destin en main, et dont l'opinion en matière d'intégration au territoire ne compte pas vraiment au fond [Lewis, 1995].

Une partie de la population *latino*¹⁵ des États-Unis se place aussi en dissension avec le discours environnementaliste dominant. Ne se retrouvant pas tous dans la même fibre environnementale du fait des multiples communautés, classes sociales et identifications raciales variées, ils se rejoignent néanmoins de par leurs héritages culturels semblables [Lynch, 1993]. Même si ces derniers ne sont pas toujours aux aguets des problèmes environnementaux, ils dénoncent le regard idyllique qu'ont les environnementalistes *mainstream* sur les plaines et espaces considérés comme vierges et où les êtres humains ne doivent être que de passage [Lynch, 1993]. Les écologistes traditionnels ont tendance à voir l'homme et la nature comme deux choses séparées — pour eux, la nature est ce qui n'a jamais été touché par l'homme — la protéger de l'activité humaine est donc leur principale préoccupation. Certaines cultures latino-américaines voient l'homme et la nature comme étant liés sans pour autant être dans une romantisation de celle-ci. La culture latino-américaine a plus de facilité à appréhender la dynamique d'exclusion que celles qui se revendiquent écologiques pendant cette période [Lynch, 1993].

L'association américaine écologiste le *Sierra Club* illustre bien ces divergences d'appréhension de l'environnement. En 1972, après avoir été critiquée pour sa trop grande implication dans la protection de la nature, au détriment de la qualité environnementale des personnes défavorisées et des minorités, par des groupes anti-racistes et contestataires, l'association a demandé à ses membres, plutôt blancs et privilégiés, s'il fallait s'engager dans ces luttes [Keucheyan, 2018]. Plus de 60% des membres ont répondu négativement à cette demande. « L'argument couramment avancé était que la nature est un bien universel, dont tout le monde peut jouir sans distinction. Mettre en œuvre des politiques spécifiques contredirait ce caractère « transcendant » du rapport de l'homme et de la nature » [Keucheyan, 2018, p.26-27].

Aussi, en définitive, comme le signale le sociologue Razmig Keucheyan, « la couleur de l'écologie n'est pas le vert, mais le blanc » [2018, p.27].

¹⁵ Population généralement originaire ou immigrée d'Amérique Latine, du Mexique ou des Caraïbes, résident aux États-Unis, locuteur de l'espagnol et/ou de l'anglais, ainsi que le portugais le cas échéant (Brésil)

La naissance du mouvement pour la *justice environnementale*

Concomitamment à l'émergence des mouvements environnementalistes, les *seventies* et le début des années 1980 sont un moment de grand bouleversement pour le Sud des États-Unis, où un boom économique et démographique explose sur l'ensemble du territoire « *Dixie* »¹⁶ [Bullard, 2000]. Avec des États fédéraux sudistes très cléments sur les législations environnementales et très peu gourmands en taxes, les élites gouvernementales et les hommes d'affaires investissent massivement dans la région, où de nombreuses usines, entreprises et industries sortent de terre ou sont relocalisés du Nord [Bullard, 2000]. Motivé par les emplois et l'idée de l'*American Dream*, une considérable migration de travailleurs du Nord vers le Sud s'enchaîne, notamment une population noire qui fait augmenter drastiquement le nombre d'Afro-Américain de la région [Bullard, 2000]. Avec une croissance rapide, une main d'œuvre peu chère, de faibles syndicats et des parcelles à des prix dérisoires (parfois en piégeant les lieux résidentiels des plus pauvres et racisés), il fait bon vivre pour les élites blanches du Sud [Bullard, 2000]. Entre mépris de classe et racisme institutionnel¹⁷ [Bullard, 2000], «la nouvelle prospérité du Sud se confine principalement aux zones métropolitaines. La croissance dans le Sud urbain a accru les différences de statut entre les riches et les pauvres et entre les Noirs et les Blancs. La pauvreté coexistait avec l'opulence. »¹⁸ [Bullard, 2000, p.23]. Mais, l'opulence blanche n'a rien de pur, de clair ou de limpide, le Sud, autant urbain que rural, devient

¹⁶ Terme populaire synonyme de « Sud des États-Unis » (incluant des zones de la *Black Belt* [Bullard, 2000]), comportant principalement le Sud profond (*Deep South*). Toutefois ce terme est sujet à controverse. Mot aux origines incertaines, pouvant provenir du nom de la frontière abolitionniste/esclavagiste Mason-Dixon durant la guerre de l'indépendance au XVIII^e siècle, ou, du mot « dix » en français présent pendant une période sur les billets en Louisiane qui glissa vers une dénomination du Sud global; il est aussi utilisé dans les *minstrel show* au XIX^e siècle de façon raciste pour qualifier les régions du Sud. Il reste jusqu'à aujourd'hui un terme que beaucoup d'Afro-Américains jugent offensant de part sa genèse esclavagiste et raciste. Nombreux sont les Afro-américains qui dénoncent le fait qu'une part importante de la société blanche étatsunienne utilise ce terme pour désigner le Sud du pays sans savoir les racines discriminatoires et blessantes qu'implique ce mot [Elassar, 2020].

¹⁷ Robert D. Bullard mobilise généralement le concept de racisme institutionnel. Aux États-Unis, ce concept est souvent utilisé comme synonyme de racisme systémique ou structurel [Braveman, 2022]. En France le terme est peu utilisé, toutefois sa pertinence me semble avérée, des deux côtés de l'Atlantique, pour dépasser le caractère uniquement individuel du racisme (préjugé/discrimination individuelle isolée), afin de signifier la dynamique raciale qui structure les institutions sociales (écoles, État, police, familles etc.), et qui de surcroît forment la société et les individus [Dunezat, Gourdeau, 2016]. J'utilise les termes de racisme systémique et institutionnel de manière interchangeable dans la recherche, bien que le terme « institutionnel » soit privilégié.

¹⁸ Traduction de : «*The South's new prosperity was mainly confined to metropolitan areas. Growth in the urban South heightened status differences between rich and poor and between blacks and whites. Poverty coexisted amid affluence.*»[Bullard, 2000, p.23].

le dépotoir des États-Unis, les « égouts du pays », une zone de sacrifice, un autre « tiers-monde » où l'on exploite et souille nature et populations locales, pour que « le Nord, le riche et le Blanc dorment sur leurs deux oreilles » [Bullard, 2000].

Pourtant, ces asservissements économiques et raciaux vont favoriser les germes d'un *empowerment* pour le Sud marginalisé [Bullard, 2000] et plus particulièrement dans une partie de l'*Upper South*, en Caroline du Nord, au sein du comté de Warren.

À l'été 1978, pendant plusieurs nuits, en toute discrétion, les camions-citernes d'une entreprise de gestion des déchets déversèrent sur plus de 380 km de bord de route en Caroline du Nord une grande quantité de liquide contenant du polychlorobiphényle (PCB), un produit hautement cancérigène, pour contourner les législations environnementales qui augmentent au niveau fédéral [McGurty, 1997 ; Keucheyan, 2018]. Lors de la découverte de ces dommages et ne voulant pas que cette situation se reproduise, l'État de Caroline du Nord décide d'ouvrir une décharge pour stocker les déchets toxiques [McGurty, 1997]. Le gouvernement fédéral choisit comme emplacement une ancienne ferme rachetée à un agriculteur en faillite, dans la localité rurale d'Afton, au sein du comté de Warren qui, plus est, compte la plus grande proportion d'Afro-Américains et de pauvres de la région [McGurty, 1997]. Quelque temps après l'annonce de l'emplacement de la décharge, se forment des groupes d'opposition essentiellement blancs, sur le modèle des mouvements NIMBY¹⁹, comme le *Warren County Citizens Concerned About PCBs*²⁰ (*Concerned Citizen*) [McGurty, 2000]. Au début, les résidents protestataires sont globalement inquiets de la « mauvaise pub » que le site peut faire au niveau économique, mais les craintes de la contamination des eaux souterraines aux PCB prennent de l'ampleur, le récent scandale du *Love Canal*²¹ est encore présent dans les esprits. Les résidents décident alors de saisir la justice pour annuler l'aménagement du projet [McGurty,

¹⁹ NIMBY ou *Not In My Back Yard* est un acronyme tiré de l'anglais traduit par « pas dans mon arrière-cour » ou « pas dans mon jardin » ou « surtout pas chez moi ». NIMBY désigne l'attitude fréquente qui consiste à approuver un projet pourvu qu'il se fasse ailleurs, ou à refuser tout projet à proximité de son lieu de résidence [Géococonfluences, 2014].

²⁰ Traduction : Les citoyens du comté de Warren inquiets des PCB.

²¹ *Love Canal* est une banlieue de Niagara Falls dans l'État de New York. En août 1978, le gouvernement fédéral décide d'évacuer plus de 240 familles à la suite de la reconnaissance d'une contamination causée par une décharge de déchets toxiques secrète, à proximité de résidences et d'une école. La contamination a infusé pendant plusieurs années les corps des familles proches du lieu pollué, où cancers, fausses couches et malformations explosent. La couverture de ce scandale fut largement relayée par les médias de l'époque [McGurty, 1997].

2000]. « Après trois ans de batailles juridiques menées sans succès par le comté de Warren contre la Caroline du Nord et l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), l'État a été autorisé à commencer la construction de la décharge à l'été 1982 »²² [McGurty, 1997, p.301].

Les recours légaux étant inefficaces, le *Concerned Citizen* décide de passer à l'action directe pour faire bouger les choses [McGurty, 1997]. Cependant, il n'est absolument pas familier de ces méthodes d'action et son expérience au plan organisationnel est à néant [McGurty, 1997]. Étonnamment, dans une région où la séparation entre Noirs et Blancs est socialement active, le groupe décide d'appeler à la rescousse des militants des droits civiques [McGurty, 2000]. Le *Concerned Citizen* ne possédant aucun lien avec des *leaders* noirs, il se tourne vers le révérend noir Luther Brown d'une église batiste située à quelque kilomètre de la décharge préfigurée et qui a parlé au groupe auparavant du fait que des fidèles vivent à côté du site prévu [McGurty, 2000]. Ironie du sort, le révérend Brown est le religieux noir le moins politiquement actif des environs [McGurty, 1997]. Toutefois, très inquiets pour ses paroissiens, il intègre le *Concerned Citizen* à la *Commission for Racial Justice*²³ de la UCC²⁴ guidé par un militant des droits civiques, le révérend Léon White [McGurty, 2000]. À partir de ce moment, une synergie s'impose, le petit groupe de protestataires blancs est agrégé à un grand ensemble de militants, croyants, et *leaders* afro-américains, où une coalition spécifique contre le projet de la décharge s'organise [McGurty, 2000]. Léon White décide de convaincre le révérend Benjamin Chavis, militant de l'UCC d'une autre localité de Caroline du Nord, de rejoindre le nouveau groupe de coalition [McGurty, 2000]. En effet, Benjamin Chavis est un militant reconnu du mouvement des droits civiques, membre de la SCLC et compagnon de route de Martin Luther King Jr [Keucheyan, 2018]. Il est à ce moment une figure importante pour une part des Afro-Américains [McGurty, 2000]. Le révérend Benjamin Chavis accepte et prend les rênes de la coalition. Il fait venir avec d'autres *leaders* des droits civiques des années 1960 de loyaux militants de cette période de lutte, avec en parallèle le soutien du SCLC, du CORE et de la NAACP locale [McGurty, 2000].

²² Traduction de : *After three years of legal battles unsuccessfully waged by Warren County against North Carolina and the U.S. Environmental Protection Agency (EPA), the state was permitted to begin construction of the landfill in the summer of 1982* [McGurty, 1997, p.301].

²³ Traduction : Commission pour la justice raciale

²⁴ United Church of Christ, Traduction : Église unie du Christ

La coalition augmente, des connexions s'établissent entre Églises, résidents, pasteurs, élus, militants, croyants, composés de Noirs (majoritairement) et de Blancs, qui se rejoignent au sein du comté pour essayer de faire échouer le projet de la décharge [McGurty, 2000]. À l'automne 1982, la campagne d'action directe s'installe pendant presque un mois [McGurty, 1997]. Allant de petits groupes de protestataires à plus d'une centaine de personnes, des manifestations, des longues marches, des actions de vandalismes ou de maintien sur place s'effectuent [Keucheyan, 2018 ; McGurty, 1997], où l'influence des pasteurs est forte, les lieux sont ponctués de chants, de prières et de *meetings* protestataires, avec en plus des actions de mise en danger de certains (voir illustration 2). A l'arrivée des camions de déchets toxiques en direction de la décharge avec, en toile de fond, un grand nombre de policiers pour faire maintenir le fonctionnement du site, le comté de Warren semble avoir voyagé de 20 ans en arrière dans le temps, à l'époque du mouvement des droits civiques [McGurty, 1997 ; 2000]. 500 personnes sont arrêtées au cours de ces événements d'action directe, incluant des élus fédéraux et locaux [Keucheyan, 2018] qui toutefois ne permettent pas la levée du site ; pendant plus dix ans les dirigeants du comté demandent à la Caroline du Nord de dépolluer la décharge qui contamine à petit feu les alentours [Bullard, 2020]. Mais ce n'est que dans les années 2000 que le site fut finalement décontaminé [Keucheyan, 2018].

Les événements du comté de Warren marquent dans les années qui suivent le point de départ d'un mouvement social d'ampleur nationale [McGurty, 2000]. Avec en son centre des revendications de justice accrue, en lien avec des contaminations subies par des habitants à la suite de l'insertion d'un lieu polluant dans leur quartier de résidence ; ou de leur non-consultation dans le processus de décision d'implantation d'un quelconque site souillant leurs environnements [McGurty, 2000]. Éclot alors le mouvement pour la *justice environnementale* [Keucheyan, 2018]. L'épisode d'Afton fait aussi émerger un environnementalisme noir. En dépassant le cadrage blanc et privilégié des écologistes traditionnels, celui-ci intègre les questions de justice distributive des risques environnementaux au sein des luttes anti-raciste [McGurty, 1997]. Les Afro-Américains basculent ainsi dans un nouveau paradigme écologique où la question économique n'est plus le cœur de l'accès à un environnement sain ; habiter dans un cadre de vie paisible et épuré n'est plus l'apanage du seul capital monétaire [McGurty, 1997]. L'idée que le racisme est aussi l'artisan de leur(s) environnement(s) commence à faire de plus en plus de bruit [McGurty, 1997].



*Illustration 1 : Photographie d'une des manifestations proches d'Afton en septembre 1982. Benjamin Chavis au centre, lève le point lorsque des manifestants sont arrêtés. (Greg Gibson/AP)
<https://www.nationalgeographic.fr/environnement/etats-unis-la-question-de-la-justice-environnementale-enfin-au-coeur-du-debat>*



Copyright © Jenny Labalme
 Permission granted in 2022 to WUNC

*Illustration 2 : Photographie de manifestants allongés au sol lors des protestations contre la décharge dans le comté de Warren en 1982.
 (Jenny Labalme/For WUNC) <https://www.wunc.org/2022-09-16/4-decades-after-environmental-justice-was-defined-in-warren-county-leaders-celebrate-it>*

Emergence du concept de racisme environnemental

Au cours des manifestations d'Afton, la seule raison de l'implantation de la décharge dans le comté qui fit consensus au sein des protestataires fut le racisme et le classisme de la part des institutions. Les différentes marches relèvent d'une tonalité raisonnant comme « *you are doing this to us because we're poor and black* »²⁵, selon la sociologue Eileen Maura McGurty [1997, p.314], plutôt que des mouvements désapprobateurs NIMBY traditionnels [McGurty, 1997]. De plus, au moment des protestations, la police locale du comté de Warren est au courant que Benjamin Chavis est la tête de file du mouvement [Fears, Dennis, 2021] ; un jour pendant le mois de protestations, au volant de sa voiture dans le comté, le révérend se fait arrêter par un officier qui lui explique qu'il roule trop lentement. A l'évidence, cela n'est qu'un prétexte, car en effet, Chavis se fait jeter en prison pour cette raison. Lorsque la porte de la cellule se referme sur lui, il crie à travers les barreaux : « *This is racism. This is environmental racism* » (« C'est du racisme. C'est du racisme environnemental ») [Fears, Dennis, 2021].

De ce moment est née la notion de racisme environnemental qui désigne en premier la situation qui touche Afton. Puis, par l'intermédiaire du révérend, le terme va résonner, au cours des décennies qui suivent, aux conjonctures qui allient d'autres groupes racisés et contextes polluants [Holifield, 2001].

À la même période, le sociologue Robert Bullard [1983] souligne la logique discriminatoire qui préside à l'organisation l'espace par l'intermédiaire d'une ségrégation spatiale de la pollution. A Houston (Texas), au tournant des années 1980, il montre et analyse comment la majorité des Afro-américains et Hispaniques sont quasi-systématiquement voisins des décharges et des incinérateurs de la ville en raison de l'absence de zonage, des actions discriminatoires de la municipalité et des manœuvres des entreprises privées (*Bean case* [Bullard, 2020]), ce qui permet de surcroit un confort urbain supérieur pour les Houstoniens blancs [Bullard, 1983]. Toutefois, cette situation n'a pas encore de nom. La conjoncture de Houston, structurée par la combinaison de milieux souillés racisés *versus* milieux sains blancs, reste au début des années 1980 un cas propre à la ville [Bullard, 1983].

²⁵ Traduction : vous nous faites ça parce que nous sommes pauvres et noirs [McGurty, 1997, p.314].

Pourtant, la ville de Houston n'est qu'un échantillon d'un phénomène d'envergure nationale qui va être mis au jour à la fin des années 1980. En 1987, une

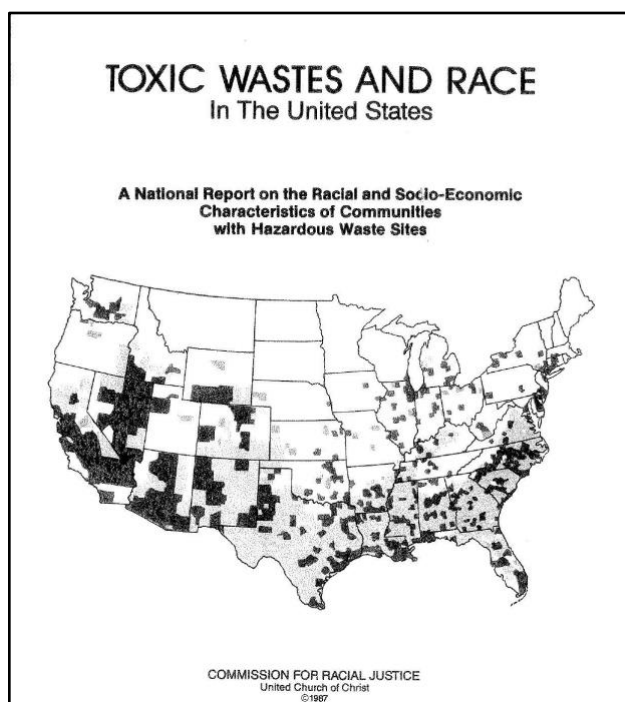


Illustration 3 : Page de garde du rapport « *Toxic Wastes and Race in the United States* »
 Les zones grises correspondent aux comtés où le pourcentage d'Afro-américains et/ou Hispaniques est supérieur aux restes des États-Unis. Les zones noires correspondent aux comtés où le pourcentage d'Afro-américains et/ou Hispaniques est supérieur aux restes des États-Unis et où se trouve au minimum cinq sites de déchets toxiques non contrôlés [UCC, 1987, p.3].(UCC/1987)

<https://www.ucc.org/wp-content/uploads/2020/12/ToxicWastesRace.pdf>

étude de la UCC (*United Church of Christ*), coordonnée par Benjamin Chavis, montre pour la première fois à l'échelle du pays les liens existants entre race et déchets [Bullard, 2000].

Toxic Wastes and Race in the United States («Déchets toxiques et race aux États-Unis») explique de manière analytique comment la race façonne la géographie des décharges de déchets toxiques aux États-Unis [Keucheyan, 2018]. En somme, si «

vous voulez savoir où un stock de déchets donné a le plus de chances d'être enfoui, demandez-vous où vivent les Noirs, les Hispaniques, les Amérindiens et autres minorités raciales. Demandez-vous par la même occasion où se trouvent les quartiers pauvres » [Keucheyan, 2018, p.22-23].

Avec cette étude Benjamin Chavis confirme le ressenti exprimé, lors des événements du comté de Warren, par

l'expression de racisme environnemental. En nommant l'état des choses qui associe race et déchets, le concept de racisme environnemental prend son essor, introduisant de nouvelles perspectives réflexives et analytiques dans le champ politique aussi bien qu'à l'université [Keucheyan, 2018]. Trois ans plus tard, le sociologue Robert Bullard publie son premier ouvrage *Dumping in Dixie. Race, Class, and Environmental Quality* (1990) qui institue le concept holistique de justice environnementale en même temps qu'il pose les bases de celui de racisme environnemental. Selon la définition proposée par Bullard :

« Le racisme environnemental fait référence à toute pratique politique ou directive qui affecte ou désavantage (intentionnellement ou non) des individus, des groupes ou des communautés de manière différentielle en fonction de leur race ou couleur de peau. Le racisme environnemental se combine avec les politiques publiques et les pratiques de l'industrie pour offrir des avantages aux Blancs tout en déplaçant les coûts de l'industrie vers les personnes de couleur. Il est renforcé par les institutions gouvernementales, juridiques, économiques, politiques et militaires. En un sens, « toute institution de l'État est une institution raciale. »²⁶ [Bullard, 2000, p.98]

Un an après la publication de l'ouvrage, en 1991, a lieu le premier sommet pour la justice environnementale (*First National People of Color Environmental Leadership Summit*) où un grand nombre de *leaders* racisé-es, ainsi que des blanc-hes allié-es se réunissent à Washington D.C [Berndt, 2021 ; Bullard, 2020]. Plus de 1000 personnes (scientifiques, avocats, fermiers etc. [Bullard, 1993b]), originaires de l'ensemble des États-Unis et d'autres régions du monde se retrouvent pour dénoncer, sensibiliser et discuter des maux environnementaux qui touchent leurs communautés, avec, en parallèle, des débats et réflexions sur l'approche environmentaliste dominante [Berndt, 2021 ; Bullard, 2020]. À l'issue du sommet, les délégués adoptent 17 principes de justice environnementale qui furent traduits et diffusés l'année suivante au sommet de la Terre de Rio de Janeiro [Bullard, 2020]. À la suite du sommet, des représentants du mouvement pour la justice environnementale, des militants et des universitaires partent convaincre les dirigeants de l'EPA (la même agence qui donna son feu vert pour la mise en place de la décharge du comté de Warren) de prendre des dispositions en matière de justice environnementale [Bullard, 2020].

En 1992, après de nombreuses réunions, l'EPA décide d'ouvrir un bureau d'étude sur *l'équité environnementale* qui produit, dans ce sillage, un premier rapport fédéral montrant la manière dont les inégalités environnementales ne sont pas homogènes sur l'intégralité du territoire national [EPA, 1992]. Deux ans plus tard, en 1994, le président Bill Clinton publie le décret 12898 (*executive order 12898*) qui

²⁶ «*Environmental racism refers to any policy, practice, or directive that differentially affects or disadvantages (whether intended or unintended) individuals, groups, or communities based on race or color. Environmental racism combines with public policies and industry practices to provide benefits for whites while shifting industry costs to people of color. It is reinforced by governmental, legal, economic, political, and military institutions. In a sense, «Every state institution is a racial institution».*»

« oblige l'État à lutter contre les inégalités environnementales partout où elles affectent les plus démunis et les minorités raciales » [Keucheyan, 2018, p.24].

L'ensemble de ces dispositions toutefois s'éloignent des préconisations des penseurs et militants de la justice environnementale en ce qu'elles tendent à « naturaliser » les inégalités environnementales. Dans la perspective adoptée, les inégalités sont inévitables, elles sont le prix à payer pour le développement économique du pays ; l'exécutif ne faisant alors que prôner la limitation et la redistribution de leurs impacts [Keucheyan, 2018]. De ce contexte politique se dégage un « brouhaha notionnel » en ce que les concepts de *justice environnementale* et de *racisme environnemental* ne sont pas appréhendés de la même manière par les politiques, les militants et les chercheurs qui, eux-mêmes, sont en dissension quant à la manière d'entendre et de délimiter ces concepts, tant au plan académique que de l'action politique [Holifield, 2001].

Des frontières notionnelles encore en construction

À la suite de la création du bureau de l'équité, l'*Environmental Protection Agency* (EPA) bascule dans des actions en faveur de la justice environnementale, tout en abandonnant au passage le terme d'équité à la suite de vives critiques militantes²⁷ [Holifield, 2001]. En 1995, l'agence publie une *Environmental justice strategy* [Keucheyan, 2018], où elle donne toutefois sa propre définition de la justice environnementale dans laquelle la question de l'équité reste centrale [Holifield, 2001]. Dans les années 1990, la justice environnementale pour l'EPA relève plus d'une attention aux problèmes — veiller sur une disproportion potentielle des maux environnementaux qui peuvent affecter les minorités (personnes racisées et/ou pauvres), sur l'intégration des citoyens aux processus de politique environnementales, ainsi que sur une équitable répartition de ces maux quand des dommages se produisent [Holifield, 2001] — plutôt que la prévention et la suppression de la source des préjudices qu'expriment les *leaders* ou les chercheurs en justice environnementale [Bullard, 2000].

²⁷ À cette période de nombreux militants de la justice environnementale critiquent les actions de l'EPA qui est plus en faveur de la redistribution des maux environnementaux plutôt que la recherche de leur suppression [Holifield, 2001].

Aussi, ses prises de positions terminologiques et notionnelles ne sont pas anodines : dès le début de l'élaboration des objectifs de l'EPA, la question du *racisme environnemental* est mise sur la table pour souligner les disparités spécifiques de pollution [Holifield, 2001] que l'EPA prend effectivement en compte, avec la reconnaissance de situations singulières qui touchent uniquement des groupes de personnes racisées [Pulido, 2017]. Cependant, le terme n'incluant pas les blancs pauvres et étant perçu comme trop lourd [Herculano, Pacheco, 2006], celui de *justice* environnementale lui sera au final préféré. Cette perception de « lourdeur » est ainsi révélatrice d'une fragilité, d'un malaise blanc [DiAngelo, 2018] qui traverse les organisations environnementales et l'EPA, en particulier, agence à majorité blanche [Bullard, 2000], obligée dans ces contextes raciaux de se positionner et de réfléchir sur des questions éloignées de ses préoccupations quotidiennes.

Dans ce contexte « le blanc pauvre » sert à la fois d'alibi et de droit de veto à l'identification de situations potentiellement racistes, du fait qu'il peut subir de semblables conséquences (mal-logement, par exemple) que les personnes racisées [DiAngelo, 2018]. La notion de justice sert en ce sens à introduire un *compromis blanc* pour l'EPA. D'autant que le rapport *Toxic Wastes and Race in the United States* de 1987 n'utilise pas une seule fois le terme de racisme environnemental : l'inconfort (majoritairement blanc, *white discomfort* [DiAngelo, 2018]) qu'il provoque aux États-Unis fait tourner ses auteurs vers les termes de justice environnementale de manière intentionnelle pour être entendus [Fears, Dennis, 2021].

La justice environnementale comporte également des biais qui accentuent ces troubles notionnels. C'est notamment le cas avec les mouvements NIMBY qui se revendiquent de la justice environnementale [Blanchon, Moreau, Veyret, 2009]. Assurément, les mouvements NIMBY sont l'un des parents de la justice environnementale, comme le mouvement des droits civiques. Toutefois, la justice environnementale s'est dirigée, entre autres, vers des combats qui incluent la suppression d'espaces pollués ségrégués ou l'accès à des aménités pour tous, plutôt que le déplacement des maux environnementaux inconvenients (par exemple, manifestations LULU²⁸) et la recherche d'un cadre de vie esthétique, propre aux groupes NIMBY [Blanchon, Moreau, Veyret, 2009 ; Bullard, 1993a].

²⁸ *Locally unwanted land uses*; Traduction: Utilisations des terres localement indésirables [Bullard, 1993a].

Les mouvements NIMBY aux États-Unis, qui émergent généralement des quartiers résidentiels blancs, se réclament d'une justice qui implique de ne pas avoir d'élément nauséabond dans leurs arrière-cours ou leurs jardins, mais leurs conceptions de la justice environnementale qui universalisent leurs préoccupations sont « hors-sol ». La situation des plus marginalisés est l'opposé : il est par exemple difficile pour des Afro-américains « de dire « pas dans mon jardin » alors qu'ils ne possèdent même pas de jardin »²⁹ [Bullard, 1993a, p.323] et, par la même occasion, de s'identifier à ce type de revendication. De plus, les mouvements NIMBY ayant plus de moyens formels et informels (privilège blanc, capital économique stable qui permet de prendre un avocat), il leur est plus facile de déloger des projets de décharges, d'incinérateurs ou autres sites toxiques qui se concluent en général par une situation de racisme environnemental par l'intermédiaire d'une délocalisation des projets dans les quartiers racisés, soit la dynamique PIBBY — *Place In Blacks Backyard* («Placer [cela] dans la cour des Noirs») [Bullard, 2000]. D'une certaine façon, pour reprendre les termes du philosophe Charles W. Mills, « quand les Blancs disent « justice », ils veulent dire « juste nous » » [2023, p.170].

Dans le champ académique, les concepts de justice environnementale et de racisme environnemental comportent aussi des divergences. Au sein du monde universitaire, la prédominance analytique du racisme ne fait pas consensus, une polarité plus ou moins forte qui fait intervenir race et/ou classe a fait, jusqu'à dernièrement, débat [Mohai, Pellow, Roberts, 2009 ; Pulido, 2017]. En effet, la justice environnementale est un site de controverse permanent, de nombreux chercheurs ne s'accordent pas sur sa prééminence compositionnelle [Mohai, Pellow, Roberts, 2009 ; Pulido, 2017], à savoir : la justice environnementale rime-t-elle d'abord avec le concept de *racisme environnemental* ou plutôt avec celui de *classisme environnemental*³⁰ [Bell, 2020]. Indépendamment de la posture *colorblind* de certains chercheurs [Pulido, 2017], les principaux désaccords résident dans le paradoxe de

²⁹ *Ibid.* p.323. Traduction: [...] to say «not in my backyard » when they don't even own backyards.

³⁰ Concept absent de la recherche française, le concept de classisme environnemental (*environmental classism*) met l'accent sur les disproportions et inégalités environnementales qui touchent les populations en fonction de leurs classes sociales, notamment celle issus des milieux populaires et ouvriers [Bell, 2020]. L'exemple du scandale de *Metaleurop*, une industrie qui a contaminé au plomb jusqu'à dans les années 2000 des communes du Nord de la France, où un grand nombre d'enfants et de familles sont atteints de saturnisme, encore aujourd'hui [Malin, 2022], peut s'apparenter à une forme de classisme environnemental; ces communes allient un passé ouvrier et un fort taux de pauvreté, en comparaison avec le reste de l'hexagone [Insee, 2022].

l'œuf et de la poule : qui arrive d'abord, le danger ou la population ? Les réponses aux phénomènes de répartition sociale de la pollution, vont d'explication économiques (les inégalités environnementales résultent de la conjonction d'un phénomène économique accentué par un « sauve-qui-peut » des classes moyennes des zones à risques et des faibles loyers proches des industries qui expliquent la présence d'habitants sur les lieux), raciales (c'est le racisme systémique qui place les groupes racisés dans des lieux pollués; la fuite des Blancs des lieux toxiques a comme corollaire l'augmentation de la concentration d'une population racisée sur ces lieux), à des raisons politiques (le peu de considération de l'industrie ou des institutions politiques pour les populations pauvres et racisées accentue la mise en place d'un projet toxique sur leur lieu de vie), ou encore intersectionnelles (une origine multifactorielle qui allie de manière singulière des contextes impliquant la classe, la race, le genre et l'environnement) [Mohai, Pellow, Roberts, 2009; Pulido, 2017].

Dans ces débats, la question de l'intention est également discutée. Benjamins Chavis prône que le racisme environnemental a une part d'intentionnalité consciente, l'idée d'une élimination délibérée des racisés, que le sociologue Robert Bullard réfute, les situations étant plus pour ce dernier la somme d'un système plutôt qu'un calcul raciste [Holifield, 2001]. L'interrogation portant sur l'échelle des concepts est aussi souvent exprimée, à savoir : la justice environnementale s'analyse-t-elle au niveau local (au sein d'une ville ou d'un pays) ou au niveau global (dynamique Nord-Sud) ? – une tension qui s'accroît avec le changement climatique et l'émergence du mouvement pour la *justice climatique* [Mohai, Pellow, Roberts, 2009 ; Pulido, 2017]. Pour le géographe américain Ryan Holifield [2001], il est impossible d'établir une définition stable et universalisante des concepts de justice environnementale et de racisme environnemental, chaque localité ou pays ayant des contextes sociaux, économiques, raciaux, politiques et historiques qui leur sont propres. Dans cette situation, trouver le concept qui reflète le mieux un contexte particulier est plus pertinent que la recherche d'un concept unique et consensuel pour le chercheur.

Ainsi, *a contrario* des Afro-Américains, les Natifs-Américains et les Amérindiens, sans pour autant réfuter l'évidence de la ségrégation raciale de leurs environnements, préfèrent en ce qui les concerne parler de justice environnementale, du fait que leur reconnaissance est bafouée par une dynamique coloniale depuis le XVI^e siècle [Pulido, 2017]. Pour certains, cette situation fait écho à

la notion de *misframing* de la philosophe Nancy Fraser, au sens d'une absence de cadrage adéquat, « lorsqu'un problème est exprimé dans un langage de justice qui ne permet pas de formuler toute la complexité des enjeux de justice » [Deldrève et al, 2019, p.9]. Nonobstant cela, la notion de justice qui englobe la justice environnementale — et ses ramifications — se situe dans une large mesure dans la conception multidimensionnelle théorisée de Nancy Fraser [2004], qui inclut à la fois la *reconnaissance* et la *redistribution*, de manière à dépassant les clivages philosophiques traditionnels unidirectionnels, universalistes et homogénéisants. Pour la philosophe, la justice ne peut se limiter à une simple réparation économique ou aux pointages de discriminations : elle relève plutôt d'une adaptation au tort subi en fonction des particularités de chaque situation, où groupes et individus définissent eux-mêmes ce qu'est « une vie bonne », tout en décidant des moyens de la poursuivre sans nuire pour autant à autrui. Fraser [2004, p.158] en appelle ainsi à « une conception de la justice qui puisse être acceptée par des personnes ayant des conceptions divergentes du bien ».

Malgré ces tensions et divergences, des cadres analytiques et conceptuels consolidés existent pour penser la *justice environnementale* et le *racisme environnemental*. De ce fait, et pour clarifier la polysémie de ces concepts, il me semble pertinent de revenir sur certains d'entre eux. Pour la géographe étatsunienne Laura Pulido [2017], le concept de *racisme environnemental* se focalise principalement sur trois types de recherches :

1). La première est le dépistage des situations de racisme environnemental. Par l'intermédiaire d'organisations sociales, d'associations, de résidents locaux ou encore de chercheurs, les dangers environnementaux en lien avec des contextes raciaux sont mis en évidence pour comprendre leur existence et leurs sources et ainsi permettre à une population locale vulnérable de les prévenir (comme par exemple les actions de la *Los Angeles Collaborative for Environmental Health and Justice*).

2). Une deuxième tendance scientifique se manifeste par le prisme des sciences sociales. Le racisme environnemental est ici étudié comme une modalité immédiate de la justice environnementale, où différentes racines et ramifications communiquent et s'enrichissent. C'est jusqu'à présent la tendance universitaire dominante. Une part des études vont de l'émergence historique du concept à son raffinement, avec autant de détours du côté de la sociologie des mouvements sociaux,

de la spatialité du racisme, des questions de mémoire des luttes, afin d'élargir les savoirs académiques et militants [Bullard, 2000 ; Taylor 2014]. D'autres privilégient le prisme de l'intersectionnalité, où le concept de racisme environnemental se combine à d'autres perspectives, comme dans l'écoféminisme [Larrère, 2023] ou l'écologie *queer* [Lecerf Maulpoix et al, 2020]. D'autres encore placent la question de la justice au centre de leurs recherches, où la reconnaissance, la redistribution et la participation forment un triptyque analytique dynamique [Bryant, Mohai, 1992].

3). La troisième tendance explore en particulier les liens entre race et l'environnement. Allant de la remise sur le devant de la scène de l'histoire environnementale des personnes racisées (mythes amérindiens, marronnages des esclaves aux temps des plantations etc.) effacée par l'histoire blanche dominante à la mise en lumière des constructions coloniales de l'environnement et des différents rapports à celui-ci, avec en particulier le développement d'une pensée décoloniale et non-occidentale sur le sujet (*Chicana/o studies* ; « écologie décoloniale » [Ferdinand, 2019]).

En ce qui concerne la *justice environnementale*, Robert Bullard [2000] propose un cadre théorique où la prévention, la reconnaissance et la réparation des maux environnementaux est centrale. Dans cette perspective, la justice environnementale a comme objectif de prévenir et/ou d'annuler une menace environnementale avant qu'elle ne se produise. Elle se construit en synergie avec différents mouvements sociaux qui combattent les pratiques environnementales inégales ou néfastes (santé, alimentation, industries, assainissement, logement etc.), avec une mécanique alimentée par une énergie réflexive portée par la question « Qui obtient quoi à quel prix ? » [Bullard, 2000]. Pour résumer, la *justice environnementale*, éclaire, révèle, analyse, combat des situations, des dynamiques, où le pauvre/racisé/dominé paye le prix de sa condition de classe/race/exclusion à travers la dégradation de son environnement, en fonction d'un niveau de discrimination établi (consciemment ou non) par le système riche/blanc/dominant, afin d'obtenir par l'intermédiaire de ses privilèges un cadre de vie sain et prospère à moindre coût économique/social/politique.

Que ce soit aux États-Unis ou ailleurs dans le monde, les concepts de *justice environnementale* et de *racisme environnemental* ont trouvé un écho important. Leur plasticité a permis d'éclairer des situations de domination cachées, ainsi que de formuler de nouvelles demandes de justice dans de multiples contextes à l'échelle globale.

3. Le racisme environnemental : une actualité

L'ouragan Katrina

L'année 2005 confirme tragiquement à elle seule la pluralité sémantique et contextuelle du racisme environnemental. Le 29 Août 2005, l'ouragan Katrina, un cyclone de catégorie 5 sur l'échelle de Saffir-Simpson, balaie de ses violents vents de plus de 250 km/h le Sud Est des États-Unis. En plus de ses abyssales destructions, le cyclone engendre la mort de plus de 2000 personnes, dont une majorité de personnes âgées et d'Afro-américains, en particulier à la Nouvelle-Orléans en Louisiane [Keucheyan, 2018 ; Ferdinand, 2019]. Mais, en réalité, l'ouragan Katrina n'est que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase de l'accumulation raciste et coloniale qui a formé les Amériques. Pour reprendre les termes du philosophe Malcom Ferdinand [2019], dans cette région qui a vu naître le Jazz, un requiem se joue, depuis le temps des plantations, où un cyclone non pas météorologique, mais « colonial », est à l'origine de la catastrophe. Après l'événement, Robert Bullard néo-orléanais d'origine, voit, au lendemain du désastre, la Nouvelle-Orléans comme un « Pompéi moderne » [Bullard, Wright, 2009, p.xvi], brûlé par le magma d'un volcan raciste qui feint d'être endormi, mais dont les relents sont tout autant actifs que ceux du Vésuve.

Pour beaucoup de chercheurs, les conséquences et les traumatismes provoqués, surtout au sein de la communauté noire-américaine [Bullard, Wright, 2009], font de la catastrophe la métaphore ultime du racisme environnemental [Pulido, 2017 ; Keucheyan, 2018].

Selon Ferdinand [2019], nés de l'asservissement des Africains, les États-Unis gardent de la période esclavagiste une « blessure transgénérationnelle » qui ne s'est pas dissoute avec la ratification du XIII^e amendement de décembre 1865. Katrina et les autres les ouragans tropicaux réveillent ce traumatisme vieux de quatre siècles :

« Dans les imaginaires des Noirs-Américains aux États-Unis, les tempêtes de l'Atlantique sont couramment associées à la traite négrière transatlantique. Prenant naissance au large des côtes africaines, faisant route vers le bassin caribéen et le golfe du Mexique, puis repartant vers l'Atlantique nord en direction de l'Europe, ces tempêtes rappellent le tracé de ce crime historique pour lequel aucune justice n'a été rendu » [Ferdinand, 2019, p.114].

En effet, au nord du Golfe du Mexique, non loin de l'embouchure du Mississippi, la Nouvelle-Orléans s'est construite au fil du temps sur un territoire alliant les lucioles de l'immense bayou aux clapotis du fleuve sur les bateaux à roues à aubes. Toutefois, comme exprimé précédemment, les beautés du Sud ont un goût amer pour les Afro-américains, la Nouvelle-Orléans n'échappant pas au sort esclavagiste, ségrégationniste et raciste du pays [Bullard, Wright, 2009]. Territoire marécageux et fortement inondable, la Nouvelle-Orléans est une cuvette en dessous du niveau de la mer, que la population blanche évite en investissant les hauteurs depuis l'époque des plantations, en laissant moustiques et branlantes bicoques à la population noire aux abords du Mississippi [Bullard, Wright, 2009]. Pour paraphraser Malcom Ferdinand, la Nouvelle-Orléans reste pendant longtemps dans une analogie de la traite, les blancs restent sur le pont du vaisseau face à l'horizon, pendant que les noirs restent enchaînés sous le niveau de la mer, dans la cale du navire négrier social [Ferdinand, 2019]. Au courant du XX^e siècle, entre l'arrivée des transports en communs et une conjoncture économique qui attire de nombreux Afro-Américains dans la ville, les blancs fuient dans des quartiers résidentiels loin du centre de la Nouvelle-Orléans, provoquant l'augmentation de la pauvreté et de la population noire [Bullard, Wright, 2009]. La veille de la catastrophe, la Nouvelle-Orléans comportait 67% de Noirs, 28% de Blancs, et 5% d'autres populations racisées (*Latinos* et Asiatiques) [Ferdinand, 2019]. Comme dans les régions où il y a une forte concentration d'Afro-américains, la ségrégation résidentielle et le racisme institutionnel entraînent un manque d'infrastructure (écoles, transports, logements insalubres etc.), avec comme point culminant pour la ville, le peu d'entretien des digues existantes [Bullard, Wright, 2009].

Les autorités savaient la situation critique de la ville. Bien avant l'ouragan, de nombreuses personnes ont alerté la municipalité sur le piteux état des digues qui ne tiendraient pas en cas de grosse tempête [Bullard, Wright, 2009]. Mais rien n'y fait, lors du passage du cyclone, les digues cèdent, les pompes de la ville qui peuvent dévier l'arrivée des eaux vers l'océan s'engorgent, une colossale inondation en découle, 80% de la Nouvelle-Orléans à la tête sous l'eau, avec certains lieux dépassant les sept mètres de haut [Bullard, Wright, 2009 ; Keucheyan, 2018]. Les noyades sont massives et la population miraculée se retrouve bloquée au sommet de leurs maisons, piégée par les eaux [Bullard, Wright, 2009]. Pendant plusieurs jours, les survivants restent sur les toits sans eau potable, nourriture et électricité en

attendant les secours [Bullard, Wright, 2009] ; d'autres se réfugient au Superdome, un stade de football américain pour s'abriter, pourtant fragilisé avec la tempête [Ferdinand, 2019]. Il aura fallu 5 jours avant l'arrivée des premiers secours [Ferdinand, 2019]. La violence et le désespoir ont eu le temps d'augmenter à l'intérieur du Superdome, où certains ont trouvé la mort dans des conflits déclenchés par l'insoutenable attente [Bullard, Wright, 2009 ; Ferdinand, 2019]. Une violence qui continue les semaines suivantes, lorsque 65 000 soldats de la Garde Nationale sont déployés à la Nouvelle-Orléans pour faire face aux crimes et pillages provoqués par la désolation [Bullard, Wright, 2009 ; Keucheyan, 2018 ; Ferdinand, 2019].

Un million de personnes se réfugient dans les régions voisines après le cyclone, où des mouvements NIMBY anti-réfugiés Katrina émergent dans des quartiers blancs vis-à-vis des afflux [Bullard, Wright, 2009]. La liste des dégâts est longue, plus de deux millions de logements sont endommagés à la Nouvelle-Orléans [Keucheyan, 2018 ; Ferdinand, 2019]. Le nombre de personnes sans-abri est désormais important, que le gouvernement prend en charge, par l'intermédiaire de relogement ou de mise en place de logement temporaire [Bullard, Wright, 2009]. Toutefois, les Blancs victimes se voient plus facilement assigner des résidences que leurs compatriotes afro-américains. Bon nombre de Noirs se retrouvent dans des mobil-homes, des chambres d'hôtels ou des roulottes en mauvaises états ou toxiques, et cela pendant plusieurs mois après la catastrophe, formant même à certains endroits de nouveaux ghettos encore plus pauvres qu'avant le cyclone [Bullard, Wright, 2009]. Accentué par une gentrification dans les mois et les années qui ont suivi, les élites ont renforcé les inégalités, par une *stratégie du choc*, au sens de Naomi Klein, pauvres et racisés sont purgés du centre-ville pour la prospérité des plus riches, les écoles publiques d'avant Katrina sont par exemple peu à peu mis sous le joug du privé [Keucheyan, 2018 ; Ferdinand, 2019].

De plus, la surface de la ville est contaminée par un cocktail de pollution monstre alliant débris, hydrocarbures, déchets toxiques, matériels électroniques et un cumul de milliers de voitures et de bateaux emporté par les flots [Keucheyan, 2018]. Contamination devenant durable pour les sols, où les habitants des classes populaires ironisent en nommant « *Katrina salad* » les légumes qu'ils produisent dans les jardins partagés de la Nouvelle-Orléans de l'après Katrina [Keucheyan, 2018].

Antérieurement à l'ouragan, des mouvements de justice environnementale étaient présents pour dénoncer la forte contamination au plomb des enfants racisés et/ou pauvres, le constant voisinage des Afro-américains avec les décharges de la ville, ainsi que les ravages sanitaires de la *Cancer Alley* le long du fleuve Mississippi entre Baton Rouge et la Nouvelle-Orléans [Bullard, Wright, 2009]. Finalement, avec Katrina, ces précédentes situations « orthodoxes » de racisme environnemental ont été dépassées par la machine cyclonique, raciste et coloniale. Avec les vents de la gentrification, de l'exclusion, de la négation, de la pollution, de l'exploitation et même de l'Anthropocène, la Nouvelle-Orléans a été l'hôte d'un méga-racisme environnemental et la scène d'un purgatoire permettant de «se débarrasser profitablement des Nègres du monde » [Ferdinand, 2019, p.119].



Illustration 4 : Capture d'écran du clip Formation de Beyoncé. On y voit l'artiste sur une voiture de police de la Nouvelle-Orléans piégée par les eaux de l'ouragan Katrina. Cette scène dénonce tant le système raciste qui compose la police américaine que le traumatisme indélébile du cyclone chez la communauté noire des États-Unis. (Beyoncé Knowles et al / Lemonade Album/ 2016) ; « Beyoncé - Formation (Official Video) » - Youtube

URL : https://www.youtube.com/watch?v=WDZJPJV__bQ



Illustration 5 : Vue aérienne de la Nouvelle-Orléans prise par un hélicoptère de la marine américaine le 31 Août 2005. On y voit l'inondation provoquée par la rupture des digues, ainsi que le SuperDome en mauvais état (au centre de l'image) où de nombreux habitants de la Nouvelle-Orléans se sont réfugiés.

(Jeremy L. Grisham/U.S. Navy/ 2005)

URL : <https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Navy-FloodedNewOrleans.jpg?uselang=fr>



Illustration 6 : Photographie des dégâts post-Katrina à la Nouvelle-Orléans en septembre 2005. On y voit au milieu d'un chemin de la ville, entre maisons et voitures, des bateaux échoués de part les événements

(Auteur inconnu/2005)

URL :

https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Katrina_aftermath_in_the_7th_Ward_of_New_Orleans_12_September_2005_02.jpg

Un sujet international

Depuis les manifestations du comté de Warren jusqu'au tournant des années 2000 avec l'ouragan Katrina, l'étude des problématiques relevant de la justice et racisme environnemental est restée ancrée dans le contexte étatsunien. Si leurs principaux porteurs, tel que Bryant Bunyan et Paul Mohai (*Race and the Incidence of Environmental Hazards* [1992]), Robert Bullard (*Dumping in Dixies* [2000]), Dorceta Taylor (*Toxic Communities* [2014]) ainsi que Laura Pulido (*Environmental Racism* [2017])³¹ ont largement mis en lumière les fondements et situations locales qui les étayent, leurs idées n'ont pas moins eu également une très large résonance internationale.

³¹ Tous ont commencé à travailler sur le sujet dans les années 1990, ou avant. Il s'agit ici des travaux les plus connus ou cités.

En premier, dans d'autres contrées du continent Américain, avec la sociologue Ingrid Waldron [2018] mettant en avant la pollution des eaux qui touche les communautés indigènes³² et noires au Canada, souillées par les rejets d'usines et les actions peu scrupuleuses des politiques industrielles. Sur ces territoires, le racisme environnemental se manifeste par l'intermédiaire de nombreux cancers, mais aussi par une détresse psychologique, en lien avec le stress d'une contamination ou de l'épuisement des mobilisations contre l'altération de leurs lieux de vies ; une forte charge mentale pèse sur ces communautés [Waldron, 2018]. Sous l'équateur, en Amérique du Sud, des mobilisations de justice environnementale s'établissent aussi, comme au Pérou, pour faire face au racisme environnemental extractiviste des compagnies occidentales [Buu-Sao, 2020]. Des peuples autochtones péruviens, dont les Quechuas, Wampis ou Kokama, dénoncent la continuité *conquistadora* dans laquelle l'entreprise coloniale pille, pollue et façonne leurs environnements. En effet, les implantations d'entreprises d'extractions métalliques dans les Andes et pétrolières dans l'Amazonie péruvienne, à la direction privée et étasunienne, sont voisines de villages indigènes. Ces compagnies souillent par leurs rejets les territoires autochtones, leurs habitants tombent malades et la faune sauvage, qui est la base de leur alimentation, est décimée [Buu-Sao, 2020]. Tout en sachant que certaines de ces méthodes d'extractions sont illégales aux États-Unis pour des raisons de toxicité aggravée, les sièges de ces entreprises à plus 5000 km, délocalisent leurs opérations polluantes au Pérou où ces techniques sont autorisées [Buu-Sao, 2020]. De l'autre côté de l'Amazonie, au Brésil, le racisme environnemental fait tout autant parler de lui. Au tournant des années 2000, comme dix ans plus tôt au États-Unis, des débats sur la prééminence notionnelle du racisme ou du classicisme émergent dans certaines universités brésiliennes [Herculano, Pacheco, 2006]. Justice et racisme environnemental-e ne tardent pas à être dénoncés par les populations vulnérables et étudiés par les universitaires au pays du candomblé. Le pays étant ravagé par de chroniques inégalités sociales [Herculano, Pacheco, 2006], de nombreux mouvements éclosent jusqu'à récemment de Manaus à Rio de Janeiro, en passant par Récif [a*Pública* — *Outras Palavras*, 2022]. L'exemple de la *favela* de Paraisópolis

³² Le terme « indigène » est souvent sujet à controverse dans le contexte français de par sa connotation historique péjorative vis-à-vis des peuples colonisés (Code de l'indigénat par exemple). J'emploie ici le terme « indigène » lorsque les peuples évoqués se reconnaissent comme tels ou lorsque des chercheurs l'utilisent dans leurs analyses pour souligner une situation sociologique spécifique.

au cœur de São Paulo est flagrant : ce quartier pauvre et racisé, en manque d'infrastructure et d'assainissement, est collé à un mur qui le sépare de quelques mètres d'appartements luxueux et *high-tech* [Fachin, 2019].

Outre Atlantique, en Grande Bretagne, le chercheur Julien Agyeman montre que la justice environnementale et le racisme environnemental traversent également son pays. En plus de s'intéresser aux espaces cancérigènes où vivent généralement les classes populaires au Royaume-Uni, le chercheur explique qu'une grande part de la population racisée a très peu accès aux aménités environnementales [Agyeman, Evans, 2004]. En effet, ces groupes souvent nommés *BAME* (*Black, Asian, and Minority Ethnic*) outre-manche, ont de très grandes difficultés pour atteindre les campagnes britanniques *a contrario* de leurs compatriotes blancs. 63% des blancs britanniques, de toutes classes confondues, visitent chaque semaine des espaces verts, alors que les *BAME* en sont à un taux de 46% par semaine [Olga, 2020]. De surcroît, la majorité des personnes racisées au Royaume-Uni subissent davantage les conséquences des pollutions aux particules que les Anglais blancs [Olga, 2020].

A 15h de vol de la Manche, du côté du Cap de Bonne-Espérance, les racines de l'apartheid en Afrique du Sud nourrissent toujours un zonage racial et la question de l'accès à l'eau potable entre Noirs et Blancs, où un racisme environnemental est actif [Ruiters, 2001]. Les *Townships* à la population quasi-totalement noire et métis (*coloured* en Afrique du Sud) se placent à la périphérie des villes majoritairement blanches. Les *Townships* ont une qualité infrastructurelle et un accès aux ressources qui est nettement inférieur à ceux des villes blanches. Outre l'utilisation disproportionnée d'eau potable des quartiers blancs, la plomberie des distributeurs d'eau des *Townships* étant défectueuse, de nombreuses fuites font partir dans la nature une eau que ces les populations de bidonvilles n'utilisent pas, tout en payant quand même le prix, les compteurs et les distributeurs d'eau les facturant sans prendre en compte que les canalisations sont détériorées. Chaque gorgée d'eau dans les *Townships* laisse ainsi une saveur constante d'injustice pour les habitants [Ruiters, 2001].

A l'Est, sous l'empire du Milieu, sur l'île de Taïwan, des manifestations autochtones de justice environnementale prennent forme dans la région depuis les années 1980. L'anthropologue Chun-Chieh Chi [2001] qui étudie la question explique

ainsi que bien avant la colonisation Japonaise de 1895 ou les migrations du peuple Han de la Chine continentale il y a 400 ans, le territoire insulaire n'est pas vierge, de nombreux indigènes vivent sur place depuis plus de 1000 ans. Au tournant du XXI^e siècle, ils sont devenus la minorité démographique par excellence (moins de 2% de descendants directs), en plus d'être les plus atteints par les externalités négatives du monde capitaliste et industriel. Taïwan se compose aussi de petits espaces insulaires, comme l'île de Lanyu (d'une superficie de 45 km²) au large du Sud Est de l'État, où réside le peuple Da'ò. À partir des années 1970, il voit son territoire radicalement se transformer entre l'arrivée de nombreux touristes et la création de bases militaires dans les environs, mais principalement avec l'installation de plusieurs centrales nucléaires sur le grand Taïwan, ayant comme conséquence la mise en place d'un dépotier de déchets radioactifs sur l'île, non loin des villages Da'ò. Des mobilisations voient le jour dans ces conditions, premièrement dans les 1980 avec des coalitions autochtones et environnementalistes anti-nucléaire, notamment à Taipei ; puis, dans les années 1990, après la découverte de fuites dans les barils de déchets, avec comme répercussion l'augmentation de nombreux cas de cancers chez les Da'ò [Chun-Chieh, 2001]. Après ces mobilisations, en 1996, le transport de déchets radioactifs sur l'île de Lanyu est arrêté, mais les anciens déchets sont encore aujourd'hui à proximité des villages indigènes [Pei-wei Yang, 2019].

Plus au Sud, en Australie, la problématique du racisme environnemental et du nucléaire est aussi prégnante, principalement pour les populations aborigènes du pays qui se mobilisent contre l'implantation de sites de production électrique, ainsi que les déchets assortis [Walker, 2006]. Dans une autre perspective, l'anthropologue australien Ghassan Hage [2017] portent un regard atypique sur les liens qui associent racisme et environnement. La question du changement climatique place, en effet, la planète dans une situation sociale inédite que l'anthropologue propose d'analyser au prisme d'une discrimination spécifiques qui dans les sociétés libérales démocratiques touche une communauté particulière, à savoir les musulmans. Dans un contexte social mondial où le racisme anti-musulman (ou l'islamophobie) augmente, à la suite des attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis qui voient les clichés à l'égard des individus de confession musulmane se multiplier de part et d'autre de l'Atlantique, et jusqu'en Australie, Hage propose de révéler ces connexions. Sa thèse principale est que l'origine sociale de la crise environnementale a comme base un système de domination qui lie deux éléments : la nature et les humains ; et plus particulièrement,

le racisme et le spécisme (exploitations et domestications animales). A travers l'idéologie islamophobe qui façonne autant les espaces que les esprits, cela se traduit par l'animalisation constante des musulmans [Hage, 2017].

L'anthropologue australien n'est toutefois pas le seul à s'emparer de la problématique du changement climatique et de ses liens avec différents maux sociaux. Au sein des ramifications notionnelles de la justice environnementale, déjà, dans lesquelles s'inscrit le champ de la justice climatique, de nombreux acteurs — tant activistes que chercheurs — s'emparent du sujet de la crise climatique, afin de renverser, par l'intermédiaire du politique, les impacts inégalitaires du dérèglement planétaire qui «représente avant tout un tort fait aux pauvres du monde, ainsi qu'aux générations futures » [Bourban, 2018, p.16]. Dans ce contexte, les réflexions qui explorent les liens entre racisme et environnement à l'ère de l'Anthropocène se démultiplient également depuis quelques années.

La question du changement climatique : une continuité coloniale aux répercussions raciales

L'humanité fait face à un bouleversement climatique. Ce moment de crise nommé Anthropocène par le chimiste néerlandais Paul Crutzen dans les années 1990, fait référence à l'ère géologique (*cène*) d'origine humaine (*anthropos*) qui transforme l'écosystème Terre, tout en impactant ses habitants [Ferdinand, 2019]. Or, de quelle partie de l'humanité parle-t-on ? Le concept d'Anthropocène, utilisé par des militants écologistes aux dirigeants politiques, en passant par les médias et les universitaires, soulève un embarras, ou plutôt deux : premièrement, avec l'idée sous-jacente que l'entière humanité est responsable de la mise en place de cette ère et, deuxièmement, que le changement climatique touche (ou va toucher) l'humanité de manière uniforme [Ferdinand, 2019].

Comme le souligne Malcom Ferdinand [2019], cette sémantique n'est pas neutre. Pour le philosophe Mohamed Amer Meziane [2019], elle relève même d'un mensonge global et insoutenable. En effet, au prisme de l'Anthropocène, la crise climatique repose sur les externalités négatives des activités humaines — les rejets de CO₂ (dioxyde de carbone) des industries par exemple — sans remettre en question

la structure de ce dernier ou son origine profonde, où s'immiscent de nombreux impensés, tels que la blancheur ou le système économique [Ferdinand, 2020]. Des alternatives sémantico-épistémologiques sont exprimées par certains penseurs pour rendre compte des raisons fondamentales de ce changement terrestre [Ferdinand, 2019]. Alors que Andreas Malm et Jason Moore avec leur concept de *Capitalocène* pointent le système capitaliste, son émergence et ses acteurs comme responsables de la crise climatique [Haraway, 2016; Ferdinand, 2019]; le *Sécularocène* de Mohamed Amer Meziane fait référence au rationalisme européen qui entraîne la sécularisation de l'Occident, contribuant à ne plus avoir peur du ciel ou des entrailles de la Terre (démons, Enfer) et permettant l'extraction des ressources fossiles [Amer Meziane, 2021]; le *Chthulucène* de Donna Haraway prône, quant à lui, de faire monde sur les ruines de l'Humanité (esclavages, féminicides, destructions)—afin de construire un présent optimiste avec l'entièreté du vivant avec tout les liens qui les unissent à la manière de l'araignée Pimoya Cthulhu qui reconstruit et réajuste sa toile sans cesse avec de qu'elle a [Haraway, 2016; Arango, 2020] ; Le *Plantationocène* d'Anna Tsing place les bases du changement climatique au moment de la colonisation des Amériques, de l'asservissement des peuples Amérindiens et Africains avec le développement des plantations et, en plus du racisme, le développement intensif de la monoculture incluant la déforestation [Haraway, 2016; Ferdinand, 2019]. Dans la perspective du Plantationocène, une certaine manière d'habiter et d'utiliser la Terre existe depuis la colonisation, que Malcom Ferdinand nomme « l'habiter colonial » [2019]. « L'habiter colonial » fait référence à la particularité d'habiter la planète depuis le moment de colonisation des Amériques, où une influence occidentale, forme dans les manières de pensée et d'agir, la mise en relation de multiples éléments au niveau planétaire (ensembles terrestres «non-vivants »³³, humains et non-humains) qui provoque un système violent et oppresseur (capitalisme, esclavage, racisme, patriarcat, spécisme, écocide), et cela pour le bénéfice d'une poignée d'individus dominants (colons/riches/blancs/hommes) [Ferdinand, 2019]. De fait, le changement climatique appartient à une généalogie coloniale, où le racisme environnemental peut y prendre source.

³³ Au sens scientifique (comme du minerai), car certaines religions ou spiritualités peuvent y accorder des caractéristiques vivantes.

Les gaz à effet de serre, comme le méthane (CH₄) ou le dioxyde de carbone (CO₂), qui participent au réchauffement planétaire (que le GIEC montre depuis les années 1980), conduisent à la fonte des calottes glaciaires, qui entraînent l'élévation du niveau de la mer dont pâtissent de nombreux individus [Larrère, 2015]. Du Nord au Sud, force est de constater que ce sont les populations qui contribuent (et ont contribué) le moins au changement climatique qui en subissent les plus fortes conséquences, comme les populations Inuits en Arctique, avec le dégel du pergélisol, ou les villages du Delta du Gange entre l'Inde et le Bangladesh (inondations) [Larrère, 2015]. Il en va de même pour l'augmentation des catastrophes météorologiques extrêmes, des ouragans du type Katrina dont les retombées extrêmes vont se multiplier— les Caraïbes seront de plus en plus touchés par ces phénomènes, pendant que des îles du Pacifique vont disparaître et les côtes de nombreux pays vont reculer vers les terres, si aucune transformation radicale n'est mise en place. Les pays du Nord sont sujets, en revanche, à de moins fortes conséquences, pour les plus privilégiés, en tout cas [Larrère, 2015; Ferdinand, 2019]. Au niveau local, comme aux États-Unis, les conséquences du changement climatique se font déjà ressentir. La médecin Renee N. Salas [2021] qui travaille sur les impacts du changement climatique sur la médecine, constate que le seul diagnostic qu'elle peut faire face à la recrudescence de maladies qui touchent certains de ses patients racisés, après toutes les explications de la médecine conventionnelle, est le racisme environnemental provoqué par le changement climatique. Le cocktail de pollution venant de zones routières (véhicule à énergie fossile), la proximité d'habitants racisés sur ces lieux (habitation avec peu de filtration d'air), les îlots de chaleur (qui provoquent de l'asthme à cause de la surproduction de pollen), entraînent des conséquences néfastes, et notamment sur un très grand nombre d'enfants [Salas, 2021].

La déforestation provoque aussi l'augmentation des gaz à effet de serre. Cependant, un phénomène biologique, commun à l'humanité, est en constante augmentation depuis les accélérations du Plantationocène : les zoonoses. Une zoonose est une maladie qui passe d'un animal à un être humain, où l'origine des agents pathogènes est zoologique, comme pour la peste au Moyen-Âge avec comme animaux transmetteurs le rat et ses puces. Au cours du dernier siècle, la déforestation et les conquêtes occidentales ont provoqué par exemple l'émergence du virus du VIH en Afrique de l'Ouest. Virus originellement présent chez les singes, la déforestation a

coupé la barrière complexe de transmission qu'implique la faune et la flore, entre ces animaux et les humains. Le travail forcé des locaux pour la construction de chemins de fer, et les nombreux lieux de prostitutions des villes coloniales ont favorisé l'émergence du virus par les colons [Robin, 2021]. La situation est toujours d'actualité, pour de nombreux autres virus, la déforestation est un puissant incubateur de maladies, la Covid-19 y compris — même si l'hypothèse de la fuite du virus des laboratoires de Wuhan en Chine reste encore aujourd'hui probable, la piste du changement climatique reste privilégiée pour de nombreux chercheurs [Robin, 2021], aux conséquences désastreuses pour les personnes les plus pauvres et racisées à travers le monde [Robin, 2021; Montague, 2022] : «Il n'est pas simple de comprendre comment le fait de couper un arbre peut rendre des gens malades. Et pourtant, c'est bien ce qui se passe » [Robin, 2021, p.77].

Historiquement, et jusqu'à aujourd'hui, l'Occident européen est celui qui a le plus participé à la production de gaz à effet de serre de façon directe ou indirecte en imposant son système économique à travers le monde [Mills, 2023] — *exit* la Chine, l'Inde ou le Qatar qui ont été circonscrits par la domination européenne mondiale et dont la massive pollution actuelle en est le boomerang [Williams, 2021]. En consommant le charbon humain pauvre et racisé de la planète, l'Occident a fait réchauffer de trop de degrés sa maison où il pensait être le seul à habiter, où le racisme environnemental se répercute de manière disproportionnée dans la pièce d'à côté, où vivent les moins privilégiés de ce monde [Ferdinand, 2019].

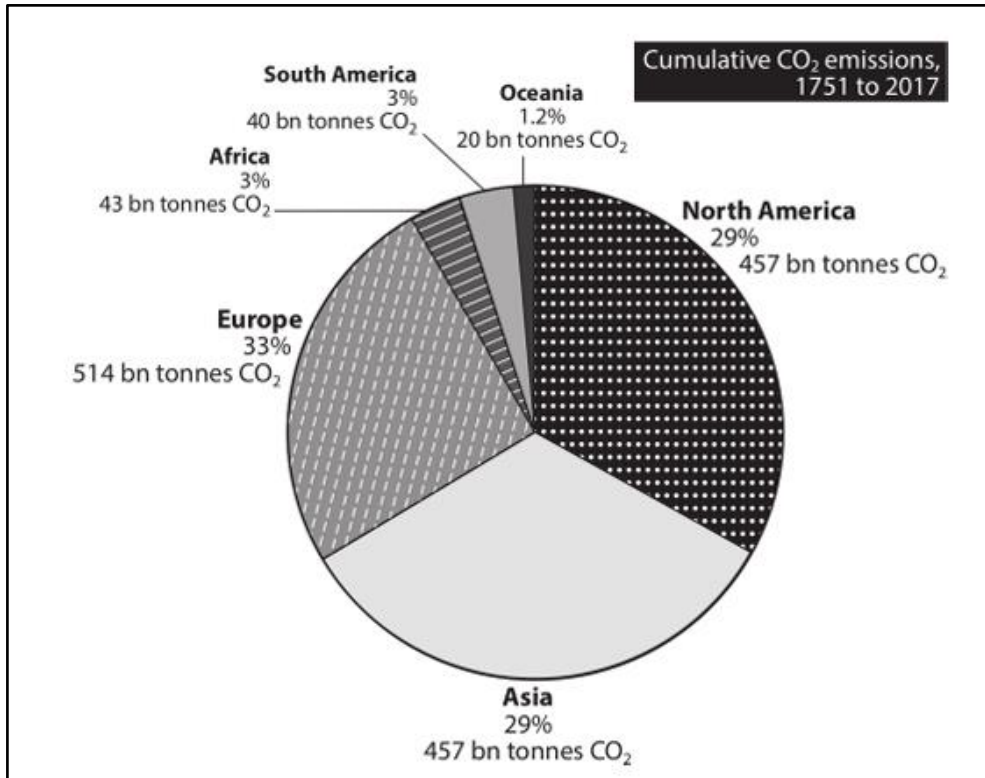


Illustration 7 : « Qui a le plus contribué au CO₂ mondial ? Émissions de carbone cumulées de 1751 à 2017 » [Williams, 2021, p.18] — Graphique représentant le cumul des émissions de CO₂ depuis le XVIII^e siècle à travers le monde. On y voit que les pays du Nord sont les plus gros émetteurs (bn=billions, traduction : milliards). Pourcentage calculé à partir des données de Our World in Data (<https://ourworldindata.org/>)

Williams, Jeremy. *Climate change is racist: Race, privilege and the struggle for climate justice*. 2021. p.18.

III. Du racisme environnemental en France ? : Une découverte tardive

1. Environnement et race : une *no-go zone*

Approches sociologiques de l'environnement

Contrairement aux États-Unis où historiquement une forte influence de la religion, notamment protestante, appuyée par des courants empiristes ou de philosophie pragmatique [Granjou, 2014], influe sur les rapports des individus à la nature et à leurs environnements; la France, dès le XIX^e siècle, se place dans une perspective sociale et de construction cognitive spatiale, extrêmement délimitée, dans laquelle l'homme et la nature sont séparés et où l'environnement est une donnée technique modifiable et ajustable :

« L'éclosion de la problématique environnementale [...] est portée par trois milieux distincts : le milieu esthétique et naturaliste (notions de monument naturel et de paysage), le mouvement hygiéniste (lutte contre la pollution et pour la qualité de l'air et de l'eau), et le milieu technocratique (contrôle public des forêts promu par les ingénieurs de l'État, notamment le Corps des Mines). Dès ce moment, l'environnement est construit comme objet d'intervention étatique technique spécialisée par objets (air, eau, forêt, etc.) » [Granjou, 2014, p.484].

Cette perspective se reflète dans le développement scientifique, dont la construction de la sociologie française avec Émile Durkheim [1895, p.184], excluant tout déterminisme biologique ou écologique pour l'appréhension du social : *les faits sociaux ne peuvent être ainsi expliqués que par des faits sociaux*. Les questions environnementales sont congédiées du champ sociologique, ce socle formant une tradition paradigmatique dans les études des sociologues français pour les trois-quarts du XX^e siècle [Granjou, 2014]. C'est dans les années 1970-80, dans le prolongement du structuralisme de Pierre Bourdieu que s'amorcent les prémices d'une sociologie de l'environnement par l'intermédiaire de la sociologie de la ruralité comme dans les recherches de Nicole Mathieu et Marcel Jollivet, mais aussi avec les études portant sur la demande sociale de nature [Deldrève, 2020]. Dans les années 1990, un paradigme sociologique écocentré émerge, en particulier avec des objets qui

traitent des risques technologiques, de la biodiversité, en passant par la crise climatique, sans toutefois les mettre nécessairement dans des perspective politiques, de rapports de pouvoir ou de domination. Dans ce contexte, le champ de la justice climatique demeure encore « un bruit de fond » étatsunien, incompatible avec l'égalitarisme français [Deldrève, 2020 ; Granjou, 2014].

Avec l'accélération des prises de consciences de la crise climatique au tournant des années 2000, toutefois, la sociologie des sciences et des techniques essaye d'amorcer des ponts théoriques entre le social et le non-humain [Granjou, 2014]. C'est le cas, par exemple, de Bruno Latour et sa théorie de l'*acteur-réseau*. Se développent également les réflexions sur les risques technologiques — sur les biotechnologies par exemple [Deléage, Lemarchand, 2011] — l'agriculture et le monde paysan [Deléage, 2012] — ou sur l'impact du numérique sur l'environnement [Flipo, Dobré, Michot, 2013], ainsi que d'autres perspectives d'appréhension de l'écologie qu'amorce par exemple la sociologue Michelle Dobré [2002]. Dernièrement, les études sociologiques sur la justice environnementale émergent timidement, bien que Catherine Larrère [2015] met cette perspective en lumière en philosophie en amont. Apparaissent des ouvrages comme celui de Bernard Kalaora et Chloé Vlassopoulos — « *Pour une sociologie de l'environnement : Environnement, société et politique* » en 2013 — qui critique l'absence abyssale de la question dans l'Hexagone. Cette absence sera néanmoins partiellement rattrapée avec les fondements de la recherche en justice environnementale que pose la sociologue Valérie Deldrève [2015 ; 2019 ; 2020 ; 2023] ; recherche qui peine toujours à faire entendre pourtant les questionnements concernant les discriminations environnementales, comme le racisme.

Déni et dénégiation du racisme

En France la race est taboue. Son sceau mortifère, génocidaire et colonial crispe au niveau social, émotionnel et psychique, tant les institutions que la population française, dans la mesure où certains groupes d'individus n'adhèrent pas à ses externalités racialistes. Sur un autre versant, l'abrogation du fondement biologique de la race dans les champs scientifiques, place celles-ci aujourd'hui dans les bas-fonds des idées archaïques, aussi infondées qu'une cosmographie de la Terre plate. Ce qui demeure fondamentalement vrai [Guillaumin, 1981]. Pour autant, son poids historique fait exister la race au-delà de l'idéologie scientiste et biologique, par des mécanismes

sociaux ancrés dans les (in-)consciences individuelles : « Non, la race n'existe pas. Si la race existe. *Non* certes, elle n'est pas ce qu'on dit qu'elle est, *mais* elle est néanmoins la plus tangible, réelle, brutale, des réalités » [Guillaumin, 1981, p.65]. En effet, l'idée de race est entendue socialement comme un élément qui ne concerne que les racistes, ce qui est vrai dans sa vision biologique, mais demeure faux concernant sa résonance sociale active. Avec, de surcroît, un contexte franco-français qui se construit en miroir des États-Unis, ainsi que d'autres pays, qui ne comprendraient rien à « l'universalisme à la française » et son refus des « statistiques ethniques » et de la « valorisation » des différences dans une France *indivisible* censée s'étendre sur l'Hexagone ; où la race est un spectre à repousser toujours plus loin, y compris d'un point de vue réflexif [Slaouti, Le Cour Grandmaison, 2020]. En découle une posture générale « d'indifférence aux différences », d'aveuglement à la couleur ou *colorblind*, où les membres de la société civile, aussi bien que politiques et médias renvoient la race à un passé révolu, l'effacent du présent, cependant que les discriminations raciales sont aujourd'hui bien présentes en France [Fassin, Fassin, 2006].

Cette non prise en compte ou ce rejet français de la réalité raciste relève d'un syndrome social et politique que Didier Fassin [2006] analyse, au prisme d'une psychologie politique, dans les termes du déni et de la dénégation. En s'appuyant sur les théories psychanalytiques de Freud, il caractérise le déni (*Verleugnung*) comme un déni de réalité, à savoir qui éloigne et rejette ce qui est désagréable ou traumatique. La dénégation (*Verneinung*), en revanche, se caractérise par une bifurcation psychique où l'on admet les principaux traits et significations de la réalité, mais en éloignant les éléments les plus désagréables — *e.g.* accepter qu'il existe des discriminations, mais nier qu'elles puissent être raciales. C'est le « Je sais bien..., mais quand même » de Octavo Manoni, repris déjà par Colette Guillaumin (1981), qui symbolise dans l'inconscient un élément dont on admet l'existence, mais en réalité mieux le congédier. Pour Didier Fassin [2006], la dénégation marque aujourd'hui majoritairement la posture de la société française à l'égard des discriminations.

Pour résumer, s'il demeure difficile de reconnaître la permanence sociale de la race, généralement pour la société blanche dominante, c'est que cela fait mal ; il est désagréable d'être perçu et de se reconnaître comme dominant (ou dominé parfois), de savoir que l'on peut discriminer (ou être discriminé), ou d'avoir des privilèges (ou pas), après des siècles d'hégémonie tacite— il se matérialise alors un éloignement

psychique de la reconnaissance de sa position social (racialisée). La confrontation à ce déni ou cette dénégation peut se révéler par exemple par une « fragilité blanche » (colère, culpabilité, peur, silence) que souligne la sociologue Robin DiAngelo [2018].

La construction de l'ignorance

Déni et dénégation, tabou de la race et universalisme font ainsi partie des causes de l'occultation de nombreux savoirs et réflexions qui traitent du racisme en Europe et en France, y compris au sein du monde universitaire et de la recherche. L'universitaire et américaniste de la diaspora noire/africaine Maboula Soumahoro [2020] en donne un aperçu significatif. Au début des années 2000, étudiante dans une université parisienne, elle fait un échange au sein de différent campus de la *City University of New York*, où elle rédige un mémoire de master sur la pensée nationaliste noire aux États-Unis et en à l'Afrique. De retour en France, cependant, son mémoire n'est pas validé, sa directrice de mémoire estime que le nationalisme noir n'existe pas et que les recherches de Maboula Soumahoro son raciste. Avec paternalisme, elle lui suggère de ne pas «gâcher » son potentiel, sous-entendu, en portant son attention au «communautarisme » américain, ce qui l'oblige l'année suivante à redoubler et à changer d'université pour valider son diplôme en province.

Comme dans le cas de Maboula Soumahoro, combien autres questions et savoirs ont été de la sorte bannis en France ? Depuis les années 2000, ces questions s'élargissent au «grand public », notamment avec les débats sur le multiculturalisme [Doytcheva, 2018] ou sur les violences policières qui grandissent, dans un monde post-11 septembre, ou encore à la suite des «émeutes » de 2005 après la mort Zyed Benna et Bouna Traoré en France [Fassin, Fassin, 2006]. Les cinq dernières années ont ainsi connu un sursaut d'intérêt pour les questions raciales. Après le décès de George Floyd en 2020 à Minneapolis, des résonances se font sentir au sein de l'Hexagone avec les rassemblements du comité « Vérité et Justice pour Adama » la même année ; où, par l'intermédiaire de journaux nationaux comme *Le Monde* ou *Libération*, qui publient des pages entières consacrées à l'explication de notions et concepts comme « racisé », « décolonial » ou « racisme d'État », laissant transparaitre une plus large ouverture sociale au débat [Mazouz, 2020]. Il en va de même pour la production culturelle en France, si l'on pense à Netflix et sa politique de la diversité, qui fait rentrer dans de nombreux foyers des questions relatives aux

racismes, aux genres, ou à l'intersectionnalité. Même si, il faut le souligner, généralement cela touche des jeunes urbains et connectés et que Netflix se teinte d'un *pinkwashing* ou *diversity washing*, la plateforme a un impact au sein de la société française *mainstream* [Wiat, 2022]. Toutefois, au même titre que Netflix, les sciences sociales et humaines subissent de rudes attaques médiatiques, politiques et y compris universitaires, à l'endroit des travaux relatifs à la race et à l'internationalité. En témoigne, parmi d'autres, le colloque organisé sur le «wokisme» en Sorbonne en janvier 2022, où des membres du gouvernement sont présents et dont Jean-Michel Blanquer, alors ministre de l'éducation nationale fait l'ouverture, afin de confronter la «cancel culture» (supposément provoquée par les théories du genre et les théories décoloniales) et permettre le retour à un «bon ordre moral» [Mahoudeau, 2022]. En réalité, cette situation n'est que le reflet de la perdurance d'une blancheur hégémonique qui rencontre ses fantômes coloniaux et racistes, et où une tension se fait jour par la libération de savoirs qu'il faut à tout prix faire taire pour ne pas «perdre la main» et continuer à ignorer (ou faire ignorer) les rapports de pouvoir [Mills, 2023 ; Colin, Quiroz, 2023]. Comme l'explique l'anthropologue haïtien Michel-Rolph Trouillot [1995], la société blanche fait en sorte de faire taire son passé ou du moins de glorifier son image («découverte» de l'Amérique par les Européens, par exemple), ce qui influence grandement la mémoire collective et la construction sociale des individus. D'autres savoirs, en revanche, sont mis aux oubliettes par le système occidental où l'ignorance blanche fait pandémie. Comme le rappelle le sociologue péruvien Aníbal Quijano la manière d'envisager et de penser le monde se fait au détriment des vaincus de la colonisation depuis 1492 [Colin, Quiroz, 2023] ; leurs savoirs sont renvoyés au rang de connaissances primitives ou «non-scientifiques» ou, plus simplement, sont supprimés par l'épistémicide des savoirs non-occidentaux, non-européens, non-blancs [Colin, Quiroz, 2023], dont l'ignorance se trouve profondément liée à des connaissances relatives aux questions raciales, comme dans le cas des travaux sur la justice environnementale, en Europe et en France.

2. La justice environnementale vue d'Europe et de France : une ébauche du champ

Les inégalités environnementales comme lunette européenne

Les prémices d'une justice environnementale à l'europpéenne datent de la Convention d'Aarhus (Danemark) en 1998, qui porte sur la « démocratie environnementale » et s'entend à l'accès (à l'informations, à la justice) et à la participation (processus décisionnels) des citoyens européens dans les questions relatives à l'environnement [Laurent, 2012]. Pourtant, ce n'est que dans les années 2000, que le courant de la justice environnementale apparaît en Europe, en particulier par l'intermédiaire du Royaume-Uni, en tant que passerelle avec les États-Unis. D'Édimbourg à Londres, le pouvoir exécutif s'inquiète de l'environnement malsain causé par les rejets industriels, routiers, l'accumulation d'ordures dans les rues ou encore « esthétiques » avec l'augmentation des graffitis, qui touchent principalement les milieux les plus pauvres du Royaume [Laurent, 2012]. De là, la justice environnementale s'inscrit dans les priorités gouvernementales outre-Manche afin que les plus pauvres évitent ces fardeaux des milieux. Il se produit en parallèle une *européanisation* du concept américain où les injustices environnementales se priorisent, par le prisme notamment des inégalités environnementales, en catégories sociales diverses, plutôt que raciales, comme aux États-Unis [Laurent, 2012]. La justice environnementale fait écho dès lors en Europe à une ou à des inégalités sociales à caractère environnemental, où les conditions sociales (principalement économiques) déterminent l'exposition (lieux néfastes), l'accès (aménités), l'impact environnemental (l'empreinte écologique en fonction des groupes sociaux), ou encore, les inégalités des politiques environnementales (taxe carbone en France, par exemple [Deldrève, 2020]) [Laurent, 2012].

Au Royaume-Uni, la justice environnementale embrasse l'idée d'un environnement de qualité, dont la lutte contre la précarité énergétique (*fuel poverty*) [Laurent, 2012] ou l'accès à la ruralité [Agyeman, Evans, 2004]. De l'Espagne à l'Italie en passant par l'Allemagne, la justice environnementale épouse les déséquilibres de développement entre territoires [Deldrève, 2015], avec en prime, comme en

Angleterre, l'accent mis sur l'accès aux aménités ou les luttes contre la toxicité des espaces des classes défavorisées [Alier, 2008 ; Schlüns, 2007].

En France, on ne parle que depuis récemment de justice environnementale, principalement avec les mouvements pour la justice climatique [Deldrève, 2020]. En effet, la grammaire républicaine française, qui privilégie une conception formelle et abstraite de l'égalité (Doytcheva, 2015), place le pays dans une recherche constante d'égalité face aux maux environnementaux, plutôt que la suppression d'injustices spécifiques [Durand, Jaglin, 2013] ; à quoi s'ajoute une arrivée tardive des études sur les inégalités environnementales, longtemps restées dans une bulle technocrate [Granjou, 2014 ; Deldrève, 2020].

Comme chez nos voisins, en France l'on parle majoritairement d'inégalités environnementales, ou d'inégalités écologiques (surtout depuis le Sommet de Johannesburg en 2002 pour le développement durable), même si encore aujourd'hui de nombreux environnementalistes réfutent cette appellation : l'environnement, pour ces derniers, étant accessible à tous, l'inégalité est inexistante [Deldrève, 2020 ; 2023]. Pourtant, la sociologue Valérie Deldrève, montre que de nombreuses situations d'inégalité environnementale existent bel et bien en France et, qui plus est, relèvent d'une perspective de justice environnementale [Deldrève, 2020]. Souvent analysée uniquement sous prisme des inégalités économiques, Valérie Deldrève [2023] met en avant le fait que la justice environnementale française est intersectionnelle : elle mêle des questions de racisme, classisme, aussi bien que de sexisme.

La question des accès aux aménités, très présente dans les courants de la justice environnementale européenne, ne fait pas exception en France, où l'inégale fréquentation des parcs nationaux et des espaces verts, qui sont majoritairement côtoyés par les catégories sociales moyennes et supérieures, est soulignée [Deldrève, 2020]. Non moins « sensibles » à la nature, les classes populaires ne se sentent pas moins légitimes à utiliser ces endroits, tant par la faible présence de ces dernières dans ces lieux naturels que par la stigmatisation de la « bonne » façon de les utiliser dont la définition appartient aux classes les plus aisées (contemplation etc.) [Deldrève, 2020] ; s'y ajoutent des raisons socio-économiques, étant donné que plus un quartier ou une ville deviennent pauvres plus leurs aménités deviennent inaccessibles ou médiocres [Keucheyan, 2018].

La « bonne » façon d'utiliser les espaces environnementaux se lit aussi à travers le prisme des inégalités ethno-raciales, notamment la manière récréative d'utiliser

l'espace, comme les calanques du Sud de la France [Deldrève, 2020]. De nombreux litiges et protestations émergent pour l'accès à ces bords de mer, notamment entre Français aisés et ceux issues des quartiers populaires, où réside une forte population immigrée ou descendante d'immigrés. Ainsi, des voies entre les quartiers nord de Marseille et certaines calanques ont par exemple déjà été fermées [Deldrève, 2020]. Comme le souligne la sociologue si «la difficulté de prendre en compte la variable ethno- raciale dans les statistiques françaises, occultée par l'esprit unitaire républicain, freine certes la possibilité d'une lecture intersectionnelle» [2020, p.124], les contextes racialisés des populations ultramarines en soulignent grandement la pertinence.

Sur l'île de la Réunion, Marie Thiann-Bo Morel [2019] a montré ainsi la continuité coloniale et raciale de l'appréhension récréative de l'environnement. La «crise du requin», en particulier, où des groupes de surfeurs blancs et originaires de la métropole ont réussi à faire des requins un problème de sécurité publique (pêches préventives ou «punitives» après une attaque), sans que les Réunionnais y donnent leurs avis, tout en sachant qu'un grand nombre d'habitants ne savent pas nager ou encore voient dans le requin un animal totem, illustre parfaitement cette situation.

Mais les aménités et les loisirs environnementaux ne sont pas les seuls à être traversés par ces frontières raciales. L'exposition à la pollution est également tout aussi fortement marquée par un facteur racial sur les territoires français où le racisme environnemental est latent, aussi bien qu'actif, depuis des décennies, comme nous allons le voir à présent.

Des Outremers à l'Hexagone : une pollution racialisée à la française

Dans les Caraïbes, les départements français de la Martinique et de la Guadeloupe sont contaminés depuis plus de 50 ans par un pesticide cancérigène et reprotoxique qui est le chlordécone. Aujourd'hui interdit, il fut utilisé à partir des années 1970 pour lutter contre le charançon du bananier. Ses conséquences sanitaires et écologiques sont aujourd'hui déplorables, plus de 90% des habitants, majoritairement afro-descendants, sur les deux îles sont contaminés par le chlordécone. Ces derniers sont condamnés aux problèmes hormonaux, aux cancers, ainsi qu'à une dépendance alimentaire avec l'Hexagone, l'agriculture de subsistance étant dans de nombreux cas prohibés [Ferdinand, 2019].

Encadré 1 — Le chlordécone aux Antilles : un poison colonial

Les Antilles françaises sont le lieu d'un continuum de violence coloniale et raciste depuis le temps des plantations esclavagistes du XVI^e siècle, façonnant, notamment avec le Code Noir, le cœur de la hiérarchie sociale de ces espaces insulaires [Calmont et al, 2010]. Avec le Code Noir, les esclaves (noirs en majorité) deviennent des biens meubles, des objets utilisables, tout en bas de l'échelle humaine, tandis que les colons blancs (une minorité) sont au sommet de la hiérarchie sociale et accentuent leurs dominations ; entre les deux, la formation d'une caste intermédiaire de «libres de couleur», ou Métis, est issue des viols des femmes noires par les colons (dits viols fondateurs, cf. Mulo, 2007). De la fin de l'esclavage au XIX^e siècle, et jusqu'à la départementalisation des Antilles Françaises en 1946, le paysage de la société antillaise reste dans l'analogie des plantations : les Créoles (descendants des esclaves noirs) sont toujours en majorité et ouvriers, tandis que les békés (Blancs, descendants de colons) sont généralement propriétaires des plantations agricoles [Aim, Foudrinier, 2021]. À la même période, ce qui fait l'essor des départements, est la culture de bananes à destination de l'Europe. Pour plus de profits et faire face aux charançons qui détruisent les cultures, les békés propriétaires des bananeraies, décident, à partir de 1972, d'utiliser à plein champ un pesticide : le chlordécone. Depuis les années 1960, pourtant, plusieurs recherches scientifiques ont établi la toxicité du pesticide et ses potentielles actions cancérogènes. Mais les producteurs de bananes font la sourde oreille et continuent à l'utiliser. En 1990, à la suite des rapports de l'OMS, ainsi que l'interdiction par différents pays, la France interdit sa production, ainsi que son utilisation dans l'Hexagone. Malgré la toxicité connue, des dérogations du ministère de l'Agriculture sont adoptées pour poursuivre son utilisation en Martinique et en Guadeloupe. L'interdiction par les pouvoirs publics est décrétée trois ans plus tard, en 1993, pour les deux îles [Aim, Foudrinier, 2021]. Mais le chlordécone a eu le temps de contaminer les sols et les eaux des Antilles. Aujourd'hui plus de 90% des habitants des Antilles françaises sont contaminés au chlordécone qui entraîne un pic de cancers (prostate) et de nombreux problèmes hormonaux (développement cognitif anormal chez les enfants). La production vivrière de tubercule ou autres produits à racine consommable est proscrit, en lien avec le fort taux de toxicité dans les terres agricoles. « L'ironie du sort » est que les bananes des bananiers ne sont pas touchées par le chlordécone dû au fait de leurs hautes tiges. A défaut de pouvoir être auto-suffisants, en raison de leurs terres empoisonnées, les Martiniquais et les Guadeloupéens sont contraints de laisser aux békés le monopole de ce qui est cultivable et consommable sur leurs îles pour les palais des Métropolitains [Ferdinand, 2019]. Pour le chercheur guadeloupéen Philippe Verdol [2020], le chlordécone est plus qu'une simple pollution. C'est une arme chimique, un sédatif colonial, pour calmer les ardeurs émancipatrices des Antillais et qui permet à la métropole de garder sa mainmise.

Cette forme de racisme environnemental (voir encadré 1 « Le chlordécone aux Antilles : un poison colonial ») ne touche pas que les Antilles françaises. Plus au Sud, en Guyane française, de nombreuses populations en font aussi les frais avec le mythe de l'Eldorado ou la déforestation. En effet, de nombreux Amérindiens (peuple descendant des premiers natifs d'Amérique) et Bushinengués (peuple descendant des Noirs marrons, ayant fui les plantations esclavagistes et vivant de coutume non-occidentale) subissent les conséquences néfastes de l'orpaillage (en grande partie illégal) de la région [Géry et al, 2014]. Entre les restrictions coutumières, leurs

dépendances aux aides sociales et les épidémies de suicides ou d'alcoolismes, ces peuples font aussi partie de ceux qui ont le taux le plus haut de contamination au mercure au monde, en lien avec les rejets toxiques d'extraction d'or des orpailleurs aux abords des fleuves où ils résident. Récemment, plusieurs mobilisations se réclamant de la justice environnementale du peuple Kali'Na ont fait grand bruit, en particulier avec la lutte contre le projet de la centrale électrique à panneaux solaires de l'ouest guyanais (CEOG) [Blast, 2023]. Proclamé comme « écologique » par les autorités, ce projet menace la déforestation de 140 hectares de forêt amazonienne, situés dans la zone de chasse, non loin du village des Kali'Nas, impactant de la sorte grandement leur qualité de vie. Ce *greenwashing* aux résonances coloniales a fait encore dernièrement se rassembler plusieurs organisations amérindiennes de la région [Blast, 2023].

Encadré 2 — L'or toxique en Guyane Française ou les conséquences de l'héritage colonial

Au XVI^e siècle, une première tentative de colonisation de la Guyane est faite par des petits groupes de colons Français, qui échouent aux nombreux Amérindiens de la côte Sud-Américaine. Néanmoins, comme pour la majorité des Amérindiens du continent, le contact avec les Européens est fatal, les transmissions de maladies venues d'Europe déciment les natifs. Faute de guerriers pour défendre les terres amérindiennes, les Français s'installent définitivement en zone guyanaise, après le délogement des Hollandais dans la deuxième partie du XVII^e siècle. Les Amérindiens survivants s'enfoncent plus profondément dans la forêt Amazonienne pendant que les colons implantent une économie de plantation sucrière, basée sur l'esclavage des Noirs, issus de la Traite. Comme dans les autres régions d'Amérique du Sud, un certain nombre de colons s'établissent en Guyane pour trouver de l'or, où la légende de l'Eldorado — contrée mythique des Amériques supposée regorger d'or — alimente la recherche du métal précieux [Lamaison, 2018]. Toutefois, l'or en Guyane n'est découvert qu'au milieu du XIX^e siècle, par un métis brésilien ; jusqu'à la fin des années 1960, une extraction existe, mais ce n'est pas non plus une ruée vers l'or comme en Californie [Le Tourneau, 2020]. L'extraction explose de manière illicite en Guyane à partir des années 1990. Le système de orpailleurs nommés garimpeiros sont pour presque la totalité originaires du Brésil voisin et majoritairement issus de Maranhão, un Etat de la région du Nordeste, en grande partie pauvre et métissée (la population blanche étant la moins nombreuse, cf. Le Tourneau, 2020, Théry, 2012). La recherche d'une vie meilleure par les Brésiliens du Nordeste entraîne la souillure de l'environnement des Amérindiens et des Bushinengués [Géry et al, 2014]. Les fleuves et rivières à proximité des communautés autochtones sont totalement contaminés au mercure avec les orpailages de la région. La pêche et la baignade y sont proscrites, mais entre chaleur et besoin de se nourrir, peu d'habitants respectent l'interdiction. Les Amérindiens du Haut-Maroni sont l'un des peuples au monde qui présente les taux de contamination au mercure les plus élevés [Géry et al, 2014, p.189]. La situation de la Guyane est certes très complexe et plusieurs autres facteurs déterminent les inégalités et les récits de vies assujetties tant des Amérindiens que des garimpeiros. Ils se rejoignent toutefois sur un élément précis, le poids de l'héritage colonial qui affecte tant les destins individuels que leurs environnements.

Les problématiques de contamination font aussi du bruit du côté de l’Océan Pacifique, et particulièrement à Papeete en Polynésie Française (encadré 3 « Les cendres coloniales des essais nucléaires en Polynésie »). Le 2 juillet 2021, l'annuelle manifestation qui commémore les essais nucléaires français dans le Pacifique, afin que la France demande pardon aux Polynésiens pour ses essais nucléaires et prenne ses dispositions en matière de justice sociale, environnementale et sanitaire, a connu une affluence record. Des banderoles affichent : « L’ADN du peuple Māōhi est contaminé » ou encore « *Ma’ōhi lives matter* » [AFP, 2021; Gamblin, 2021]. Entre 1966 et 1996, en effet, la France a effectué 193 essais nucléaires dans la région, aux conséquences environnementales dévastatrices, détruisant les milieux sauvages et les conditions sanitaires avec des contaminations aux particules radioactives qui ont affecté de très nombreux habitants ; avec des niveaux de cancer de la thyroïde hors toute proportion [Philippe, Status 2021]. Récemment, l’homme politique Oscar Temaru et l’actuel président de la Polynésie française, Moetai Brotherson, ont ainsi déposé plainte à la Cour pénale internationale contre la France pour crime contre l’humanité [Ferdinand, 2021].

Encadré 3 — Les cendres coloniales des essais nucléaires en Polynésie

Vers la fin du XVI^e siècle, les Européens ont exploré le Pacifique et la Polynésie actuelle de manière partielle. En ce qui concerne la Polynésie française, et notamment Tahiti, les premières vagues des plages polynésiennes touchent les coques des navires européens en 1767. Ce sont les Britanniques qui accostent en premier. Peu de temps après, les Français, et d’autres Européens (Espagnols du Pérou), rejoignent l’archipel, ce qui entraîne « une cohabitation », non-exempte de conflit (mutinerie du Bounty etc.) et qui aboutit à un protectorat Anglais sur les locaux [Conte, 2019]. Indépendamment de l’idée de l’expansion colonisatrice de l’Europe et de la spoliation des richesses polynésiennes, ce protectorat n’émane pas d’un altruisme de la part des Anglais, mais d’un paradoxe aux yeux des Européens, à savoir les Polynésiens ont la peau « blanche ». La proximité phénotypique et l’extraordinaire beauté (corps musclés, yeux magnifiques etc.) des hommes et des femmes, ainsi que de la bonne santé objective de ces corps, fascine les marins européens. Les Amérindiens et les Mélanésiens, des précédents contacts, paraissent en comparaison moins beaux que les Polynésiens. Pourtant, la peau claire des femmes que rencontrent les Européens est surtout due au fait qu’elles sont filles de rang, restant majoritairement dans les habitations et non au soleil par peur de bronzage. La peau moins blanche étant réservée aux serviteurs qui cultivent ou recherchent de la nourriture. La présentation de femmes à la peau « opaline » a une raison cérémonielle de respect envers tout nouveau venu, en rapport avec la cosmologie solaire polynésiennes pour les sociétés de ces zones du Pacifique [Tchérkézoff, 2008]. Le mythe du « bon sauvage » naît de cette situation et le Français Jules Dumont d’Urville atteste par exemple que les Polynésiens sont à une marche de la race caucasienne [Spitz, 2007]. De fait, le protectorat Anglais se fait avec la création du Royaume de Tahiti, à la fin du XVIII^e siècle où Pomare Ier (un ancien chef coutumier Tahitien) devient roi de l’archipel. Au XIX^e siècle, entre affrontements Anglais-Français et conflits religieux,

la France met en place un protectorat sur le Royaume de Tahiti. A la fin du XIXe siècle, l'affaiblissement du Royaume des Pomare place la Polynésie dans la République qui devient une colonie française et, par la même occasion, accorde la pleine citoyenneté à tous les anciens sujets de la dynastie en 1880. Ces événements ont construit la relation que la France métropolitaine entretient avec l'archipel qui, depuis le XIXe siècle, a une certaine souveraineté et autonomie dans ses affaires intérieures (gouvernement démocratique et indépendant de l'Hexagone en matière de gestion du territoire), mais où l'État français garde une mainmise sur les missions régaliennes (Justice, Défense etc.) [Conte, 2019]. Cette autonomie s'est majoritairement renforcée durant le XXe siècle, en passant de Territoire d'Outre-Mer (TOM) en 1946 à Pays d'Outre-Mer (POM) en 2004.

Pour l'archipel, la seconde partie du XXe siècle est en revanche un temps de grand bouleversement. En pleine Guerre froide, dans le plus grand secret, en 1962, le Conseil d'Etat, en partenariat avec le Commissariat atomique et aux énergies (CEA), crée le Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) et qui s'installe l'année suivante à Tahiti. En effet, l'indépendance de l'Algérie, qui se défait de l'étreinte de Marianne, contraint (malgré les essais continus en Algérie jusqu'en 1966 avec des autorisations secrètes contenues dans les Accords d'Evian) à l'abandon des essais nucléaires au désert du Sahara. Cela pousse le gouvernement français à la recherche d'un nouveau lieu pour ses affaires de défense : la Polynésie. Dans le même temps, la situation financière de l'archipel devient critique et des élus polynésiens font une demande à la République pour faire face à leur économie mourante. Reçus à l'Élysée, ils ont comme seule réponse du Général de Gaulle, la nécessité de cohabiter avec l'uranium et du plutonium, en échange d'une compensation financière pour le territoire. Certes, les conditions de vie des Polynésiens se sont grandement améliorées (plein emploi, ouverture du marché, tourisme etc.), mais au prix de l'incendie de l'océan et du ciel [Conte, 2019]. «Au total, la France s'est livrée à 46 essais aériens (1966-1974) et à 147 essais souterrains (1975-1996)» [Conte, 2019, p.288]. Même si les essais nucléaires se passent à 1000 km de Tahiti (atolls de Mururoa et Fangataufa), les particules de certaines explosions, contaminent avec la direction des vents, les zones habitées (îles Gambier ou Tureia) dont Papeete. Sources d'eau, plantations, maisons, sols sont contaminés par les particules irradiées. Civils, employés du CEA, agents de l'armée se retrouvent avec des taux de cancers (notamment de la thyroïde) disproportionnés [Philippe, Stadius 2021]. Il est difficile de chiffrer le nombre de personnes victimes de ces essais, les cancers se déclarant aléatoirement au cours des vies et de nombreux dossiers n'étant pas encore déclassifiés par l'Etat français. Néanmoins, en fonction des études et enquêtes réalisées, certains lancements auraient fait plus de 100 000 victimes [Philippe, Stadius 2021]. D'autres montrent que des centaines d'enfants ont reçu de grandes doses de radioactivité, dépassant le seuil de dangerosité en millisieverts, ce qui explique que les cancers de la thyroïde en Polynésie Française sont «deux à trois fois plus élevés» [Disclose, 2021] qu'à Hawaï ou en Nouvelle-Zélande. Pour certains observateurs, les îles paisibles à l'eau cristalline sont passées de zones insulaires à clusters de cancers silencieux.

Au sein de l'Hexagone, la question du racisme environnemental est soulevée avec les recherches et les cartographies de William Acker [2021] sur l'environnement néfaste des aires d'accueil des Gens du voyage et/ou membres de la communauté Rom³⁴. Comme le montrent ces cartographies, la majorité de ces « aires d'accueil » se trouvent reléguées loin de la cité, dans des lieux quasi-systématiquement pollués,

³⁴ <https://visionscarto.net/aires-d-accueil-les-donnees> (Aires d'accueil — les données - Philippe Rivière et William Acker - Visionscarto)

bruyants, nauséabonds ; implantés dans le voisinage des décharges, zones industrielles, station d'épuration ou zones Seveso : «Si tu ne trouves pas l'aire, cherche la déchetterie» —écrit Acker [2023, p.341 ; voir aussi Dalibert et Doytcheva, 2016]. Et quand ces aires sont disposées dans des espaces « propres », elles se trouvent accolées à des lieux socialement excluants, comme des mosquées ou des centres de rétention administrative. D'autres travaux, dont ceux de l'anthropologue Marc Bordigoni [2019], avaient déjà montré l'importance de la déchetterie dans la localisation spatiale des aires de Voyageurs, ainsi que la manière dont cette spatialité participe des processus de leur racisation dans l'espace français, sans toutefois mobiliser la notion de racisme environnemental. Dans une démarche militante, mais aussi juridique, William Acker en introduit la question, suscitant un écho important, principalement en dehors du monde universitaire [Saint-Sernin, Surmaire, 2021].

Pourtant, Roms et Voyageurs ne font pas exception dans le contexte français. Nombreux sont les immigrés et descendants également touchés par une pollution ségréguée. L'une des études les plus révélatrices en la matière fut celle de la chercheuse étatsunienne Lucie Laurian (*Environmental Injustice in France*, 2008), qui démontra que «pour 1% de population d'origine étrangère en plus, une commune voit augmenter près de 30% la probabilité de voir s'installer sur son territoire un incinérateur »[Larrère, 2017, p.40].

Dans l'Hexagone, la proportion d'immigrés les plus pauvres est celle originaire du continent africain [Insee, 2021], majoritairement résidant, ainsi que leurs descendants, à la périphérie des villes [Insee, 2016]. Dans cette vie urbaine, l'un des maux qui touche depuis près de quatre décennies les populations immigrées en France est le saturnisme. Entre discrimination à la location et faute de moyens, une part de ces immigrés ce rabat sur des logements anciens, à bas loyer et non rénovés. Beaucoup de ces logements contiennent des peintures et des canalisations contenant du plomb et qui entraînent un fort taux de contaminations des occupants. Les enfants en sont les premiers touchés, avec des effets irréversibles (dégénérescence neurologique et autres maladies pouvant être mortelles), même si le logement est rénové [Naudé, 2000; Pinoteau, Khoma, 2010]. D'autres maux touchent de manière disproportionnée, par l'intermédiaire de la ségrégation spatiale, les immigrés et leurs descendants. Il en va ainsi des catastrophes industrielles. En 2001, lors de l'explosion

de l'usine AZF à Toulouse, les vitres des immeubles HLM alentour sont totalement soufflées, tout comme les bâtiments du Toulouse *Football Club* se trouvant à proximité de l'usine. Or si les bâtiments du club sportif sont réhabilités dans un temps record, le remplacement des fenêtres des HLM a dû attendre des mois [Keucheyan, 2018]. Une pétition des « sans fenêtres » est adressée à la mairie par 70 locataires du Mirail, dont les signataires, comme le relève Keucheyan [2018, p.55], portent « pour plus d'une moitié des noms à consonance arabe ».

Du racisme environnemental en métropole : un défi émergent

Malgré ces questionnements émergents, le prisme du racisme environnemental demeure confidentiel, y compris au sein des travaux de recherche, tant par le poids de l'universalisme républicain qui revendique « l'indifférence aux différences » que par la réticence, tout aussi française, à introduire des questionnements aux racines étatsuniennes [Ferdinand, 2019] — c'est le spectre de « l'américanisation du débat » sur lequel nous revenons. Les quelques recherches existantes, dont le nombre demeure limité, opèrent en général un déplacement du regard vers les DOM-TOM (départements et territoires d'outre-mer). Dans ces territoires postcoloniaux, qui ont fait l'objet de régimes de gouvernance spécifiques et souvent déroatoires, nommer les injustices environnementales raciales apparaît plus aisé. Tel n'est pas aujourd'hui le cas en métropole.

Ces réticences relèvent en outre, comme le souligne Malcom Ferdinand, de la blanchité « extrême » des mouvements environnementalistes français, où, selon ses témoignages, dans les colloques et événements scientifiques sur le sujet, il est le seul racisé autour de la table. Les activistes antinucléaires ne dialoguent pas avec les mouvements ultramarins, contribuant ainsi à produire, et non seulement à maintenir, l'ignorance généralisée sur ces questions [Jean-Calmettes, 2022]. Aussi, il est révélateur que l'une des études les plus significatives en la matière en France fut celle réalisée par la chercheuse étatsunienne Lucie Laurian. Dans son *Environmental Injustice in France* (Laurian, 2008), elle démontre ainsi, par exemple, parmi d'autres faits révélateurs, que pour une augmentation de 1% de la population d'origine étrangère en métropole, une commune voit la probabilité de l'installation d'un incinérateur sur son territoire augmenter près de 30% » [Larrère, 2017, p.40]. De manière parallèle, les travaux de recherche qui prennent pour objet l'altérisation et

racialisation des Gens du voyage/Roms, où la question de la marginalité et de la souillure sont fréquemment abordées, ne mobilisent pas la perspective du racisme environnemental [Dalibert, Doytcheva, 2014 ; Bordigoni, 2019]. C'est donc ce défi, théorique et empirique que la présente étude propose de relever en posant la question de l'opportunité et des difficultés d'acclimatation de ce concept dans le contexte hexagonal.

PARTIE 2

UN RACISME ENVIRONNEMENTAL À LA MODE DE CAEN ? LE CAS DE LA PRESQU'ÎLE DE L'AGGLOMÉRATION

I. Limites et pertinences du concept de racisme environnemental : le cas de la Presqu'île de Caen

La revue de littérature approfondie du concept de racisme environnemental en première partie du mémoire a permis de montrer que, à la différence de la production étasunienne et internationale, la recherche française demeure limitée sur le sujet. Des travaux novateurs, par l'intermédiaire d'un détour ultramarin, dont ceux de Ferdinand [2019], introduisent la problématique en lien avec les problématiques environnementales existantes dans le contexte caribéen. Cependant, ces questionnements restent émergents, limités notamment par les résistances aux concepts de racialisations, de racisme systémique, ou plus simplement à du racisme en France, avec en toile de fond l'idée qu'il y a une américanisation du débat [Mazouz, 2020 ; Doytcheva, 2022]. En parallèle, l'« extrême blanchité » des mouvements environnementalistes a pour conséquence la tenace mise à l'écart des réflexions qui connectent les questions raciales et environnementales [Jean-Calmettes, 2022]. Le changement climatique, par exemple, n'est appréhendé que de façon « universelle » ; les impacts des actions politiques et sociales environnementales, comme la transition écologique, ne sont ainsi guère problématisées dans leurs impacts culturel, social et ethnoracial. En découle, une prédominance analytique du prisme économique et de celui, notamment en sociologie, de la classe sociale, qui ne permettent pas de mettre en évidence la pénalité supplémentaire, potentiellement existante pour les groupes minorisés, et plus spécifiquement racisés. Les quelques travaux existants, qui font figure d'exception dans le champ français, comme ceux de la chercheuse étatsunienne Lucie Laurian [2008], montrant la probabilité de l'implantation d'un incinérateur en fonction de la présence de populations étrangères n'abordent pas directement le concept de racisme environnemental. De manière parallèle, plusieurs études universitaires sur l'altérisation des Gens du voyage /Roms, où la question de la marginalité et de la souillure des aires d'accueil est abordée, ne mobilisent pas cette perspective [Dalibert, Doytcheva, 2014 ; Bordigoni, 2019].

Ce sont ces manques et lacunes que la présente étude se propose de combler en mettant à l'épreuve les limites et pertinences du concept de racisme environnemental dans l'analyse de dynamiques locales, dont celles en particulier observées sur le territoire de la Presqu'île de Caen où se côtoient des populations diverses, souvent victimes potentielles de racisme et de discrimination, dont les Travailleuses du sexe, les groupes de Roms et Voyageurs, mais aussi des populations en squat et des sans-abris qui comptent une proportion importante d'exilés et immigrés.

Le travail pionnier, récemment mené par le juriste et militant William Acker a eu le grand mérite de soulever la question en ce qui concerne les Voyageurs et leurs « aires d'accueil » (voir encadré 4 ci-dessous), en exposant par un travail cartographique précis la réalité très tangible du racisme environnemental qui les touche. Pour résumer en quelques mots ces résultats déjà rappelés : « Si tu ne trouves pas l'aire, cherche la déchetterie » - [Acker, 2023, p.341]. Dans cette étude, je souscris à ces analyses, d'autant que l'une des populations étudiées est également celle des Roms et Voyageurs. Mais l'ambition qui nous guide ici est aussi d'aller au-delà, pour interroger la manière dont l'approche par le racisme environnemental peut-être heuristique et utile pour rendre compte des trajectoires d'autres populations, ainsi que, plus largement, des dynamiques et configurations sociales locales, à partir de l'étude d'un territoire donné qui est celui de la Presqu'île — friche industrielle, actuellement en pleine transformation, à la faveur notamment des projets dits de « réurbanisation » et de transition écologique. Dans cet effort d'acclimatation hexagonale du concept de racisme environnemental, je m'appuierai aussi sur les travaux classiques d'une auteure de la littérature anthropologique qui est Mary Douglas. En reprenant ses analyses fondatrices de la pollution et en particulier l'idée d'une « harmonisation » entre souillure symbolique et pollution physique, je tâcherais de dévoiler les mécanismes socioanthropologiques du racisme environnemental. Enfin, en m'appuyant sur les travaux de Didier Fassin sur la dénégaration, ainsi que ceux de Edouard Bonilla-Silva sur le racisme « aveugle à la couleur » (*colorblind racism*), j'analyserai les stratégies de relativisation et de minimisation du poids du racisme, en particulier environnemental, déployées par les acteurs sociaux, ainsi que la manière dont elles participent à la re-production d'une ignorance collective.

Encadré 4 — De la racialisation des Voyageurs aux aires inaccueillantes

*D'où viens-tu, gitan ?
Je viens de Bohème.
D'où viens-tu, gitan ?
Je viens d'Italie,
Et toi, beau gitan ?
De l'Andalousie,
Et toi, vieux gitan, d'où viens-tu ?
Je viens d'un pays qui n'existe plus...*

GIGLIOTTI, Yolanda (Dalida), Les Gitans. Barclay Records. 1958

Le « d'où viens-tu ? » résume le rapport de la France avec ces populations. La recherche d'un endroit originel autant physique qu'historique relève des processus de catégorisation sociale [Doytcheva, 2016]. Une catégorisation qui se crée dans le regard d'autrui et qui assigne une altérité, des attributs à ces communautés ou à leurs membres assujettis. Depuis des siècles, les représentations de l'anti-tsiganisme mêlent vagabondage, mépris, fascination et magie, de Victor Hugo à Disney, en quelque sorte. Cette altérisation prend sa source en France à la fin du Moyen-âge où d'anciens écrits décrivent en 1427 comme « *d'étranges merveilles* » un groupe de 120 personnes qui frappe aux portes de Paris. Avec leurs allures de mini-village, composé de nobles, personnes de toutes conditions, chevaux, enfants, vieillards et charrettes, ils intriguent et attirent [Bordigoni, 2019]. A Paris, ils prétendent, documents à l'appui leur statut de pénitents : originellement Chrétiens des Balkans, ils se seraient convertis à l'islam après l'arrivée des Sarrasins dans leurs contrées. Sous la coercition des Rois d'Occident, en particulier des Rois catholiques d'Espagne, ils ont dû se re-convertir au christianisme. Mais le crime d'apostasie étant avéré la seule rédemption que le Pape trouva fut « un pardon collectif à la condition qu'ils fassent pénitence, en ne dormant pas dans un lit durant sept années » [Bordigoni, 2019, p.34]; et qui mit sur les routes les Bohémiens que villes et cités avaient le devoir d'accueillir. Cependant, après une époque de calme, d'aides seigneuriales, de divertissements pour les citadins et de récits de « bonnes aventures », les dits Bohémiens ou Tsiganes sont progressivement érigés au rang d'ennemis publics. Sous le règne de Louis XIV, ces communautés sont contraintes aux galères ou au statut de vagabonds, qui les obligent à un exil perpétuel. Une première altérité, sous la forme d'une communauté vagabonde dont il fallait se méfier, naît de ces événements [Filhol, 2020]. A la Renaissance, on accorde une origine Égyptienne ou de Bohème (ancienne région d'Europe centrale) à ces populations, mais au XIXe siècle se met en place une autre phase d'altérisation. Une origine indienne est attribuée à ceux que l'on appelle désormais Tsiganes, établie par des intellectuels racistes, principalement des scientifiques, à une époque où la question de la hiérarchisation raciale émerge. Pourtant, même s'il y avait une origine indienne à ces individus, « ils ne le sont plus », souligne l'ethnologue Patrick Williams. Le siècle suivant est marqué par l'expérience d'un racisme déchirant, l'antitsiganisme, qui conduit d'abord à leur exclusion des nations naissantes en Europe l'est (ainsi que de l'ouest) et culmine avec l'extermination dans les camps Nazis. Désormais affublés de « nomadisme », la France procède au début du 20e siècle à la mise en place des « carnets anthropométriques » (1912), un qui se transforme 50 ans plus tard (1969) en « livre de circulation » de ceux qu'on qualifie désormais de « Gens

du Voyage ». La catégorie administrative des Gens du voyage est supprimée, cependant qu'à la faveur des migrations d'Europe de l'est, à partir des années 1990, l'ethnonymes Roms et Romani s'imposent pour les désigner (en particulier les populations migrantes, Doytcheva, 2016) Aujourd'hui, bien que les législations discriminatoires aient été abrogées, le regard porté par la société et les préjugés de « nomadisme » à l'encontre des « Voyageurs » — autre appellation alternative récemment promue en France (Acker, 2021)— perdurent. Tant dans les médias que l'opinion et la sphère politique, « ces gens », « les gens » sont l'objet de processus de racialisation qui les altère et essentialise à la fois. Ce n'est pas tant une communauté d'appartenance explicite, affichée ou revendiquée qui en est la source, mais plutôt les contours d'un groupe supposé comme mouvant et douteux, que l'on ne peut cerner, qui les installe dans une altérité [Dalibert, Doytcheva, 2014 ; Fassin et al, 2014].

Ces processus d'altérisation et de racialisation ont des traductions immédiates sur le plan spatial, étant donné que le territoire est souvent utilisé comme un des moyens privilégiés de leur assignation. Depuis la loi Besson (1990), lesdites « aires d'accueil » sont obligatoires pour les communes de plus 5000 habitants. Pourtant, « seules 3,6 % des communes en France et seuls vingt-cinq départements remplissent leurs obligations » où la qualité de « l'accueil » proposé reflète de surcroît « le principe du Nimby » (not in my back yard, cf. Acker, 2023, p.343). L'équipement des aires laisse souvent à désirer. Les ampères des prises électriques sont trop faibles, les sanitaires sont détériorés (absences de toilettes ou « à la turque », parfois un robinet pour tout un groupe de caravanes ou encore une douche pour toute la communauté). Surtout, la grande majorité des aires sont implantées dans des espaces intrinsèquement composés de nuisances et pollutions : les zones industrielles, les stations d'épuration, les zones ferroviaires, les centrales électriques, les sites Seveso, les déchèteries, les carrières ou encore les autoroutes, où le danger est permanent, comme en 2019, lors l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, où l'aire d'accueil située en face de l'usine fut « oubliée » dans le plan d'évacuation.

1. Découverte de la Presqu'île, contexte historique et urbain

Depuis le Moyen-Âge et jusqu'au XIX^e siècle, Caen est une commune axée sur la mer avec la rivière de l'Orne et son affluent l'Odon, où les eaux pénètrent le centre-ville jusqu'au niveau de l'église Saint-Pierre, qui sert principalement de lien avec l'Angleterre, relatifs aux historiques duchés et conquêtes (Guillaume le Conquérant) [Le Roulley, 2019 ; SPLA Caen Presqu'île, 2022]. Bien que Caen ait une activité portuaire, son dynamisme maritime n'est pas au niveau de celui du Havre ou de Nantes, de part les capricieux remous de l'Orne ; la ville est davantage un lieu de commerce, de marché et de foire jusqu'au milieu de XIX^e siècle, où la révolution industrielle change progressivement la donne avec mise en place d'un canal, et la création du bassin Saint-Pierre qui en fait reculer les eaux [Le Roulley, 2019 ; SPLA Caen Presqu'île, 2022].



Illustration 8 : "L'Odon à Caen et l'église Saint-Pierre".

Sur cette gravure de la fin du XIX^e siècle, on y voit l'Odon face à l'église Saint-Pierre à Caen proche du centre-ville, où l'affluent fait partie intégrante de la commune.

(Artiste: Alfred-Louis Brunet-Debaines / 1891)

URL :

<https://commons.wikimedia.org/wiki/File:1>

Principalement axée sur l'export de la pierre de Caen ou d'éléments agricoles, ainsi que l'import de pétrole, de houilles et de bois, Caen enclenche l'augmentation de sa dynamique maritime. Une transformation radicale du port et de la ville se fait au début du XX^e siècle avec la création de la SMN (Société métallurgique de Normandie) [Biquet, 2016 ; Le Roulley, 2019]. La SMN s'installe non loin de l'agglomération caennaise, sur le haut plateau de la commune de Colombelles, où ce met en place au même moment en contrebas, à l'est du centre de la ville, sur les frontières de Hérouville-Saint-Clair, de Mondeville, et Caen, l'élargissement du canal, et où se forme une presqu'île à l'activité ouvrière importante, jusqu'à Ouistreham, en connexion avec les productions de la société sidérurgique [Biquet, 2016 ; Le Roulley, 2019]. Durant tout le XX^e siècle — avec certes des ralentissements relatifs aux deux

Guerres Mondiales, singulièrement avec les destructions alliées de la deuxième — les activités de la Presqu'île sont croissants, particulièrement pendant les Trentes Glorieuses, avec, en plus des activités liées au minerai de fer ou de charbon, la mise en place de chantiers navals, l'accroissement des dockers, l'implantation de cuves de pétroles en 1950 [Misery, 2014], ou de marchés alimentaires (marché de gros), faisant de Caen pendant cette période un important port français [Biquet, 2016 ; Le Roulley, 2019 ; SPLA Caen Presqu'île, 2022]. Toutefois, avec la crise économiques et la désindustrialisation de la France des années 1970 qui touche sans exceptions le bassin caennais, les différents pôles d'activités de la Presqu'île ferment peu à peu, avec comme coup de massue la fermeture de la SMN en 1993 et de « France Charbon », dans le courant des années 2000, qui plongent la Presqu'île dans une désertification de la vie ouvrière, laissant place à des bâtiments qui s'effritent et à l'enracinement d'une friche industrielle [Biquet, 2016 ; Le Roulley, 2019].



*Illustration 9 : Photographie de l'actuelle friche industrielle de la Presqu'île prise depuis Caen. On y voit au loin au-dessus du canal et du pont de Cadix, l'ancienne tour de refroidissement de la SMN.
Juin 2023 (Auteur : Guilbaud Alexandre ©)*

Cette période ouvrière a fortement marqué l'environnement du territoire et notamment ses sols qui sont contaminés par une pollution industrielle, laissant les terres incultivables, avec dans le même temps, une friche fortement sujette aux inondations avec les crues de l'Orne [SPLA Caen Presqu'île, 2022]. Pourtant, encore aujourd'hui, la Presqu'île garde quelques activités entre les bâtiments désaffectés ou le long des berges abandonnées, comme les dépôts pétroliers de Mondeville (un site Seveso seuil haut), le site de Renault Véhicule vers Blainville ou le bar-restaurant « Au Quai des Brumes » (ancien café ouvrier « Le Bon Coin ») aux portes ouest de la Presqu'île, au niveau de Caen [Le Roulley, 2019]. Dans le courant des années 2000 d'autres éléments s'ajoutent au sein de la friche, ou plutôt à son entrée, comme des lieux culturels (Le Cargö, La Fermeture éclair), étudiants (l'ESAM — L'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg), ainsi que plus loin, au niveau de

Mondeville, la mise en service en 2003 de la station d'épuration dénommée « Nouveau Monde » [L'assainissement collectif | Caen la mer, s.d.].



Illustration 10 : Photographie de la maquette du projet de réurbanisation de la Presqu'île pour le secteur de Caen. Photographie prise au sein de la structure "Le Pavillon" (<https://www.lepavillon-caen.com/>) sur la Pointe de la Presqu'île à Caen. Septembre 2022

À partir de 2010, sous l'impulsion des municipalités de Caen, Mondeville, Hérouville-Saint-Clair, de la communauté urbaine de Caen la mer, de la Région Normandie et du syndicat mixte des Ports Normands Associés, il se forme un projet d'aménagement de la Presqu'île (en créant et mandatant la SPLA — Société Publique Locale d'Aménagement de la Presqu'île [2022]), afin de permettre une « reconquête » des lieux. Dans les mots des exécutifs politiques et urbanistes des agglomérations porteuses, l'idée centrale en est « un élargissement des frontières symboliques de la ville de Caen par le dessin d'une métropole qui s'étendrait ainsi jusqu'aux plages³⁵ » [Le Roulley, 2019, p.45]. La Pointe de Presqu'île voit pousser, à partir de 2016, un nouveau tribunal, une immense bibliothèque, de nombreux logements, ainsi que « Le Dôme », un centre de relais scientifique [Le Dôme, s. d.]. Dans le même temps, la municipalité inscrit la Presqu'île dans un projet de « réurbanisation » de grand ampleur, à l'aune de la transition écologique face au changement climatique, et à la faveur notamment de la loi Elan (Évolution du Logement de l'Aménagement et du

Numérique)³⁶. Adoptée en 2022, la loi ELAN se donne comme objectif la lutte contre l'étalement urbain en périphérie des villes, afin de permettre une revalorisation de lieux délaissés, en vue d'une proximité accrue avec les centres-villes et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

³⁵ Ville de Ouistreham Riva-Bella.

³⁶ Référence de la Loi ELAN voir projet de recherche

Notamment avec la construction de quatre secteurs principaux (actuellement en travaux), à savoir la Pointe de la Presqu'île et « L'EcoQuartier Nouveau Bassin » en face du Canal de Caen la Mer sur Caen, et le « Coeur de Calix » sur le territoire mondevillais et « L'Archipel » sur la commune d'Hérouville-Saint-Clair [SPLA Caen Presqu'île, 2022]. En ce qui concerne ces lieux, la dépollution des sols est actuellement active, et il y a eu l'émergence de collectifs, tels que « La Maison » qui à mis en place une ferme urbaine pour une alimentation durable dans le secteur [SPLA Caen Presqu'île, 2022]).

Néanmoins, comme le souligne le sociologue Simon Le Roulley [2019, p.55] , la Presqu'île n'est pas vide, comme semblent le présenter les acteurs de la « reconquête » de l'ancien territoire industriel. Des populations qui « demeurent invisibles aux yeux des concepteurs de l'espace » existent belles et bien sur les lieux.



*Illustration 11 : Photographie capturée au niveau de la zone du projet de « L'EcoQuartier Nouveau Bassin » en face du Canal de Caen la Mer sur Caen. On peut y appréhender les types de logements prévus déjà construits sur l'autre rive.
Octobre 2022 (Auteur : Guilbaud Alexandre ©)*

2. Habitants et usagers de la Presqu'île de Caen

Indépendamment des employés des entreprises de la friche, la Presqu'île a une vie tant diurne que nocturne. Toutefois, cette vie concerne celle de groupes d'individus généralement marginalisés et invisibilisés socialement. En effet, le territoire de la Presqu'île dispose de nombreux lieux pour l'aide aux plus précaires, comme les locaux de l'association « Les Restos de Coeur » ou encore « 2 Choses Lune » (Association d'hébergement d'urgence), ainsi qu'un accueil de jour géré par le centre communal d'action sociale de la ville de Caen (CCAS) pour les personnes sans domicile fixe ou en grande difficulté sociale [Veille Sociale 14, 2023]. En conséquence, cela peuple la friche d'un grand nombre de personnes exclues et socialement marginalisées. Au sein de cette population, en plus des nationaux sans domicile, on compte un grand nombre de personnes migrantes, originaires des pays du Sud, d'Asie ou d'Europe de l'Est. Présentes non loin de l'accueil de jour de la Presqu'île, elles résident souvent dans des abris de fortune ou des tentes [Le Roulley, 2019 ; Le Bigot, 2021]. D'autres occupent les bâtiments désaffectés de la friche où de nombreux squats d'exilés sont présents, abritant des populations diverses (femmes, hommes seuls ou avec enfants, familles entières), originaires de pays récemment dévastés comme la Syrie [Lariagon, Havard, 2022] ; ou encore, comme le souligne la responsable de l'accueil de jour de la Presqu'île, qui fut dernièrement l'arrivée des talibans en Afghanistan [Entretien 2, Novembre 2022].

Généralement perçues par les institutions et certains habitants de l'agglomération comme des usagers de lieux interlopes, ces populations subissent des expulsions à répétition, ainsi qu'un difficile accès aux droits que les associations ou les espaces militants essaient tant bien que mal de faire respecter [Le Roulley, 2019 ; Lariagon, Havard, 2022]. Est recensée également sur la Presqu'île la plus grande concentration de Travailleur-ses du sexe (TDS), qui sont essentiellement des femmes issues de l'immigration (Europe de l'Est, Afrique Subsaharienne et Amérique du Sud)³⁷, en grande partie illégale [Verove, 2021 ; Entretien 1, Novembre 2022]. Pour la géographe Margaux Verove [2021], les estimations des personnes ayant recours à la prostitution sur l'agglomération, de la Presqu'île à la gare en passant par le centre-

³⁷ Des femmes cisgenre et transgenre en majorité, toutefois il y a aussi une part de personnes s'identifiant comme non-binaires ou *queer*, ainsi que quelques hommes homosexuels [Verove, 2021 ; Entretien 1, 2022].

ville, vont de 200 à 300 individus, au grès des situations (chiffres pour l'année 2021). D'après les enquêtes du programme PAPSP (Prévention et Accompagnement des Personnes en Situation de Prostitution) porté administrativement par l'EPSM (L'établissement public de santé mentale) de Caen, 80 Travailleuses du sexe sont présentes en quasi-totalité sur la Presqu'île, en camion et/ou à pied³⁸. Les âges vont de 18 ans pour les plus jeunes à 70 ans pour la doyenne, avec une majorité de femme entre 20 et 35 ans. Lorsqu'elles ne sont pas enfermées dans un réseau de prostitution, beaucoup travaillent sur la friche. Nombreuses sont celles qui, ayant déjà fait l'objet d'un délit de racolage, voient leurs perspectives de régularisation se réduire, surtout après avoir fait l'objet d'OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français), ce qui les contraint à rester dans une marginalité et se « faire discrètes ».

Adjacentes aux zones de prostitution, sur l'ouest de la Presqu'île et les communes de Mondeville et d'Hérouville-Saint-Clair, sont implantées les aires d'accueil de Voyageurs, avec une aire permanente d'accueil à Mondeville, et quatre aires de grand passage à Hérouville-Saint-Clair [Les aires d'accueil des gens du voyage | Caen la mer, 2023]. Les populations qui s'installent sur ces aires peuvent être sur la Presqu'île de façon passagère, pour un temps plus long, voire opter pour sédentarisation ponctuelle ou définitive pour certains [Acker, 2021].

Dans cette étude, je me concentre sur la construction urbaine et environnementale des espaces où sont présents ces usagers racisés, à travers l'hypothèse qu'il existe une dynamique sociale locale racialisée.

³⁸ Pour le programme PAPSP, 80 travailleuses du sexe différentes ont été vues lors des maraudes sur l'ensemble de l'année.



Illustration 12 : Photographie de l'entrée de l'aire d'accueil de Mondeville sur la Presqu'île. Novembre 2022 (Auteur: Guilbaud Alexandre ©)

3. Méthodes

Le terrain de l'enquête réalisée dans le cadre de ce mémoire se limite à deux espaces, à savoir les zones de prostitution présentes sur la Presqu'île, allant de la Pointe Presqu'île (Caen) aux abords des dépôts pétroliers (Mondeville); et les aires d'accueil présentes sur ce territoire, principalement les communes d'Hérouville-Saint-Clair et de Mondeville (voir *illustration 13*). Dans le travail d'enquête, les populations des Travailleuses du sexe et de Voyageurs ne sont pas abordées directement étant donné le difficile accès à ces populations. Les Travailleuses du sexe, par exemple, travaillant sur l'ensemble de la journée, ainsi que de nuit, ont des contacts uniquement avec des associations, ou ici le PAPSP. A cela s'ajoutent les expériences vécues d'urgence quotidienne (violences, situations financières précaires, clandestinité) avec une posture de méfiance vis-à-vis de personnes qui n'appartiennent pas à leur milieu, afin de limiter les risques de possibles révélations de l'illégalité de leurs statuts administratifs. Aussi, je suis passé par le programme du PAPSP pour avoir des informations les concernant.

De même, ne voulant pas non plus enfreindre l'intimité des aires d'accueil en abordant directement leurs habitants, j'ai préféré entamer un dialogue avec une association des Gens du Voyage de la ville de Caen.

Comme évoqué plus haut, je me concentre dans cette étude sur la construction urbaine et environnementale des espaces où sont présents ces usagers racisés, afin

de mettre à l'épreuve l'hypothèse d'une dynamique sociale locale racialisée, sans pour autant entrer ou prendre position dans les débats « adjacents » comme, par exemple, les débats relatifs aux mouvements abolitionnistes et réglementaristes, ou encore la questions des réseaux, en ce qui concerne les travailleuses du sexe en particulier [Schaffauser, 2014].

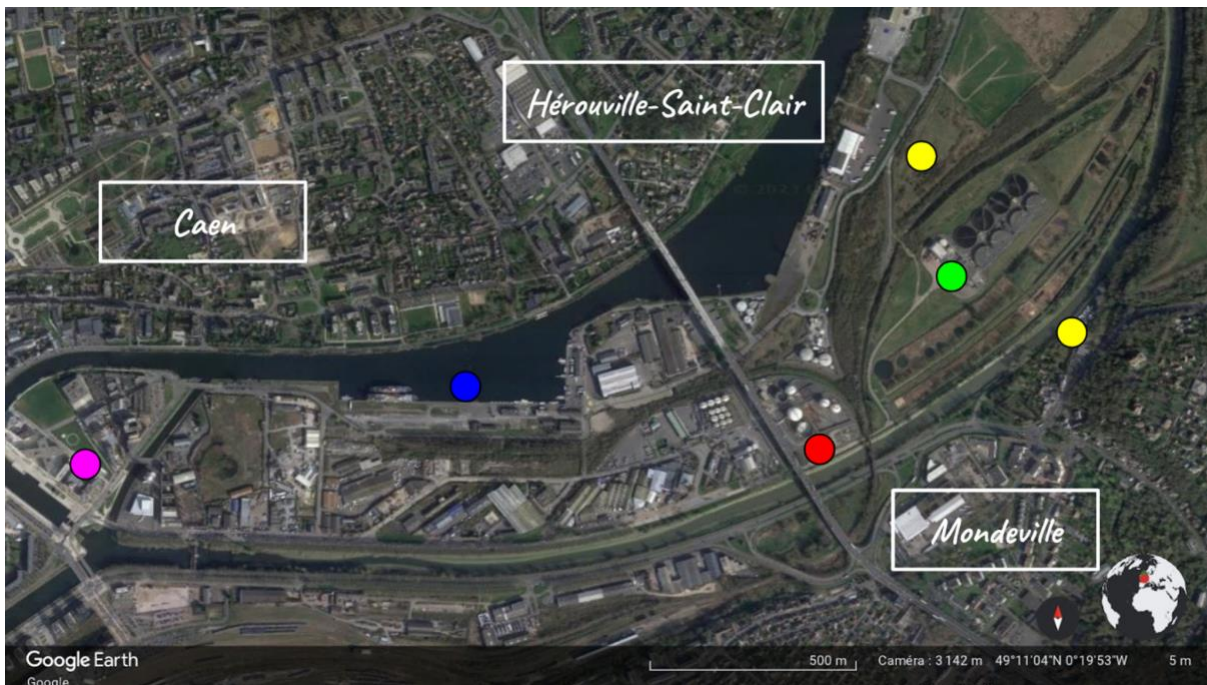


Illustration 13 : Image satellite de la Presqu'île allant de la Pointe de la Presqu'île de Caen à la station d'épuration Nouveau Monde de Mondeville.

- → Pointe de la Presqu'île à Caen
- → Zone du projet de « L'EcoQuartier Nouveau Bassin » à Caen
- → Dépôts pétroliers à Mondeville
- → Station d'épuration Nouveau Monde de Mondeville
- → Au nord de la station d'épuration : aire d'accueil des Voyageurs « Terrain de grands passages 3 » à Hérouville-Saint-Clair (trois autres aires sont présentes en amont de cette dernière) ; au sud de la station d'épuration : aire d'accueil permanente des Voyageurs de Mondeville.

(Source: <https://earth.google.com/web/> 2022)

Auteur: Guilbaud Alexandre © 2023)

Pour comprendre cette dynamique urbaine et sociale locale, onze entretiens ont été réalisés entre novembre 2022 et juin 2023, avec différents acteurs de l'agglomération en lien avec la Presqu'île et l'opération de sa reconquête urbaine. Les entretiens réalisés se décomposent comme suit (voir tableau récapitulatif en annexe) :

- Trois entretiens avec des élus des villes de l'agglomération de Caen la Mer, dont un élu de la commune de Caen, un élu de la commune de Hérouville-Saint-Clair et un élu de la commune de Mondeville ;
- Deux entretiens avec des responsables de structures sociales de la ville de Caen en lien avec la Presqu'île, dont l'accueil de jour de la Presqu'île et programme PAPSP (Prévention et Accompagnement des Personnes en Situation de Prostitution) ;
- Un entretien avec une membre d'association culturelle présente sur la Presqu'île ;
- Un entretien avec la responsable de l'association des « Gens du Voyage » à Caen ;
- Un entretien avec la présidente d'une association de défense des droits à Caen ;
- Un entretien avec une chercheuse en géographie ;
- Un entretien avec un agent de structure publique dédiée à l'environnement en lien avec la ville de Caen ;
- Un entretien avec un agent/technicien de la direction de la transition énergétique et écologique de la communauté urbaine de Caen la mer.

Ces entretiens ont été réalisés dans la perspective de l'entretien approfondi, compréhensif décrit par Jean-Claude Kaufmann [2016]. Pour chaque entretien, un thème précis a été identifié. La discussion reste toutefois libre, attentive et empathique, évitant « l'échange froid et clinique » [Kaufmann, 2016]. Tous les entretiens ont été réalisés en tête-à-tête et en présence, cependant trois entretiens se sont déroulés en présence d'une tierce personne qui a plus ou moins participé à l'échange³⁹, sans que je le sache à l'avance (stagiaire, assistant ou d'autres étudiants). Les entretiens furent tous enregistrés et intégralement retranscrits.

³⁹ Voir tableau des observations en Annexes.

Toutefois, certaines discussions durèrent plus, la fin de l'enregistrement laissant une plus grande sensation de « liberté » aux enquêté-es, beaucoup se sentirent libres de parler de sujet plus « sensibles », avec des « confidences entre deux portes », au terme des entretiens. Ces interactions hors enregistrement furent à chaque consigné dans un carnet de terrain. Le matériau collecté ainsi a été intégralement analysé par la méthode de l'analyse thématique de discours.

Dans ce qui suit, l'ensemble des entretiens réalisés ont été anonymisés, sauf l'échange avec la géographe Margaux Verove, qui avec son autorisation, reste un appui scientifique des analyses proposées sur le sujet de la Presqu'île. En plus des entretiens, des déplacements sur le terrain furent effectués, notamment pour la prise de photographies et une observation des lieux de l'enquête.

Dans cette section méthodologique, j'aimerais enfin préciser mon rapport à l'enquête en tant que « chercheur blanc ». Je suis en effet un homme blanc et, comme le note James Baldwin, le « blanc est une métaphore du pouvoir » [Baldwin, Peck, 2017, p.145]. Dans le cadre de cette enquête, être blanc implique un positionnement et des effets sociaux spécifiques, qui doivent être énoncés dans la production scientifique, d'autant que celle-ci porte sur le racisme.

Comme le relève Colette Guillaumin, être blanc ou catégorisé comme une personne blanche relève de la norme [Guillaumin, 1972b]. Cette norme accorde des privilèges sociaux, ou plutôt une position hégémonique, qui s'active au plan politique à culturel, chez les groupes et les individus blancs et *a contrario* des personnes non-blanches, dont l'altérité se manifeste en général par une négation de ressources et d'identité. La blancheur est un rapport au monde qui permet de jouir « d'une position perçue comme non marquée sur le plan de la couleur et par conséquent de l'évidence de son existence » [Paveau, 2022, p.3]. Bien que des études en lien avec la blancheur ou le racisme sont produites par des chercheurs blancs en France, leurs positionnements restent en général muets et le contexte de production de la recherche n'est presque jamais interrogé.

Toutefois, la seule reconnaissance des privilèges reste limitée. Plus précisément, la science sociale qui se place dans une démarche de comparaison avec les sciences du vivant, où la question de l'objectivité domine, reste attachée à l'objectif de supprimer « les prénotions », dans une dynamique d'analyse durkheimienne, ou encore à la position de neutralité, comme avec la neutralité axiologique de Max Weber

[Larcher, 2023]. En réalité, l'expérience sociale de la blancheur ne peut être dissociée ou annihilée par le chercheur (même s'il a « conscience » de ses privilèges, voir aussi Debonneville et Rey, 2022). Pourtant, beaucoup de chercheurs s'estiment neutres dans leurs démarches scientifiques, confortés par un réflexe scientifique ou encore le silence qui entoure la condition blanche.

Dans cette étude, je me place donc dans une situation où ma condition d'étudiant blanc a des effets sur la production des connaissances. Sans prétendre pouvoir dépasser ma blancheur qui s'additionne à mon statut d'homme qui, à travers le genre, fait de l'espace public un lieu social où je suis « légitime »— dans la mesure où je reste dans la performance de cette masculinité [Butler, 2005] — je me positionne, dans la mesure du possible, dans une approche, qui met en relation les discours et les travaux de chercheurs et chercheuses minoritaires pour essayer de rompre avec le silence et la domination qu'induit la blancheur [Paveau, 2022 ; Larcher, 2023]. Mettre en lumière, laisser la place à la parole des personnes concernées par le racisme et les discriminations que j'étudie en fait partie.

II. Les invisibles de la transition écologique

1. Chacun à sa place : un arrangement spatial par le stigmatisme racial

Les populations marginalisées actuellement présentes sur la Presqu'île, comme les Travailleuses du sexe et les Voyageurs, sont marquées du stigmatisme de « la zone » avant même leur arrivée sur la Presqu'île. Cette empreinte négative, souvent associée à la pauvreté, la masculinité et à la saleté, s'enracine dans la dynamique période ouvrière de la Presqu'île, au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, où la vie prolétarienne structure les lieux en contraste avec le centre-ville de Caen [Le Roulley, 2019]. Cet aspect historique, fait partie d'une construction spatiale spécifique de l'identité caennaise que souligne en ces termes la présidente de l'association de défense des droits, implantée sur le territoire :

« Jusqu'aux années 50-60, la Presqu'île était une zone qui tournait le dos à la ville, ou plutôt la ville lui tournait le dos. Je dis « tournait le dos » parce que c'était un monde essentiellement masculin, un monde ouvrier, alors que la ville était une ville bourgeoise de culture universitaire, de juristes, de service etcetera, rurale plus, tournée plus vers la campagne que vers la mer. C'était un monde industriel et ouvrier qui était un peu à l'extérieur [...] La première fois qu'ils sont descendus [les *ouvriers de la SMN*] pour faire une manifestation en ville, donc pour gagner le centre de Caen, c'était en 1952 ou 1956 et ça a été une révolution dans la ville de Caen, parce que jusque-là ils restaient sur le plateau et sur la Presqu'île, complètement à l'écart. La ville de Caen ne voulait pas les voir et jusqu'au moins dans les années 1960 c'était un espace qui n'était pas du tout fréquenté où les femmes ... (*elle fait une pause*). C'était un espace très masculin, les femmes étaient très peu représentées et l'image qui prédominait était celles des professions, des métiers de force, sales, pénibles... avec les dockers, le monde du port et de l'industrie, de la force physique, virile, et pas du tout des images allégoriques de la féminité (*elle rigole fort*), on interdisait aux filles, aux jeunes filles d'aller s'y promener [...] Sur cette zone vous n'y allez pas quoi, ça a toujours eu une réputation négative [...] À partir de 1970-80 on commence quand même à voir qu'on commence un tout petit peu à parler de la presqu'île. Avant c'était « zone interdite », c'était pas interdit, mais on n'y allait pas, il y avait une auto-censure au niveau des promenades ; seuls les garçons allaient jouer sur la Presqu'île, c'était le terrain de jeu des garçons, mais pas des filles. J'y suis jamais allée parce que c'était aussi un espace dangereux avec tous les convois, les wagons, les grues, c'était paumé »[Entretien 3, Novembre 2022].

Caen est une ville aux racines bourgeoises. Reconstituée après la guerre à l'image de l'élite locale pendant les Trente Glorieuses, Caen fait figure de bourgeoise ; avec sa population aisée, composée d'universitaires, de politiques, d'ingénieurs et de différentes professions du supérieur, elle se rapproche comme d'autres villes des instances de pouvoir [Pinçon-Charlot, Pinçon, 2016], tout en définissant l'espace tant esthétique avec un urbanisme néo-haussmannien [Le Roulley, 2019], que environnemental (en en se repliant sur un centre-ville perçu comme « beau » et intellectuel, orienté vers les terroirs), en contradiction avec la proche Presqu'île et le bassin de la SMN, à la vie ouvrière ; appréhendée comme « insalubre », « brute » et en direction de la mer, que les caennais (et particulièrement les caennaise) ne doivent pas fréquenter. En effet, dans cet espace ouvrier, de dockers, de la sidérurgie, du transport et de la transformation, une forte division sociale du travail par le genre est présente, où la force et la sueur sont l'*ethos* de la masculinité, par opposition à la féminité, généralement renvoyée à la sphère domestique [Lhuillier, 2005 ; Pillon, 2014]. Cependant, indépendamment de cette division sexuelle du travail et de l'espace, la figure de l' « ouvrier sale », dans un milieu de travail souillé est omniprésente dans l'imaginaire collectif, généralement en lien avec son activité pénible, salissante, peu hygiénique, non valorisée et polluante pour lui et pour l'environnement [Bécot, Le Naour, 2017] ; dont l'image sociale est le plus souvent celle d'un « sale boulot » [Lhuillier, 2005 ; Pillon, 2014].

Néanmoins, cet *a priori* de « sale boulot » et de l'espace peu hygiénique qu'est l'environnement ouvrier, comme sur la Presqu'île de Caen, relève comme j'essayerai de le montrer d'une construction sociale de la saleté ; ou, plus exactement, de ce qui est considéré comme (im)pur dans une société, au sens de l'anthropologue Mary Douglas [2001]. Comme l'écrit Douglas, en réalité, « la saleté absolue n'existe pas, sinon aux yeux de l'observateur » [Douglas, 2001, p. 24], ici la bourgeoisie, en particulier celle du centre-ville. Un statut social associé à la saleté ne dépend donc pas ici uniquement de raisons d'hygiène et de sécurité ou de préventions face à des éléments toxiques et pathogènes. Il traduit davantage une organisation d'ensemble du milieu social, du maintien d'une hiérarchie qui est, sur l'agglomération de Caen, celle de la distinction entre la bourgeoisie et le prolétariat. Dans ce contexte « certaines pollutions servent d'analogies pour exprimer une idée générale de l'ordre social » [Douglas, 2001, p. 25], que conforte l'(auto)censure de la fréquentation de l'espace de la Presqu'île.

Pourtant, jusqu'aux années 1940, la classe ouvrière et « les marginaux », allant des prostituées aux sans-domicile fixe, vivaient bien dans le centre-ville de Caen, au contact de la bourgeoisie locale, des commerçants et des artisans. La reconstruction de la ville par la bourgeoisie dans l'après-guerre a chassé, toutefois, ces groupes précaires au loin, par l'intermédiaire notamment de la spéculation immobilière. Les ouvriers s'éloignent alors vers les quartiers périphériques, avec une concentration de personnes marginalisées vers la gare, au niveau l'Orne, sur la rive droite [Le Roulley, 2019].

C'est au tournant des années 2000, avec l'étalement urbain et les conséquences de la désindustrialisation de la décennie précédente, en particulier l'accroissement de la friche de la Presqu'île, qu'un nouvel usage de ces lieux. L'urbanisation des Rives de l'Orne et la construction d'un nouveau quartier (Quartier des Rives de l'Orne) va alors déplacer vers la Presqu'île des populations déjà marginalisées au fil du temps, comme les Travailleuses du sexe. La responsable d'un accueil de jour de la Presqu'île en raconte ainsi les événements :

« Alors, à l'origine, (*nom de l'accueil de jour*) n'était pas sur la Presqu'île, mais aux Rives de l'Orne (*zone du centre commercial actuel*). Voilà on était là, on avait nos voisines qui étaient prostituées ; on était tous là et puis la rénovation urbaine a commencé et on a cherché un lieu, toujours avec un choix quand même assez proche du centre-ville, assez proche de la gare, puisque ce sont des lieux où les personnes que l'on accueille vont ; puisqu'il y a beaucoup de services sociaux référents, les organismes de domiciliation, des lieux de manche ... donc fallait pas qu'on déménage dans un quartier périphérique, donc ils ont trouvé ce lieu (*la ville*). Ici c'est un ancien bateau qu'ils ont complètement réhabilité pour. Cet accueil de jour ouvre en juin 2007 et, du coup, on a fait une transhumance avec les travailleuses du sexe, on est tous arrivés ici ! » [Entretien 2, Novembre 2022].

Sous le poids des opérations d'urbanisme importantes des années 2000, des groupes de personnes marginalisées investissent la Presqu'île, dont de nombreux sans-domicile, des groupes de squats et de migrants, des groupes de Travailleuses du sexe, prenant place sur la Presqu'île dans un environnement aux bâtiments délabrés et aux sols pollués—principalement entre la Pointe de la Presqu'île et la Cour Caffarelli, non loin de la gare [Verove, 2021]. C'est à la même période que les camions de prostitutions sont arrivés en plus des Travailleuses du sexe à pied, marquant le territoire d'un sceau social encore plus négatif, pour une large part des Caennais,

comme l'expose ici l'agent d'une structure publique dédiée à l'environnement et Caennais de longue date :

« [...] à un moment, en fait, c'était à proximité de la gare, des prostituées africaines qui venaient par le train et elles venaient donc le soir elles se prostituaient pendant la journée dans tous ces lieux un peu bizarres. Il y avait même pas de camion, au début, et elles repartaient le matin. C'était un truc ultra sordide et puis, progressivement, il y a eu ce système de camions qui s'est mis en place, qui a explosé en moins d'une année, partout, même sur le côté de la Maison du Vélo » [Entretien 4, Décembre 2022].

La multiplication des Travailleuses du sexe sur la Presqu'île offre, certes, un « arrangement » pratique et économique pour l'exercice de ces activités de manière discrète, afin de prévenir toute « panique morale » des riverains ou des contrôles policiers en lien avec la pénalisation des clients ou la législation concernant l'immigration [Verove, 2021]. Mais, par l'intermédiaire d'un système de classification sociale de référence, cet arrangement social permet aussi d'harmoniser tout ce qu'il considère comme « discordant », aux marges, impur, etc. et ainsi permettre le maintien d'un certain ordre dans la société [Douglas, 2001]. Au même titre que le monde ouvrier évoqué précédemment, les travailleuses du sexe sont stigmatisées et affublées de surcroît d'un statut de saleté.

Majoritairement racisées, les Travailleuses du sexe de la Presqu'île, au prisme d'un regard intersectionnel [Lépinard, Mazouz, 2021], donnent corps à une forme d'altérité où la souillure de leur condition de femme racisée prostituée est omniprésente. Symbole de la dégradation de la femme, ou plus exactement des effets de la domination masculine et de la misogynie, la prostituée est l'allégorie de la déchéance, de la « non-vierge », de la femme souillée. Au sein de la société, elles sont généralement affublées de l'insulte « sale pute » ou de la « putain » [Ayerbe et al, 2011]. S'y ajoute pour les Travailleuses du sexe « réels » le poids de la sérophobie, où le stéréotype de l'espace d'activités continuellement contagieux est chronique [Schaffauser, 2014]. Dans le même temps, les personnes racisées sont marquées du sceau de la différence, métabolisé la plupart du temps par la déshumanisation [Guillaumin, 1972b], l'animalisation et/ou une dégradation de leur être (moral et physique) [Fanon, 1952] ; en témoignent les insultes de « sale singe », « sale arabe » ou l'incarnation par l'immigré du « parasite », souvent à l'œuvre dans la société [Hage, 2017].

De part ces altérités multiples, les Travailleuses du sexe sortent du cadre social de la « pureté », de l'univers stable de référence ; elles sont des êtres ambigus pour le système, ici bourgeois et blanc. Comme le souligne Mary Douglas « ceux qui n'ont pas de place, [...] leur statut est indéfinissable » [2001, p.112]. Pour l'agglomération caennaise, les lieux occupés par ces populations sont des espaces sociaux équivoques ; l'agencement avec le centre-ville est incertain ; la population sait, mais ne veut pas voir, leur présence est tolérée mais inacceptable. Bien que les Travailleuses du sexe soient constamment fréquentées, comme l'exprime une membre d'une association culturelle présente sur la Presqu'île :

« Les gens savent ce qui se passe sur la Presqu'île. Tout le monde le sait. Tout le monde. Y'a beaucoup de gens qui ont de belles voitures, et de belles maisons et des beaux appartements qui vont là-bas. [...] Pour nous, c'est nos voisins, nos voisines, ce sont des habitants ». [Entretien 6, Février 2023].

Le poids du tabou de la fréquentation de ces espaces est pourtant omniprésent :

« Accessible à tous, la prostituée éveille le désir d'autant plus qu'un interdit moral s'attache à son activité. Cet interdit est générateur de fantasmes, car il est de l'ordre du tabou : en effet, la plupart du temps, il est inavouable d'avoir recours à des personnes prostituées, de même qu'il est « innommable » – au sens premier de non nommable – de pouvoir dire « je me prostitue ». La prostituée incarne l'interdit, créant ainsi la perspective d'une infinie jouissance par la possession de l'autre. Mais il ne s'agit que d'un leurre car, bien évidemment, celle-ci est impossible » [Ayerbe et al, 2011, p.86].

Plus précisément, en plus des représentations issues de la domination masculine [Ayerbe et al, 2011], les Travailleuses du sexe comblent les fractures et hiatus produits par le sexisme, le machisme et le patriarcat ; les zones de prostitutions sont des lieux de décharges psychiques et corporelles que la société ne peut traiter, bloquée par le malaise social que la prostitution provoque et la construction de la masculinité. La coordinatrice du programme PAPSP, qui organise des maraudes nous en donne ainsi un exemple :

« C'est tabou, la croyance sociale de la majorité des gens est que c'est la nuit, dans la rue, que c'est glauque, que c'est ça et que c'est des gros dégueulasses qui vont voir les prostituées. Moi je vois beaucoup plus de personnes qui se prostituent le jour déjà, c'est clair et net, une autre croyance sociale qui se brise. Et c'est surtout bah non c'est pas que des gros dégueulasses, loin de là même. [...] j'ai vu des hommes, et en fait, on sait pas ce qui se passe dans la vie des

gens ; on a quelques prostituées qui sont qui sont très rigolotes qui sont très ouvertes d'esprit et qui nous parlent de temps en temps anonymement ; on sait jamais de qui elle parle, et elle nous dit. Il y en a une qui nous disait que des fois elle avait un homme qui arrivait qui était d'une colère monstre parce que il avait, parce qu'en fait, il avait perdu sa femme depuis qu'elle était devenue maman, il y en avait que pour ça, il devenait jaloux de son fils, il arrivait il était en colère presque envie de pleurer, presque envie de quitter sa femme parce que bah allez c'est plus sa femme, c'est devenu juste une mère, elle le touche plus, du coup, elle dit (*la travailleuse du sexe*) mais moi je suis psychologue quoi dans ces moment-là ils me disent tout ça et du coup je lui dis « NON, NON, écoute bien je vais te faire du bien mais par contre tu laisses tranquille ta femme, ta femme est devenue maman il y a 3 mois il y a eu des changements en elle », et elle me dit qu'elle parle de tout ça à cet homme, à ce fameux garçon là, et en fait on se dit bah oui jusqu'à présent ça se trouve c'est un homme qui allait très bien dans sa vie, qui aller très bien dans sa vie amoureuse avec sa femme mais il y a suffi que sa femme soit tombée enceinte, ou à l'inverse ils arrivent pas à en avoir de son propre sang, donc c'est compliqué ou alors une dépression post-partum, il y a tellement de choses qui peuvent se passer au sein d'un couple, et que ça excuse pas tout, mais en fait on se rend compte que on peut vite se retrouver avec des carences affectives, même adulte envers son conjoint ou sa conjointe, et qu'on va essayer de compenser ailleurs quoi » [Entretien 1, Novembre 2022].

Les zones de prostitution sont ainsi construites comme une *anomalie* pour le corps et le tissu social, tant du point vu des caractéristiques de genre, de race et de sexe de leurs occupants que du statut moral de l'activité qui se déroule dans ces espaces. Toutefois, comme le rappelle Douglas, toute anomalie découle d'un système, d'une culture ou d'une société donnée. Lors de l'apparition d'une anomalie, d'un « défaut » dans l'équilibre du système de référence, les contours et limites de ce système sont exposés ou bouleversés, provoquant de la sorte une ambiguïté. En conséquence, chaque système social essaye de traiter ces éléments pour contrebalancer le déséquilibre. Pour Mary Douglas, les anomalies peuvent être traitées de façon positive — par l'intermédiaire de l'élaboration d'un « nouvel ordre du réel où l'anomalie pourrait s'insérer » [Douglas, 2001, p.58] — ou de façon négative, par la condamnation, l'ignorance, la cécité ou l'élimination de cette anomalie [*Ibid*].

La friche de la Presqu'île est ainsi, dans le cas présent, la continuité symbolique et locale du monde ouvrier disparu, à l'essence industrielle, physique, pauvre, polluée, racisée et étrangère ; à travers laquelle se définit la contradiction essentielle avec le

centre-ville (la référence), composé de classes supérieures, blanches, nationales, pures, et intellectuelles⁴⁰.

Afin que le système de référence s'équilibre, l'espace des Travailleuses du sexe et leurs classifications sociales impures et anormales entrent en affinité avec le milieu souillé qu'est la zone de la Presqu'île. Cela opère en particulier par l'intermédiaire de la condamnation (morale), de l'invisibilisation (sociale) et de l'exclusion du champ de référence (masculin, blanc, de classe supérieure). Cet équilibre permet au dominant de maintenir un rapport de pouvoir en restant la référence et en excluant « les Autres » [Douglas, 2001]. Les Travailleuses du sexe subissent les conséquences de cette « harmonisation symbolique », mais également sociale et spatiale, qui prend la forme d'une relégation dans le milieu nauséabond et pollué de la friche industrielle où s'imbriquent des discriminations sexistes, sociales, raciales et environnementales multiples.

2. De la racialisation des Voyageurs aux aires inaccueillantes

Les Travailleuses du sexe ne sont toutefois pas les seuls à subir cet « arrangement » ou « mise en harmonie » qui plus est spécifiquement racial ; les circonstances d'un racisme environnemental semblent tout autant caractériser les Voyageurs présents sur les aires d'accueil de la Presqu'île. A la même période marquée par l'arrivée des Travailleuses du sexe sur la Presqu'île, s'applique sur l'ensemble de la France les lois dites « Besson »⁴¹ (en 1990 et Besson 2 en 2000) qui oblige premièrement les communes de plus 5000 habitants à mettre en place une aire d'accueil sur leur territoire [Loiseau, 2009 ; Acker 2023] ; et, deuxièmement, de faire

⁴⁰ À Caen, comme pour d'autres agglomérations françaises, la majeure part d'immigrés et de descendants d'immigrés résident en dehors du centre-ville, à la périphérie des agglomérations ou dans des quartiers éloignés du centre [Insee, 2016 ; Walker, 2021]. Caen, et en particulier son centre-ville, se caractérise aussi par sa forte concentration de lieux de pouvoir, notamment institutionnels (Mairie, Conseil Départemental du Calvados, Préfecture, Conseil régional de Normandie), intellectuels (Université de Caen Normandie) et juridiques (Palais de Justice) ; comme pour le reste de l'Hexagone, ces lieux majoritairement investis par une classe socioéconomique aisée et sans ascendance migratoire directe [Pinçon-Charlot, Pinçon, 2016] ; *a contrario* des immigrés ou des descendants d'immigrés qui, dans les années 2000, sont en grande partie dans des métiers précaires, singulièrement des services [Meurs, 2008]. Bien que dernièrement, d'après l'INSEE [2023], les inégalités par secteurs d'activités se résorbent entre les personnes ayant une ascendance migratoire et ceux sans ascendance migratoire, les inégalités d'accès à différents secteurs d'activités (mobilité sociale) sont encore bien présentes.

⁴¹ Loi Besson du 5 juillet 2000: <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000583573>

le nécessaire en termes d'amélioration techniques des aires déjà existante [Bordigoni, 2019].

Interprétées par beaucoup d'observateurs comme un moyen de légalisation de l'inhospitalité municipale [Gotman, 2001] — puisque ces aires autorisent en retour les élus à expulser toute installation extralocale — les aires de l'(in)accueil s'institutionnalisent, les pouvoirs publics, les préfets et les présidents des conseils départementaux prenant la main en particulier sur l'implantation, la création et la délimitation de celles-ci :

« La loi du 5 juillet 2000 prévoit l'élaboration de schémas d'accueil départementaux par le préfet et le président du conseil général, fixant l'emplacement d'aires d'accueil permanentes, d'aires de passage pour les rassemblements ponctuels et de terrains familiaux loués aux personnes sédentarisées. » [Bockel, Le Scouarnec, 2015].

En réalité, l'emplacement des aires d'accueil est issu d'une continuité historique, antérieure aux lois « Besson » et généralement en lien avec les activités économiques de ces populations, d'une discrétion face aux *gadjé*⁴², ou de la « tolérance usuelle » de terrain accordé par certaine commune [Loiseau, 2009]. La responsable d'une association des « Gens du Voyage » ainsi que son assistante en souligne les maillons :

« L'assistante : Dans l'historique que nous on fait (*l'association*), c'est qu'ils sont implantés là, par exemple, on a une étude en Seine-Maritime, où les Voyageurs⁴³ se sont implantés, parce qu'historiquement c'est eux qui faisaient le tri des déchets. Du coup, ce sont leurs **implantations naturelles**, ils ont toujours été là. Et une fois qu'ils ont grandi, ils n'ont pas la volonté d'aller ailleurs, quoi, car c'est là où ils ont grandi. [...]

La responsable : Avant qu'il y ait des aires d'accueil voilà, c'est la loi Besson, qui a dit les communes de plus de 5000 habitants doivent faire des aires d'accueil. Avant ça il y avait déjà, bah, des stationnements de Voyageurs, durables, et c'est sur ces sites ou à proximité que l'on a créé des aires d'accueil. Donc d'eux-mêmes, ils ne se mettaient pas, ils se mettaient aussi là pour avoir le moins de chance de se faire expulser, aussi, j'imagine, mais historiquement voilà, parfois déjà sur ces lieux. C'est pas toujours le cas... (*l'assistante intervient*).

L'assistante : C'était lié aux métiers qu'ils pratiquaient. Nous dans les études, pour les aider on essaye de refaire l'historique, justement, l'implantation, pourquoi c'est là, même, dans la Manche, c'est pas situé dans une zone de ferrailage ou quoi que ce soit, c'était juste un terrain, où les Voyageurs étaient

⁴² Personne non issue de la communauté Rom [Bordigoni, 2019].

⁴³ Elles utilisent toutes les deux la terminologie de Voyageurs pour parler des « Gens du Voyage » de nationalité Française. Le terme Roms est utilisé pour les non-nationaux.

historiquement présents, près d'une ferme, et petit à petit, c'est un terrain qui a été alloué gracieusement par le Maire ; au fur et à mesure quand il y a eu la loi Besson, on institutionnalise ce terrain, et ça devient une aire d'accueil, j'en ai plusieurs, en tête des histoires d'implantation des lieux par les Voyageurs. » [Entretien 11, Juin 2023, c'est moi qui souligne].

Les groupes de Roms et Voyageurs sont présents en Europe et France, à l'abord des villes et des villages depuis la période du Moyen-Âge (voir Encadré 4). Principalement en lien avec la cité pour des raisons économiques, alliant services, tâches temporaires, la *chine*, la vente ou les activités de saisons comme les vendanges. Par la suite, certains ont été sédentarisés avec la société environnante, d'autres non [Bordigoni, 2019]. En parallèle, certaines communautés grandissent et s'attachent à un « pays » (ville ou région) où une affection particulière se crée pour les lieux ; au-delà une part de ces populations les plus précaires ont besoins de rester proche du monde des *gadjé*, en particulier pour un plus grand accès aux guichets sociaux [Bordigoni, 2019].

Cependant, les espaces historiques des aires d'accueil ne sont pas uniquement majoritairement dus à la généalogie de l'activité économique ou de l'affection pour une région. Les populations dites des « Roms et Tsiganes », selon le syntagme forgé par Jean-Pierre Liégeois (2009, voir aussi Doytcheva, 2016) sont historiquement un groupe stigmatisé et altéré par leurs modes de vie et déviance perçue à la norme. Étiquetés de « vagabonds » à la Renaissance, racialisés au XIX^e et au XX^e siècles, exterminés pendant la Seconde Guerre mondiale, et soumis aux Carnets anthropométriques et de circulation jusqu'à la période récente, ils incarnent une forme d'altérité radicale. Avant les lois Besson, ces populations sont soumises aux aléas des décisions politiques et du bon vouloir des municipalités s'arrangent en général à les reléguer en dehors de la cité, « entre la voie ferrée et la sortie d'autoroute » [Dalibert, Doytcheva, 2014] ou sur territoire communal inoccupé [Bordigoni, 2019].

Dans la construction de cette forme d'altérité radicale, l'assignation par le territoire, tout autant que la référence à la souillure et à la pollution sont omniprésentes. L'image est ancienne du « bohémien sauvage » que souligne l'anthropologue Marc Bordigoni [2019, p.117], un individu « à la limite du monde civilisé, à la lisière de la sauvagerie – certains ne vivent-ils pas dans les bois ? ». C'est également un être négligé et malpropre, en lien avec les aires d'accueil « infestées par les rats », les poubelles qui s'accumulent et débordent, les lieux délabrés,

dépourvus de sanitaires [Dalibert, Doytcheva, 2014; Fassin et al, 2014]. Malgré l'origine souvent institutionnelle de ces situations, les communes ne prenant pas en mains leurs responsabilités (ramassages des poubelles, réparations des aires, tout à l'égout), le stigmat est ancré du Rom ou du Voyageur « crasseux » [Acker, 2023], en particulier dans les médias [Dalibert, Doytcheva, 2014; Fassin et al, 2014].

De fait, les Roms et Voyageurs sont des groupes ambigus pour le système de référence. En découle, là-aussi, une affinité et une « harmonisation » sociale, entre les espaces des aires d'accueil et ce qui est socialement associé à la souillure et à la pollution : décharges, déchetteries, zones Seveso. Dans les termes de Mary Douglas, cette harmonisation des symboles de pollution—sociale, morale, aussi bien que physique et chimique—permet de consolider et donc de maintenir un ordre social inégalitaire, attendu que « l'impur, le sale [est] ce qui ne doit pas être inclus » [Douglas, 2001, p.59]. Bien que les travaux pionniers de Douglas sur la souillure aient été mobilisés pour analyser les dynamiques de racialisation, y compris à travers une assignation par le territoire, des Roms [Dalibert, Doytcheva, 2014], la perspective du racisme environnemental n'avait pas été jusqu'à récemment sollicitée pour rendre compte de leur condition.

C'est l'innovation théorique et méthodologique majeure proposée par le juriste et militant William Acker dans son court ouvrage *Où sont les « Gens du voyage »*, récemment paru, mais déjà réédité, et qui rencontre un écho certain au-delà des réseaux militants. Pour Acker [2023], la proximité accrue avec les autoroutes, les déchetteries, les stations d'épurations, les zones industrielles ou Seveso, qui instaure une adéquation structurelle avec les univers de la pollution et de la souillure, est l'expression précisément d'un racisme environnemental. Ses propos ont trouvé un écho au sein des associations de défense des Voyageurs. Comme le montre l'extrait d'entretien suivant, cette vision est toutefois critiquée par la représentante de l'association locale agissant en direction de ces populations et en charge du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Calvados :

« C'est pas quelque chose de simple en fait. William Acker, il a pas visité toutes les aires d'accueil, il a fait beaucoup par vu aérienne etc. donc ça correspond pas forcément à la réalité, si vous allez aujourd'hui sur les aires d'accueil en Normandie, par rapport à son livre, bon ça à le mérite d'avoir été fait, d'avoir mis le doigt sur quelque chose qui est réel aussi. Moi, je me souviens quand on travaillait sur le schéma départemental de Seine-Maritime, on allait voir des aires que l'on ne connaissait pas, j'avoue que l'on cherchait le panneau déchetterie, et en cherchant le panneau déchetterie rapidement on tombait sur

une aire d'accueil. C'est donc une réalité aussi. C'est pas toujours vrai par contre. C'est pas des aires d'accueil au cœur de la ville, mais c'est pas des équipements que l'on met dans un cœur de ville. [...]. Il y a beaucoup d'aires d'accueil entre une quatre-voies, une voie ferrée, à côté d'une usine. [...] Mais c'est pas systématique, en Normandie, par exemple, ou plutôt dans le Calvados, on va prendre le Calvados, à ma connaissance, je pense que je connais à peu près toutes les aires, y'en a qui sont à côté des quatre-voies des choses comme ça, mais y'a pas d'aire d'accueil à côté d'une déchetterie (*elle réfléchit*), peut-être sur Caen la Mer, remarque, je dis ça mais peut être effectivement sur Caen la Mer (*elle rétorque à voix basse à son assistante*) ». [Entretien 11, Juin 2023].

En effet, à Caen, il n'existe aucune aire d'accueil pour les voyageurs [Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Calvados 2018-2024, 2018]. Les aires d'accueil sont associées à la communauté urbaine de Caen la mer, avec uniquement des emplacements aux frontières administratives de la ville de Caen, ou sur ses communes voisines, et plus précisément pour le cas de la Presqu'île, sur les communes de Mondeville et d'Hérouville-Saint-Clair, au Nord et au Sud de la Station d'épuration « Nouveau Monde ». Ces aires d'accueil se trouvent ainsi en pleine zone Seveso où les risques industriels en lien avec les dépôts pétroliers sont majeurs [DPC, s. d.]. Lors d'observations réalisées sur la Presqu'île, en particulier pour l'aire d'accueil de Mondeville (Voir illustration 12), j'ai pu constater par moi-même les mauvaises odeurs et les bruits des turbines de la station d'épuration, qui sont continues et ne s'arrêtent pas à l'entrée de l'aire d'accueil.

Tout comme les espaces occupés par les Travailleuses du sexe, les aires d'accueil installées sur la Presqu'île de Caen servent en un sens de « zone tampon », permettant de canaliser ou de mettre sous le tapis « les pollutions », tant symboliques que physiques, produites par le centre-ville, le monde dominant de référence. Souillure matérielle et souillure sociale s'agencent ainsi ; sont mises dans la même « poubelle » pour ainsi dire, ce qui a pour but de de maintenir la classification de référence [Douglas, 2001], tout en mettant en exergue ici sa dimension fortement racialisée, ainsi que la dimension environnementale de l'exclusion et du racisme [Bullard, 2000].

Dans la mesure où la pollution reste à sa place, qu'elle est marginale, loin du centre de référence, les sociétés l'acceptent volontiers, pense Douglas. La presqu'île actuelle (et ses habitants) est socialement admise. Il n'y a pas de recherche d'aseptisation des lieux, tant que ces groupes sociaux marginaux restent la

« poussière derrière le meuble » que constitue la Presqu'île dans « le salon du centre-ville ». Néanmoins, les sociétés changent et se transforment, et comme le souligne encore Douglas [2001, p.113] « c'est [...] pendant les états de transition que réside le danger, pour la simple raison que toute transition est entre un état et un autre et est indéfinissable ». Par l'intermédiaire de la « reconquête » de la Presqu'île et à la faveur de la « transition écologique », les éléments de pollution sont redéfinis et ce qui était auparavant admissible n'est pas assuré de l'être infiniment. Si le centre-ville veut « agrandir son salon », la nouvelle planification urbaine a pour objectif de déplacer les meubles anciens ou ne serait-ce plutôt de les supprimer sous couvert de recyclage ? – telles sont certaines des questions que nous souhaiterions à l'avenir approfondir.

3. Réurbanisation ou « dépollution » ?

Depuis 2010, en effet, sous l'impulsion des municipalités de Caen, de Mondeville, d'Hérouville-Saint-Clair, de la communauté urbaine de Caen la mer, de la Région Normandie et du syndicat mixte des Ports Normands Associés, il se forme un projet d'aménagement de la Presqu'île, en particulier avec la SPLA — Société Publique Locale d'Aménagement de la Presqu'île [2022]. La Pointe de la Presqu'île voit ainsi arriver à partir de 2016, un nouveau tribunal, une immense bibliothèque, de nombreux logements, ainsi que « Le Dôme », un centre de relais scientifique [Le Dôme, s. d.]. Simultanément, la municipalité inscrit la Presqu'île dans un projet de « réurbanisation écologique » de grande ampleur à l'aune de la transition et face au changement climatique, en référence notamment à la loi ELAN et ses objectifs déjà soulignés de « lutte contre l'étalement urbain en périphérie des villes » (voir supra, p.79). Est lancée en particulier la (re)construction de quatre secteurs principaux, à savoir 1) la Pointe de la Presqu'île et 2) « L'EcoQuartier Nouveau Bassin », en face du Canal de Caen la Mer sur Caen, 3) le « Coeur de Calix » sur le territoire mondevillais et 4) « L'Archipel » sur la commune d'Hérouville-Saint-Clair [SPLA Caen Presqu'île, 2022]. Un élu de la ville de Caen de la majorité municipal en expose les contours de ces ambitieuses opérations :

« Ce projet de la ville et notamment de la ville de Caen, puisque l'un des quartiers (les plus avancés) est la partie pointe Presqu'île, déjà terminée, en plus du terrain qui est en train d'être construit, la partie nouveau bassin qui suit. C'est profondément d'abord un espace de densification, c'est-à-dire que l'enjeu de Caen, c'est que c'est une ville très urbanisée ; on a une densification.

L'objectif est de mettre des gens proches de l'hyper-centre, de recréer la centralité parce qu'aujourd'hui le territoire de Caen la mer et de Caen Normandie métropole est très étalé. [...] Et aussi le fait de renforcer un quartier avec l'hyper centre [...] contribuera peut-être à ce que Caen redevienne ville de 120 000 habitants ; parce que 120 000 c'était son pic dans les années 1970, elle montait à 120 000 et puis ensuite elle est descendue en population, et là on monte depuis 3 ans sur les chiffres de l'INSEE, donc on va arriver à remonter à mon avis. Ca veut dire qu'on va pouvoir ré-attirer de la population à proximité du centre avec probablement des contraintes de déplacement moins fortes. En plus, la loi nous oblige parce qu'on a le zéro artificialisation nette qui oblige à construire évidemment sur les friches, et donc cet espace de friche, il est forcément utilisable et valorisable dans une perspective de vie plus compacte, ou de ville plus dense, même si il faut que cette densité soit acceptable ; donc des espaces interstitiels, il faut des espaces de jardin ou de parc donc, c'est le cas notamment du parc des rails qui sera le parc central de cette presqu'île et qui va donner un poumon, un poumon vert à ce projet. Aussi, un arrêt de tram plus long, c'est de nouvelles activités dans la ville et de pouvoir créer un quartier avec une mixité, à la fois mixité fonctionnelle et aussi une mixité sociale grâce à un foncier solidaire, donc l'idée de pouvoir découpler le foncier du logement vous pouvez acheter des logements mais sans avoir la contrainte du foncier et puis les accès évidemment aussi au logement social, au-delà bien sûr des chiffres réglementaires, et puis aussi de valoriser notre identité. [...] La difficulté, c'est aussi de trouver des investisseurs qui sont capables d'investir dans un quartier, donc après c'est une vitrine ce n'est pas seulement vitrine pour habitants c'est aussi une vitrine pour les futurs habitants et investisseurs » [Entretien 5, Décembre 2022].

La lutte contre le réchauffement climatique fait partie du discours institutionnel du projet de réurbanisation de la Presqu'île de Caen. Cependant, comme le souligne cet élu, la question économique et les enjeux de la gentrification sont tout aussi présents, notamment par la recherche d'un élargissement considérable du centre-ville, censé attirer la venue de nouveaux habitants et « investisseurs » et où, en parallèle, une nouvelle identité des lieux pourrait grandir. Les récents aménagements de la Presqu'île sur sa Pointe, au niveau de Caen, comme la construction des infrastructures tel que la Bibliothèque ou encore le bâtiment de relais scientifique qu'est le Dôme, ont ainsi affecté, sans nul doute, les anciens usagers des lieux. Comme le relève la géographe Margaux Verove qui a étudié ces situations :

« Pour les personnes prostituées, indéniablement, avec le projet de réaménagement, cela les a totalement repoussées vers le fond (*de la Pointe au fond de la Presqu'île*) ; vu que ce sont des pratiques qui sont illégales, le fait qu'il y ait plus de personnes qui viennent s'y promener ; là quand on le voit à la Presqu'île, en tout cas, le tout début qui a bien été réaménagée, c'est pas un terme négatif ou péjoratif, mais en tout cas, fortement réaménagée... Là y'a du monde tout le temps, le dimanche on va se promener devant la médiathèque,

on va se prendre une BD, là y'a des cafés qui sont ouverts, aux beaux jours les terrasses, ça va amener du monde. Et en fait, les personnes prostituées elles ne peuvent plus faire leur activité, de manière non visible, et il y a aussi les clients, et donc par rapport aux clients elles sont obligées de s'éloigner » [Entretien 7, Mars 2023].

Présente sur la Pointe de la Presqu'île depuis 20 ans, les Travailleuses du sexe sont reléguées, vers son centre. Margaux Verove explique aussi que comme les Travailleuses du sexe, les autres populations de la Presqu'île, dont les sans-domicile ou les migrants, ont toujours été des personnes invisibilisées dans le discours et les préoccupations politiques. Mais, avec ce nouveau projet, elles sont « beaucoup plus invisible qu'avant » [Entretien 7, Mars 2023]. Invisibles socialement, ces groupes le deviennent aussi, et de plus en plus, physiquement. L'opération de « réurbanisation » devient ainsi synonyme de relégation sociale, où la présence d'usagers est niée, y compris en les expulsant des contours de l'humanité. Dans les termes du philosophe Guillaume Le Blanc :

« La relégation sociale spécifie les formes de l'invisibilité sociale à l'origine d'un type particulier de déshumanisation. C'est elle qui crée les conditions de possibilité du « défaut de perception » des vies subalternes, ne se contentant pas de les séparer dans des espaces marginalisés, contribuant à effacer toute perception de ces vies et de ces espaces. Il y a déshumanisation chaque fois qu'il y a relégation et les différentes formes de déshumanisation mettent en jeu un type particulier de relégation, mais la relégation caractérise prioritairement l'invisibilité sociale des vies socialement injustifiées ». [Le Blanc, 2009, p. 15]

L'illégitimité de ces groupes sur la Presqu'île se fait, en effet, de plus en plus fortement ressentir à travers la non prise en compte, voire la cécité délibérée à l'égard de leur existence dans les plans d'urbanisme de la ville. Comme le souligne Margaux Verove, aucun accompagnement social n'est proposé :

« Les institutions font le choix de ne pas voir. Réellement je pense que l'on est vraiment là-dedans où, je me souviens, quand j'étais en Master, pour mon mémoire, avec l'AUCAME, l'Agence d'Urbanisme de Caen la Mer en charge du grand projet de la Presqu'île, qui était venue pour une intervention ... je me souviens très bien leur avoir posé la question, je crois au directeur qui était là, en tout cas au directeur adjoint mais voilà, (*les questions:*) « Les populations marginalisées sur la Presqu'île elles deviennent quoi ? Est-ce que vous les prenez en compte dans les projets de réaménagement ? En créant, je ne sais pas, des centres d'accueil, en créant des aménagements diversifiés ? **Et il m'avait dit : « non ». Voilà, simplement non.** On ne les prend pas en compte. Car, en effet, les populations marginalisées ne facilitent pas l'installation des populations dite « normées ». Un centre d'accueil dans le bas de chez soi, ça

ne fait pas rêver certaines personnes [...], écarter les personnes marginalisées permet une installation plus facile (du projet) » [Entretien 7, Mars 2023].

C'est ce que confirme un agent de la direction de la transition énergétique et écologique de la communauté urbaine de Caen la mer, aucune donnée concernant ces populations n'est collectée, tant du point de vue des risques face au changement climatique que du projet en cours de réurbanisation :

« Après, bah , les prostituées elles étaient pas là avant (*sur la presqu'île*), elles se déplacent au fur et à mesure donc bon, dans tous les cas elles iront dans d'autres friches et encore, si on peut parler de friche, mais effectivement, c'est pas pris en compte dans les documents en tout cas. » [Entretien 9, Avril 2023].

Pourtant, certains élus sont conscients du contexte de relégation en cours, comme un élu de la ville de Mondeville, où la commune est associée au projet de « reconquête » de l'ancienne friche industrielle. Sans pour autant être contre le réaménagement de la Presqu'île, il expose ses appréhensions vis-à-vis du rapport entre les pouvoirs publics et les usagers du territoire en ces termes :

« La partie ancienne industrielle de la Presqu'île va peu à peu disparaître, plus ou moins complètement. Ensuite, vous avez les populations marginales, la prostitution, les migrants etc. qui pour l'instant sont tolérées. On peut parier que au fur à mesure de l'urbanisation du lieu, ça va devenir une cohabitation moins évidente ou, en tout cas, il est à prévoir, à craindre, j'en sais rien, que les pouvoirs publics et les promoteurs immobiliers veuillent reléguer ces populations. Alours-là, il faudra être très attentif, car effectivement, il s'agit pas, il faut pas que les choses **se fassent de manière brutale**. Je ne dis pas qu' il ne faut que rien ne change, évidemment on ne va pas faire semblant de penser que ce serait possible de faire cohabiter, la prostitution, la drogue, avec un lieu d'habitat, que l'on veut paisible » [Entretien 8, Mars 2023].

La relégation sociale, en particulier des Travailleuses du sexe, est toutefois actuellement active et s'accélère même ces derniers temps, comme l'exprime la coordinatrice du programme PAPSP :

« Coordinatrice: Il y a deux facettes, j'ai envie de dire avant, bah le programme d'urbanisation, on va dire que je le trouvais super beau, super sympa parce que c'est un endroit qui est tellement défraîchi que je pensais que ça peut apporter du bien. Puis bah, depuis, quand j'ai compris ce que c'est presqu'île, qu'elle n'était absolument pas déserte, qu'il y a des squats partout, il y a des tentes, il y a des migrants qu'il y a des personnes sans domicile fixes qui vivent là où elles peuvent, dans tel ou tel bâtiment d'usine pour pouvoir être à l'abri, en plus les personnes en situation de prostitution, quand bien même elle ne vivent pas

dans leur camion, c'est vraiment un lieu de travail, mais encore une fois c'est un peu les occultés et on va aller les pousser, les pousser, les pousser, jusqu'où ? Après c'est loin, donc ça va être compliqué quand même, de plus les pousser parce que voilà. Moi je dirais qu'aujourd'hui ce plan d'urbanisation, comme à chaque fois, en fait, s'il y avait des choses de proposées derrière pour ces fameux migrants pour ces fameux SDF, ou même pour la prostitution ça me dérangerait pas ! Mais là, en fait, on dit oui il y a plein de projets, il y a déjà plein de travaux qui se font et on fait (*les institutions, la municipalité*), comme si il y avait rien qui existait sur la presqu'île. Alors qu'en fait cette presqu'île elle est pas du tout déserte ; enfin, même il y a des entreprises tout simplement il y a des gens qui travaillent donc, c'est quand même des gens qui vont perdre leur usine et certainement leur emploi parce que je sais qu'il y a certaines usines, elles peuvent aller ailleurs, rien qu'on voit aujourd'hui le prix que coûte un terrain, le prix du foncier, enfin le prix de construction, le prix des matériaux a tellement augmenté. Je reste persuadée qu'une entreprise qui travaille sur la presqu'île n'aura pas forcément les moyens de tout refaire on va dire ailleurs. C'est un projet qui en fait ça dépend d'où on se place pour la population caennaise qui va pas forcément sur la presqu'île et qui voit plutôt la possibilité du viaduc ou quand on est sur le port et c'est vrai que c'est pas très beau, on va pas se mentir à la presqu'île entre les usines, les citernes, la route qui est défoncée.

Alexandre Guilbaud : Où vont-elles aller selon vous ?

Coordinatrice : Faut savoir que c'est Caen qui pousse, puis après, c'est Colombelles ou Mondeville qui pousse derrière. C'est vraiment quelque chose on sait pas quoi faire, c'est l'incertitude. » [Entretien 1, Novembre 2022].

Si le programme de réurbanisation de la Presqu'île semble initialement prometteur avec sa vision « revitalisante » de l'espace délaissé, la découverte de l'existence des squats, des migrants, des sans-abri et Travailleuses du sexe change cette donne de départ. Les institutions qui semblent ignorer ces réalités suscitent l'inquiétude des acteurs sociaux. L'urbanisation de la Pointe Presqu'île a ainsi forcé les Travailleuses du sexe à être aujourd'hui accolées aux dépôts pétroliers, dans la zone Seveso la plus dangereuse, où les risques environnementaux sont non seulement dangereux mais mortels (voir illustration 14 et 15), renfonçant et étayant ainsi de fait l'hypothèse du racisme environnemental.

En ce qui concerne les aires d'accueil, celles-ci ne devraient pas, d'après les différents entretiens réalisés, être affectées par la réurbanisation de la Presqu'île. Cependant, la question de la transition écologique ne manquera pas de les affecter. L'extension de la station d'épuration « Nouveau Monde », située sur la commune de Mondeville, à proximité des aires d'accueil, est en effet prévue avec la mise en place d'un système de méthanisation, source d'une énergie renouvelable pour

l'agglomération de Caen [ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE, 2022]. Dans le projet de construction de cette unité, son incidence sur les aires avoisinantes n'est à ce jour pas précisée⁴⁴.



Illustration 14 : Photographie prise à l'abord du dépôt pétrolier de Mondeville. On y voit les camions blancs des Travailleuses du sexe à quelques mètres des cuves.

Novembre 2022

(Auteur : Guilbaud Alexandre ©)

⁴⁴ A la lecture du projet de construction de cette unité, plusieurs éléments interpellent en effet. Les aires d'accueil sont énoncées, en tant que voisines du projet, sauf que l'une aire est considéré comme « légale » et les autres comme « sauvages » ou « campements illicites » [ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE, 2022]. Or le site de l'agglomération de Caen la Mer considère l'ensemble de ces espaces comme « autorisés » [Les aires d'accueil des gens du voyage | Caen la mer, 2023]. Aucun des élus interrogés n'a su répondre à ce paradoxe qui indique à minima que le projet de méthanisation prend peu en compte cette question et donc qu'il entend possiblement « l'éliminer ».



Illustration 15 : Photographie du panneau d'indication de risque industriel d'un des dépôts pétroliers. On y voit derrière un camion blanc de Travailleuses du sexe. Ce jour-là, une TDS était à l'intérieur. Novembre 2022 (Auteur: Guilbaud Alexandre ©)

4. Le racisme, « oui mais non » : stratégies de dénégation et racisme sans race

Comme nous venons de le voir, les Travailleuses du sexe, aussi bien que les Roms et Voyageurs—mais la réflexion peut être élargie aux populations des squats et sans-abris qui comptent aussi une part importante d'immigrés et exilés— sont socialement la marque d'une souillure genrée, racialisée, spatiale. En référence à Douglas, nous les avons qualifiés de « groupes ambigus » pour le système de référence. Auparavant tolérés sur la Presqu'île pour les raisons exposées plus haut de continuité et maintien d'un ordre social de référence par une action d'harmonisation avec la pollution du milieu local ; les actions de réurbanisation de la Presqu'île y ont

mis fin, ainsi que bousculé les représentations de ce qui est désormais appréhendé en termes de pollution⁴⁵. L'ensemble des entretiens réalisés avec des acteurs politiques aussi bien qu'associatifs montrent ainsi qu'un déplacement des zones de prostitution opère vers le centre de la Presqu'île avec ces dépôts pétroliers, c'est-à-dire les zones les plus dangereuses et polluées, renforçant de la sorte les prémisses et hypothèses du concept de racisme environnemental.

Cette situation est en partie acquiescée par les professionnels, élus et urbanistes, porteurs du projet de la Presqu'île. Ainsi, lors d'un entretien avec un élu de la ville d'Hérouville-Saint-Clair, ce dernier me donne une image éclairante de la situation : après avoir parlé quelques minutes de la question des sols pollués sur la Presqu'île, j'aborde le thème des personnes présentes sur ces lieux en lui demandant sa vision à leur endroit : « Faisons table rase, **on dépollue dans tous les sens du terme, entre guillemets, on est dans cette logique-là** » - retorque-t-il d'un coup [Entretien 10, Mai 2023, c'est moi qui souligne]. La dépollution programmée doit ainsi toucher non seulement le milieu physique, mais aussi social ... des individus perçus comme illégitimes et qui n'ont pas leur place dans un environnement dépollué.

Comme le souligne Douglas, les institutions, au sens de système politico-social local, sont celles qui décident de qui doit vivre ou mourir, principalement quand l'équilibre de son propre système est menacé : « La protection des dirigeants et des privilégiés permet de sauvegarder les institutions » [Douglas, 2004, p.169, voir aussi Foucault et la notion de biopouvoir]. Dans ce cas d'espèce précis, la blancheur hégémonique semble faire partie de ce système à sauvegarder. Face à l'ambiguïté symbolique des personnes racisées et « une mairie [qui] sert les intérêts de la bourgeoisie et des classes moyennes » [Le Rouley 2019, p.51], sans pour autant et nécessairement en avoir conscience, la réurbanisation se transforme en « dépollution » de la Presqu'île ; une aseptisation, révélatrice du racisme environnemental [Bullard, 2000] qui, par la relégation vers le néant d'une zone à risque majeur « invite » à la suppression. Pour Margaux Verove, géographe, la question de

⁴⁵ Cette situation est révélatrice des tensions générées par cette transition et le réinvestissement des lieux auparavant « en friche » par le système de référence, c'est-à-dire une norme (économique, urbanistique, intellectuelle, raciale) dominante. Par le contact avec l'anomalie, elle en vient se confronter à ses propres limites et, dans les termes de Douglas, cherche à rétablir l'équilibre, non pas par l'aveuglement ou la condamnation, comme auparavant, mais cette fois-ci par l'élimination qu'implique le déplacement vers les endroits les plus dangereux, car souillés.

la justice environnementale sur la Presqu'île fait sens, et la question du racisme comme cause et mécanisme de la relégation en est paramètre légitime :

« Il y a un racisme structurel à l'échelle de la France, à l'échelle de l'Union Européenne, dans la prise en charge de ces personnes racisées et marginalisées, alors ça c'est clair et net, et donc effectivement ce qu'il se passe sur la Presqu'île de Caen, c'est la répercussion de toutes ces politiques, de tous ces discours médiatiques que l'on est en train de trimballer depuis de nombreuses années. Par exemple, la municipalité de Caen, là ne se rend pas compte de la portée de ses politiques d'aménagement ; c'est pareil pour l'AUCAME, pour qui cela paraît normal que ces personnes, encore une fois y'a la question de la légalité, mais qui au final, et totalement pareil que la racisation de ces populations marginalisées, car si elles n'étaient pas racisées, elles ne seraient pas autant illégalisées. On veut cacher les populations vulnérables, et notamment racisées, car plus visibles dans l'espace public ; donc les renvoyer plus loin, dans le cœur de la Presqu'île, est lié au racisme qui est structurel, ça c'est clair et net » [Entretien 7, Mars 2023].

Mais reconnaître qu'il existe une forme de racisme sur la Presqu'île, qui plus est environnemental, n'est pas évident pour tous les acteurs et intervenants. Sans pour autant nier la relégation ou la discrimination qui touchent ces publics, nombreux sont les réticents à appréhender la situation en ces termes, tant pour la conjoncture qui concerne les Travailleuses du sexe que pour celle des Voyageurs. Comme l'exprime ici la coordinatrice du programme PAPSP, bien qu'elle dénonce et se dit scandalisée par la situation de relégation des Travailleuses du sexe et autres populations de la Presqu'île, parler de racisme lui paraît trop fort, le contexte étant davantage d'« ordre économique » :

« (*souffle*), je ne saurais pas dire si c'est du racisme parce que certes, il y a des squats de migrants mais aussi des squats de SDF purement français on va dire, j'aime pas dire ça ; mais non, je pense que c'est le côté Œillère, quoi, on ferme les yeux. On ferme les yeux parce qu'on a pas les moyens financiers parce qu'on a pas les établissements adéquats pour pouvoir tous les héberger. Il faut savoir que le Conseil départemental, je pourrais avoir un chiffre honnête, je pourrais le demander à mes collaboratrices avec qui je travaille, ils sont tellement en dèche, dans tout ce qui est centres d'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale. Il y en a tellement pas assez, ou pas assez de chambres, ou pas assez d'appartements etcetera, qu'ils louent une fortune des hôtels plus que miséreux comme des hôtels à la gare ou les hôtels rue de Vaucelles ou des hôtels rue d'Auge pour héberger d'urgence provisoirement, en attendant d'avoir des appartements ou des chambres. Clairement, financièrement, ils ont pas les moyens, ils ont pas les subventions, ils ont pas l'apport suffisant pour pouvoir acheter un terrain et construire un autre bâtiment pour pouvoir

héberger. En fait, toutes les associations et puis ensuite quand ça va au-delà donc la ville de Caen, quand c'est départemental etcetera ils se rendent bien compte qu'il y a énormément de manques, mais on fait ça avec quoi ? Parce que il y a pas, parce qu'il faut savoir que moi j'ai compris ça avec le temps, que c'est vrai il y en a plein ils vont dire ils sont capables de faire tous les travaux place de la Rep (*République*) et la fameuse future galerie marchande. Oui mais ça n'a rien à voir, c'est parce qu'il faut savoir que pour une ville comme Caen, il y a des budgets pour ça. Ces budgets sont planifiés, ils viennent de plus haut et ces budgets là ils ont interdiction d'être transvasés dans d'autres, c'est-à-dire que c'est pas à la ville de Caen de choisir l'argent qu'ils ont reçu ou où est-ce qu'ils le mettent. C'est au-dessus qu'une subvention pour l'urbanisation de Caen est donnée ; la subvention pour la prévention et l'hébergement et la mise en sûreté des personnes étrangères sur le territoire caennais, tous ces trucs-là ... c'est tout. C'est une question de pognon, c'est une question malheureusement de pognon, comme disait Monsieur Macron, ça coûte un pognon de dingue mais apparemment toujours pas assez, c'est toujours trop peu. » [Entretien 1, Novembre 2022]

Comme le montre cet extrait d'entretien, la coordinatrice entend le racisme comme la conséquence d'actes individuels, empreints de préjugés, ou relatifs à la xénophobie et non pas en tant que système socio-historique [Guillaumin, 1972b] d'inégalité et de subordination. Les problèmes lui apparaissent alors comme étant « de l'ordre économique », sans lien avec la question raciale.

Un élu de Mondeville a relevé pourtant la question du racisme sur la Presqu'île, en référence notamment à la notion de racisme environnemental qu'il a repris dans les termes, après une discussion sur la localisation des aires d'accueil et la discussion du livre de William Acker qu'il connaît. Malgré le fait de connaître les notions de racisme institutionnel et de racisme systémique qu'il cite, une autre stratégie de relativisation ou de minimisation discursive et politique est avancée ici qui souligne l'inadéquation entre les contextes français et américain, le racisme étant pour cet élu plus inhérent aux États-Unis qu'à la France :

« Les notions de racisme systémique, et de racisme institutionnel ont été forgées essentiellement dans un contexte Nord Américain, qui me paraît assez peu transférable dans le contexte français, car les choses sont extrêmement différentes. Pour autant ça me paraît assez difficile de nier que si on a placé les terrains d'accueil des Gens du Voyages dans les endroits où on les a placés, c'est quand même qu'on considérait au minimum, que c'était des citoyens de seconde zone. » [Entretien 8, Mars 2023]

Comme nous avons essayé de le montrer plus haut, le thème de « l'américanisation » est une antenne du débat français sur le racisme, qui joue le rôle de « spectre utile » permettant de le mettre à distance [Mazouz, 2020 ; Le Moigne, 2021 ; Doytcheva, 2022]. Des travaux récents ont cependant montré qu'il existe bel et bien une tradition française d'approche critique de la race et du racisme, un corpus théorique et méthodologique qui montre que le débat sur le racisme ne date pas d'hier et que ses dynamiques intellectuelles ne se bornent au continent américain. Cette production française témoigne aussi de la possibilité et la pertinence d'une transnationalisation des savoirs critiques sur le racisme qui se rejoignent dans l'étude de sa construction structurelle, historique et politique [Doytcheva, 2022]⁴⁶.

Comme l'élu de Mondeville, la responsable de l'association qui travaille en direction des « Gens du Voyage » et participe à l'élaboration du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage, connaît la notion de racisme environnemental à partir de l'ouvrage de William Acker. Elle montre aussi une attitude ambivalente quant à la reconnaissance de son incidence au plan local :

⁴⁶ Pendant la période de l'entre-deux guerres avec les luttes anticoloniales et l'augmentation des critiques vis-à-vis de l'impérialisme Français, les écrits du Vietnamien Hô Chí Minh critiquent la condition et la brutalisation des personnes catégorisés « Indigènes », ainsi que la spoliation des ressources en Indochine, en particulier avec son ouvrage des années 1920, *Le Procès de la colonisation française* [Marangé, 2021]. À la même période, les penseuses noires et martiniquaises Suzanne Césaire ou les sœurs Nardal inspirent grandement le courant littéraire et politique de la *Négritude* exprimé plus tard par Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor ou encore Léon-Gontran Damas [Boni, 2014]. Une des sœurs, Paulette Nardal est l'une des théoriciennes françaises de la « conscience noire », par l'intermédiaire de son Salon de Clamart. Au cours des années 1930 — dans un contexte où les Français visitent l'exposition coloniale de la capitale — elle organise des réunions avec plusieurs penseurs, étudiants et autres intéressés pour établir des ponts intellectuels entre les Amériques, l'Afrique et l'Europe sur « l'éveil des races » et la fierté d'être noir, avec des réflexions sur la position de femme noire dans un monde d'homme [Boni, 2014]. En plus de la création de son salon, elle édite et publie avec sa soeur Jane Nardal *La Revue du Monde Noir*, en posant les jalons de la *Négritude* avec leurs poèmes et essais [Boni, 2014]. Durant la Seconde Guerre Mondiale, une autre figure de la Négritude, Suzanne Césaire, qui en parallèle de son activité de professeure au Lycée Victor-Schœlcher de Fort-de-France en Martinique, publie au sein de la revue *Tropicque*, où elle s'intéresse aux « transcendances culturelles » avec le concept de *Paideuma* de l'ethnologue Léo Frobenius. Après la deuxième Guerre, en pleine période de décolonisation, un des anciens élèves de Suzanne Césaire, le philosophe et psychologue Frantz Fanon, apporte un renouveau intellectuel en abordant les effets du racisme et de la colonisation dans les consciences et les comportements, en particulier chez les individus noirs et blancs [Fanon, 1952]; quelques années plus tard, en 1957, le franco-tunisien Albert Memmi fait de même avec ses réflexions, notamment à travers son ouvrage *Portrait du colonisé, précédé du portrait du colonisateur* en s'intéressant aux dynamiques relationnelles, individuelles et psychiques des colons et des colonisés en Afrique du Nord [1985]. Dans les années 1970, la sociologue féministe matérialiste Colette Guillaumin, en reprenant cet héritage, développe le néologisme de *racisation* par lequel elle pose les bases de l'explication du processus de domination raciale [Guillaumin, 1972b]. Son apport théorique, au cœur des productions, luttes et compréhensions du racisme en France, fut une contribution majeure [Doytcheva, 2022].

« **je sais bien mais** il y'a sûrement du racisme bien sûr, même si racisme cela fait appel, ça fait référence à une race et c'est pas (*elle souffle*), mais bon si si ,si y'a du racisme mais plus de l'antitsiganisme voilà, le terme est beaucoup employé dans des rapports récents sur le sujet, ça existe mais les réalités de terrain elle sont différentes ». [Entretien 11, Juin 2023, nous soulignons].

Comme le montre de manière éloquent l'extrait d'entretien ci-dessous qui reprend explicitement le « je sais bien, mais ... » analysé par Didier Fassin [2006], à la suite de Colette Guillaumin (1981) et d'Octave Mannoni (1964) ; par le prisme d'une psychologie politique du racisme, cette expression dénote une posture de dénégarion, qui consiste à admettre les principaux traits d'une réalité déplaisante et traumatique, mais en réalité pour mieux la congédier par un mécanisme de bifurcation psychique : « je sais bien qu'il existe de la discrimination, mais pas ici ... d'ailleurs elle n'est pas raciale ». En reprenant la théorie psychanalytique de Freud, Fassin distingue, nous l'avons vu en première partie, entre le *déni* (*Verleugnung*) et la *dénégarion* (*Verneinung*). Si le premier désigne le rejet et la répudiation pure et simple de la réalité traumatique, la seconde instaure comme un jeu et un échange avec celle-ci qui, en retour, renforce son invalidation définitive. Pour Didier Fassin, la société française serait passée, au début des années 2000, du déni à la dénégarion, qui est aujourd'hui la posture majoritaire à l'égard du racisme et des discriminations. Si cette enquête exploratoire nous a permis de mettre en exergue trois logiques principales de dénégarion, c'est-à-dire de relativisation et minimisation du poids du racisme, plus particulièrement dans sa dimension environnementale, à savoir : 1) la prévalence analytique de la classe sociale ; 2) l'explication par « l'économique » ; 3) la thèse de l'incommensurabilité ou de l'« américanisation du débat ». Une étude approfondie, comme nous proposons d'en conduire en thèse, devrait nous permettre de pousser plus loin cette investigation et révéler les mécanismes, tant individuels qu'institutionnels, qui participent à la production de cette ignorance collective et donc à la reproduction du statu quo racial ; ou encore, dans les termes de Eduardo Bonilla-Silva [2006] d'un « racisme sans racistes » et qui se veut « aveugle à la couleur ».

Conclusion

Ce travail s'est donné pour objectif de combler les lacunes et de susciter de nouvelles réflexions en mettant à l'épreuve les limites et pertinences du concept de racisme environnemental dans l'analyse de dynamiques sociales et politiques locales, singulièrement celles observées sur le territoire de la Presqu'île de Caen. Territoire en friche aux nombreux usagers, le choix a été fait de s'intéresser à deux groupes de populations racisées qui font usage de cet ancien espace industriel, à savoir les groupes de Travailleuses du sexe et de Voyageurs/Roms. Après avoir rappelé la genèse et le développement du concept de racisme environnemental, en exposant notamment ses sources étatsuniennes, ainsi que ses différentes ramifications et résonances théoriques internationales, nous avons souligné sa réception heurtée en Europe, puis en France, principalement en lien avec le « tabou » qui pèse ici sur la question des origines.

Bien que clairement identifiée en contexte ultramarin avec le « scandale du chlordécone » en Martinique, le rayonnement de la problématique demeure faible et résiduel en métropole. Le travail pionnier de William Acker sur la localisation des « aires d'accueil » lève en partie ce voile. Toutefois, il ne le fait qu'à l'endroit d'une population spécifique qui est celle de Roms et Voyageurs. Dès lors, un des objectifs de cette étude fut de combler ces lacunes en mettant à l'épreuve la pertinence et les limites du concept de racisme environnemental dans l'étude d'une situation sociale spécifique, mais qui ne soit pas segmentée par publique ou populations. Pour ce faire et pour explorer les pistes d'« acclimatation » de ces cadrages problématiques dans l'agglomération de Caen, cette étude s'est également appuyée sur les analyses fondatrices de Mary Douglas de la souillure et de la pollution ; les travaux de Colette Guillaumin et de Didier Fassin sur la dénégation du racisme et de la discrimination et ceux de Edouard Bonilla-Silva sur le « racisme sans racistes ».

L'enquête de terrain a ainsi montré qu'à travers un arrangement socio-spatial de la pollution et de la souillure, les espaces et groupes sociaux considérés comme « sales » ou « impurs » sur la Presqu'île s'harmonisent pour coller de manière symbolique à la classification sociale qui les vise, et dont ici la norme de référence demeure la blancheur aisée du centre-ville. Tout se passe comme si, marqués par le

sceau de « saleté », les Travailleuses du sexe et autres Voyageurs (dans une moindre mesure les squatteurs et exilés) avaient vocation de manière « naturelle » à dans le milieu nauséabond et pollué de la friche industrielle. Au-delà du constat de l'existant, fruit de dynamiques installées, l'étude a également permis de montrer comment la « réurbanisation » récente de la Presqu'île, réinterprétée en termes de « dépollution », dans un contexte de transition écologique, a renforcé ces logiques, faisant ainsi en quelque sorte éclater au grand jour les dynamiques et incidences du racisme environnemental. A travers l'expulsion des Travailleuses du sexe vers le cœur de la zone Seveso de la Presqu'île, où les risques environnementaux non sont pas seulement dangereux mais mortels, ses principaux concepts et hypothèses n'en sont en effet que davantage corroborés.

Mais l'enquête de terrain a également montré la difficulté, ainsi que les résistances des acteurs locaux pour rendre compte que la situation de la Presqu'île en termes de racisme. L'accent mis sur une explication « par l'économique », ainsi que d'autres formes et modalités de dénégation racisme, sont les instruments, comme ailleurs dans la société, d'une relativisation du poids du racisme et plus particulièrement dans sa dimension environnementale. Malgré ces premiers résultats prometteurs, cette enquête et réflexion ne sont qu'à leurs balbutiements. Une étude approfondie, comme nous proposons d'en conduire en thèse, devrait nous permettre de pousser plus loin cette investigation afin de révéler les mécanismes, tant individuels qu'institutionnels, qui participent à la production de cette ignorance collective.

Annexes

Tableau récapitulatif des entretiens réalisés

Entretien n°	Date	Personne rencontrée	Observations
Entretien n°1	Novembre 2022	Coordinatrice du Programme PAPSP Prévention et Accompagnement des Personnes en Situation de Prostitution porté administrativement par l'EPSM (L'établissement public de santé mentale) de Caen	La coordinatrice du programme PAPSP, en charge de la prévention sanitaire des IST — infections sexuellement transmissibles — et de l'accompagnement social des Travailleuses du sexe de l'agglomération de Caen, en particulier lors de maraudes qui se déroulent quatre fois par mois. Elle me reçoit dans ses locaux au sein de l'établissement public de santé mentale (EPSM) à Caen. Lors de cette rencontre, sa stagiaire, jeune étudiante est présente (de formation inconnue). Agée d'une trentaine d'année, la coordinatrice est en poste depuis 2021. Elle effectue auparavant une formation universitaire en économie sociale et solidaire (Agence Régionale de la Santé).
Entretien n°2	Novembre 2022	Responsable d'un accueil de jour de la Presqu'île	La responsable de cet accueil de jour a à sa charge le bon fonctionnement de la structure qui accueille en priorité des personnes précaires, en particulier des sans-domicile fixe (nationaux et internationaux). Structure dépendante du CCAS, elle est rattachée à la ville de Caen. C'est une femme aux alentours de 40-50 ans, originaire d'une autre région, la responsable de cette structure est arrivée au tournant des années 2000 sur Caen. Assistante diplômée de service social, elle évolue jusqu'à obtenir le poste de responsable de l'accueil de jour. Elle me reçoit dans son bureau au sein de la structure.
Entretien n°3	Novembre 2022	Présidente d'une association « défenseur des droits »	La présidente de cette association me reçoit dans l'une des salles des Bibliothèques de l'Université de Caen au Campus 1. Elle fonde cette association dans le courant des années 1990, à l'issue des tensions politiques de la fin de la Guerre froide. Femme, entre 70 et 80 ans, aujourd'hui à la retraite, elle fut auparavant professeur des Universités et chercheuse au sein de l'Université de Caen, ville dont elle est originaire.
Entretien n°4	Décembre 2022	Agent d'une structure publique (départementale et municipale) dédiée à l'environnement	Cet agent me reçoit dans son bureau au sein d'une structure rattachée à la ville de Caen. Homme originaire de Caen, aux alentours de 50-60 ans, il travaille aujourd'hui sur la médiation entre le changement climatique et le milieu urbain. Ayant une formation universitaire, il est en possession d'un master en science sociale.
Entretien n°5	Décembre 2022	Élu local, ville de Caen (majorité municipale/ LR)	En plus de sa fonction politique, cet élu est directeur d'un établissement public sur Caen, il me reçoit au sein de celui-ci. Homme originaire de Caen, cet élu passe par un parcours académique, allant de classe préparatoire (hypokhâgne), à l'obtention d'un diplôme d'une école normale supérieure d'une grande métropole, ainsi que d'un doctorat et d'une agrégation d'une discipline des sciences humaines et sociales. Il est élu à la ville de Caen au sein de la majorité municipale et a entre 30 et 40 ans.
Entretien n°6	Février 2023	Membre d'une association culturelle de la Presqu'île	Femme membre de l'association culturelle, elle me reçoit au sein des locaux de l'association à Caen. Au premier abord j'étais en contact avec la directrice de l'association, qui a organisé de son plein gré une réunion avec d'autres étudiants de plusieurs formations diverses travaillant sur différents thèmes, à la manière d'un <i>focus group</i> , par l'intermédiaire de cette membre de l'association. Je n'ai été au courant de cette

			situation qu'au dernier moment. Cette membre de l'association est une femme de 50-60 ans qui à une formation de comédienne. Ses créations artistiques sont en lien avec des sujets sociaux « tabous », comme la prostitution ou le milieu carcéral.
Entretien n°7	Mars 2023	Géographe Margaux Verove	Docteure en géographie, elle me reçoit à la MRSH (Maison de la Recherche en Sciences Humaines) à l'université de Caen sur le Campus 1. Elle est membre du laboratoire Espaces et Sociétés (ESO) à Caen (voir Atlas Social ⁴⁷). Ses travaux de recherche portent sur l'intégration des personnes migrantes dans les sociétés locales, par le prisme de l'étude des centres d'accueil et d'orientation en Normandie. En outre, elle a aussi réalisé un court métrage, « La Robe de Lisa », un documentaire sur les questions de migrations et de prostitutions.
Entretien n°8	Mars 2023	Élu local, Mondeville	Homme élu à la ville de Mondeville, au sein de la majorité municipale d'orientation politique à gauche (Parti socialiste). Il me donne rendez-vous à la Mairie de Mondeville. Nous faisons l'entretien dans un café de la ville. C'est un homme qui a entre 40 et 50 ans et diplômé d'un master en science humaine. Il est actif politiquement en dehors de sa circonscription.
Entretien n°9	Avril 2023	Agent/technicien de la direction de la transition énergétique et écologique de la communauté urbaine de Caen la mer	Homme d'environ 25-30 ans, il me reçoit dans son bureau au sein des locaux du département de la transition écologique de Caen la Mer, à Caen. Il est diplômé d'un Master de géographie et a pris son poste au sein de la communauté urbaine il y a un an (2022). Il s'occupe principalement des aménagements du territoire en lien avec le changement climatique, notamment sur l'agglomération de Caen, singulièrement sur son littoral.
Entretien n°10	Mai 2023	Élu local, ville d'Hérouville-Saint-Clair	Homme d'environ 50 ans, il est élu à la ville d'Hérouville-Saint-Clair au sein de la minorité. Il fut pendant plus de 20 ans militant au Parti Socialiste avant de le quitter pour des désaccords politiques. Il me reçoit dans des locaux au sein de Caen.
Entretien n°11	Juin 2023	Responsable d'une association locale intervenant en direction des « Gens du Voyage » et partie prenante du schéma départemental.	Association qui est principalement en lien avec les départements et les préfetures de Normandie pour la mise en place des schémas départementaux des « Gens du Voyage ». Elle me reçoit dans son bureau au sein des locaux de l'association, à Caen, où son assistante, une jeune femme est présente.

⁴⁷ <https://atlas-social-de-caen.fr/>

Bibliographie

- Abdul-Matin I. (2010), *Green Deen : What Islam teaches about protecting the planet*. Berrett-Koehler Publishers.
- Acker W. (2021), *Où sont les « Gens du Voyage »? Inventaire critique des aires d'accueil*, Éditions du commun.
- Acker W., & Boursier P. (éd). (2023), Aires d'accueil des gens du voyage : un racisme environnemental ?. Dans *Écologies* (p.341-348), La Découverte.
- AFP. (2021, 3 juillet), *Polynésie/essais nucléaires: manifestation à Papeete, Sciences et Avenir*. https://www.sciencesetavenir.fr/sante/polynesie-essais-nucleaires-manifestation-a-papeete_155573
- Agyeman J., & Evans B. (2004), « 'Just sustainability': the emerging discourse of environmental justice in Britain? », *The Geographical Journal*, 170(2), p.155-164.
- Aim A., Foudrinier C., & Jérémy B. (2021), « DÉCOLONISONS L'ÉCOLOGIE - Reportage au cœur des luttes décoloniales & écologistes », *Décolonisons l'écologie*. <https://www.youtube.com/watch?v=v9wBM4y-0l8>
- Alier J. M. (2008), « Conflictos ecológicos y justicia ambiental », *Papeles de relaciones ecosociales y cambio global*, 103, p.11-28.
- Alternatiba. (2020), Marche Adama IV : Génération Adama et Génération Climat ont marché ensemble, *Alternatiba*. <https://alternatiba.eu/marche-adama-iv-generation-adama-et-generation-climat-ont-marche-ensemble/>
- Amer Meziane M. (2019), « L'Europe et les empires-fossiles », *Multitudes*, 74(1), p.65-71.
- Amer Meziane M. (2021), *Des empires sous la terre : Histoire écologique et raciale de la sécularisation*, La Découverte.
- Ameur F. (2018), *La guerre de Sécession*, Presses Universitaires de France.
- aPública. (2022, 1 juin), Recife debaixo d'água e o racismo ambiental, *Outras Palavras*. <https://outraspalavras.net/outrasmidias/recife-debaixo-daqua-e-o-racismo-ambiental/>
- Arango L. A. (2020, 6 mars), Une exploration du Chthulucène avec Donna Haraway, *Terrestres*. <https://www.terrestres.org/2020/03/06/continuer-une-exploration-du-chthulucene-avec-donna-haraway/>
- Aumercier S. (2020), « Psychanalyse et environnement », *Le Coq-heron*, 242(3), p.23-32.
- Ayerbe C., Dupré la Tour M., Henry P., & Vey, B. (2011), 4. Les conséquences sur la vie des personnes. Dans *Prostitution : guide pour un accompagnement social* (p. 85-115), Érès.
- Bancel N., Blanchard P., Boëtsch G., Deroo É., & Lemaire S. (2004), *Zoos humains : Au temps des exhibitions humaines*, La Découverte.
- Bécot R., & Le Naour G. (2017), « Un récit ouvrier sur la violence environnementale », *Sciences de la société*, 100, p.13-29.
- Bélizal É. de, Fourault-Cauët V., Germaine M-A., & Temple-Boyer É. (2017), Introduction à la géographie de l'environnement. Dans *Géographie de l'environnement* (p.15-25), Armand Colin.

- Bell K. (2020), *Working-Class Environmentalism: An Agenda for a Just and Fair Transition to Sustainability*, Springer International Publishing.
- Bénassy M. (1952), « Cours de Psychanalyse théorique (V-VI) », *Bulletin de psychologie*, 5(4), p.241-244.
- Berndt B. (2021, 21 mars), 30th Anniversary: The First National People of Color Environmental Leadership Summit, *United Church of Christ*. <https://www.ucc.org/30th-anniversary-the-first-national-people-of-color-environmental-leadership-summit/>
- Biquet F. (2016), *Prospérité et reconversion économique du port de Caen 1850-2010. Acteurs et enjeux pour la ville et la région*, Thèse de Doctorat, Histoire, Normandie Université, France.
- Blanchon D., Moreau S., & Veyret Y. (2009), « Comprendre et construire la justice environnementale », *Annales de géographie*, 1-2(665-666), p.35-60.
- Blast. (2023), « FORÊT EN GUYANE : SILENCE ON TUE », *Blast, Le souffle de l'info*. <https://www.youtube.com/watch?v=g8VFbXbwXXM>
- Bockel J.-M., & Le Scouarnec M. (2015), *Les aires d'accueil des gens du voyage - Rapport d'information n° 617*. Sénat. <https://www.senat.fr/rap/r14-617/r14-617.html>
- Boni T. (2014), « Femmes en Négritude : Paulette Nardal et Suzanne Césaire », *Rue Descartes*, 83(4), p.62-76.
- Bordigoni M. (2019), *Gitans, Tsiganes, Roms... idées reçues sur le monde du Voyage*, Le Cavalier Bleu.
- Bourban M. (2018), Introduction. Dans *Penser la justice climatique* (p.13-22), Presses Universitaires de France.
- Braveman P. A., Arkin E., Proctor D., Kauh T., & Holm N. (2022), « Systemic And Structural Racism: Definitions, Examples, Health Damages, And Approaches To Dismantling: Study examines definitions, examples, health damages, and dismantling systemic and structural racism », *Health Affairs*, 41(2), p.171-178.
- Bryant B., & Mohai P. (1992), *Race and the Incidence of Environmental Hazards: A Time for Discourse*, Routledge.
- Bullard R. D (1983), « Solid Waste Sites and the Black Houston Community », *Sociological Inquiry*, 53(2-3), p.273-288.
- Bullard R. D. (1993a), « Race and environmental justice in the United States », *Yale J. Int'l L*, 18, p.319-335.
- Bullard R. D. (1993b), *Confronting environmental racism: Voices from the grassroots*, South End Press.
- Bullard R. (1994), « Environmental Racism and Invisible Communities », *West Virginia Law Review*, 96(4), 1037-1050.
- Bullard R. D. (2000), *Dumping in Dixie. Race, Class, and environmental quality*, Westview Press.
- Bullard R. D. & Wright B. (2009), *Race, place, and environmental justice after Hurricane Katrina: Struggles to reclaim, rebuild, and revitalize New Orleans and the Gulf Coast*, Westview Press.
- Bullard R. D., & Mascarenhas M. (éd). (2020), From civil rights to black lives matter. Dans *Lessons in Environmental Justice : From Civil Rights to Black Lives Matter and Idle No More* (p.2-18), SAGE Publications.

- Butler J., Fassin É. & Cynthia K. (2005), *Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte.
- Buu-Sao D. (2020), « Face au racisme environnemental. Extractivisme et mobilisations indigènes en Amazonie péruvienne », *Politix*, 131(3), p.129-152.
- Calmont A., Daniel J., Destouches D., Dubost I., Giraud M., & Milia M. (2010), « Histoire et mémoire des immigrations en régions, Martinique - Guadeloupe », [Rapport de recherche] CRPLC, en ligne.
- Célestine A., Martin-Breteau N., & Recoquillon C. (2022), « Introduction - Black Lives Matter : un mouvement transnational ? », *Esclavages & Post-esclavages*, 6, en ligne.
- Chavis Jr. B. F., & Lee C. (1987), « Toxic Wastes and Race in the United States. United Church of Christ », en ligne.
- Chun-Chieh C. (2001), « Capitalist expansion and indigenous land rights », *The Asia Pacific Journal of Anthropology*, 2(2), p.135-153.
- Colin P., & Quiroz L. (2023), *Pensées décoloniales. Une introduction aux théories critiques d'Amérique latine*, Zones.
- Conte E. (2019), *Une histoire de Tahiti. Des origines à nos jours*, Au vent des îles.
- Croset F. (2018), « Cahier pour une histoire du massacre de Thiaroye », HAL, en ligne.
- Dalibert M., & Doytcheva M. (2014), « Migrants Roms dans l'espace public : (in)visibilités contraintes », *Migrations Société*, 26(152), p.75-90.
- Deldrève V. (2015), *Pour une sociologie des inégalités environnementales*, Peter Lang.
- Deldrève V. (2020), « La fabrique des inégalités environnementales en France: Approches sociologiques qualitatives », *Revue de l'OFCE*, 165(1), p.117-144.
- Deldrève V., & Boursier P. (éd). (2023), Inégalités environnementales: Dans *Écologies. Le vivant et le social* (p.349-355). La Découverte.
- Deldrève V., Lewis N., Moreau S., & Reynolds K. (2019), « Les nouveaux chantiers de la justice environnementale », *VertigO*, 19(1), en ligne.
- Deléage E. (2012), « Les paysans dans la modernité », *Revue Française de Socio-Économie*, 1(9), p.117-131.
- Deléage E., & Lemarchand F. (2011), « Maîtres et correcteurs de la nature : Les biotechnologies, une question politique », *Ecologie & politique*, 3(43), p.13-21.
- Diallo R., & Ly G. (2022), *Kiffe ta race*, First.
- DiAngelo R. (2018), *White fragility: Why it's so hard for white people to talk about racism*, Beacon Press.
- Diguer L. (1993), « Le schéma narratif et la structuration de l'espace analytique », *Protée*, 21(1), p.53-54.
- Disclose. (2021, 9 mars). *Essais nucléaires : révélations sur une épidémie de cancers*, Mediapart. <https://www.mediapart.fr/journal/international/090321/essais-nucleaires-revelations-sur-une-epidemie-de-cancers>

Dobré M. (2002), *L'écologie au quotidien : éléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*, Éditions L'Harmattan.

Douglas M. (2001), *De la souillure Essai sur les notions de pollution et de tabou*, La Découverte.

Douglas M. (2004), *Comment pensent les institutions, suivi de La connaissance de soi et Il n'y a pas de don gratuit*, La Découverte.

Doytcheva M. (2015), *Politiques de la diversité: sociologie des discriminations et des politiques antidiscriminatoires au travail*, Peter Lang, collection : « Travail & Société ».

Doytcheva M. (2016), « Roms et Tsiganes en Europe méditerranéenne : prégnance et circulation des catégories », *Revue européenne des migrations internationales*, 32(1), p.165-182.

Doytcheva M. (2018), *Le multiculturalisme*, La Découverte, Collection : « Repères ».

Doytcheva M. (2022), « Approches critiques du racisme, perspectives franco-américaines », *Revue du MAUSS*, 2(60), p.205-222.

Doytcheva M., & Gastaut Y. (2022), « Race, Racismes, Radicalisations : Enjeux conceptuels et méthodologiques, perspectives critiques », *Émulations*, 42, p.7-30.

DPC. (s. d.). <https://caen.fr/sites/default/files/2021-02/2021-02-Plaque%20PPI%20DPC%20Caen%20VF.pdf>

Dunezat X., & Gourdeau C. (2016), « Le racisme institutionnel : un concept polyphonique », *Migrations Société*, 163(1), p.13-32.

Durand M., & Jaglin S. (2013), « Inégalités environnementales et écologiques : quelles applications dans les territoires et les services urbains ? », *Flux*, 3-4(89-90), p.4-14.

Durkheim É. (1895), *Les règles de la méthode sociologique*, Germer Baillière.

Eduardo B-S. (2006), *Racism without racists: Color-blind racism and the persistence of racial inequality in the United States*, Rowman & Littlefield Publishers.

Elassar A. (2020,27 juin). *How the term « Dixie » came to define the South*, CNN.com . <https://www.cnn.com/2020/06/27/us/dixie-term-south-racism-black-lives-matter-trnd/index.html>

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE. (2022). https://www.registres-dematerialises.fr/report/2897/download/final_report

Time. (1970, 3 août), *Environment: The Rise of Anti-Ecolog*, *Time*. <https://content.time.com/time/subscriber/article/0,33009,876696,00.html>

EPA. (1992), *Report on Environmental Equity: Reducing Risks for All Communities*. https://www.epa.gov/sites/default/files/2015-02/documents/reducing_risk_com_vol2.pdf

Fachin P. (2019, 9 décembre), *Paraisópolis: a dinâmica de uma favela que pode inspirar metrópoles a serem mais cidades. Entrevista especial com Eduardo Pizarro*, *Combate Racismo Ambiental*. <https://racismoambiental.net.br/2019/12/09/paraisopolis-a-dinamica-de-uma-favela-que-pode-inspirar-metropoles-a-serem-mais-cidades-entrevista-especial-com-eduardo-pizarro/>

Fanon F. (1952), *Peau noire, masques blancs*, Seuil.

Fassin D., & Fassin É. (2006), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*. La Découverte.

Fassin É., Windels A., Fouteau C., & Guichard S. (2014), *Roms & riverains: Une politique municipale de la race*. La Fabrique Éditions.

Fears D., & Dennis B. (2021, 6 avril), 'This is environmental racism', *The Washington Post*. <https://www.washingtonpost.com/climate-environment/interactive/2021/environmental-justice-race/>

Ferdinand M. (2019) *Une écologie décoloniale. Penser l'écologie depuis le monde caribéen*, Seuil.

Ferdinand M. (2020), « Anthropocènes Noirs. Décoloniser la géologie pour faire monde avec la Terre. *Les Terrestres* », HAL, en ligne.

Ferdinand M. (2021), « Essais nucléaires, justice et souveraineté en Polynésie », *Écologie & politique*, 63(2), p.137-148.

Filhol E. (2020), « Bohémiens condamnés aux galères à l'époque du Roi-Soleil (1677 à 1715) », *Criminocorpus*, en ligne.

Firmin A. (1885,) *De l'égalité des races humaines : anthropologie positive*, Librairie Cotillon.

Flipo F., Dobré M., & Michot M. (2013), *La face cachée du numérique. L'impact environnemental des nouvelles technologies*, Échappée (L').

Fonbaustier L. (2021), *Environnement*, Anamosa.

Fraser N. (2004), « Justice sociale, redistribution et reconnaissance », *Revue du MAUSS*, 1(23), p.152-164.

Gamblin M. (2021, 12 juillet), « Ma'ohi lives matter » : le Tavini dénonce le préjudice nucléaire, *Polynésie la 1ère*. <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/ma-ohi-lives-matter-le-tavini-denonce-le-prejudice-nucleaire-1057243.html>

Géry Y., Mathieu A., & Gruner C. (2014), *Les Abandonnés de la République : Vie et mort des Amérindiens de Guyane française*, Albin Michel.

Gotman A. (2001), *Le sens de l'hospitalité*, Presses Universitaires de France.

Granjou C. (2014), "Pour une sociologie de l'environnement. Environnement, société et politique: Bernard KALAORA et Chloé VLASSOPOULOS, 2013, Seyssel, Champ Vallon, 301 p. », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 8, 2(2), p.483-488.

Guillaumin C. (1972a), « Caractères spécifiques de l'idéologie raciste », *Cahiers Internationaux de Sociologie, Nouvelle Série*, 53, p.247-274.

Guillaumin C. (1972b), *L'idéologie Raciste. Genèse et Langage Actuel*, Mouton & Co.

Guillaumin C. (1981), « « Je sais bien mais quand même » ou les avatars de la notion de race », *Le Genre humain*, 1(1), p.55-65.

Hage G. (2017), *Le Loup et le Musulman*, Wildproject Éditions.

Haraway D. (2016), « Anthropocène, Capitalocène, Plantationocène, Chthulucène: Faire des parents », *Multitudes*, 65(4), p.75-81.

Helg A. (2016), *Plus jamais esclaves ! De l'insoumission à la révolte, le grand récit d'une émancipation (1492-1838)*, La Découverte.

Herculano S., & Pacheco T. (2006), « Racismo ambiental, o que é isso », *Rio de Janeiro: Projeto Brasil Sustentável e Democrático: FASE*.

- Hobsbawm E. J. (2006), « Faire une « révolution bourgeoise » », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 53-4(5), p.51-68.
- Holifield R. (2001), « DEFINING ENVIRONMENTAL JUSTICE AND ENVIRONMENTAL RACISM », *Urban Geography*, 22(1), p.78-90.
- Holt Thomas. C., Zancarini J-C., & Zancarini-Fournel M. (2021). *Le mouvement : la lutte des Africains-Américains pour les droits civiques*, La Découverte.
- Insee. (2016), « La localisation géographique des immigrés », *Insee Première*, 1591, en ligne.
- Insee. (2021), « Niveau de vie et pauvreté des immigrés », *Revenus et patrimoine des ménages | Insee*, en ligne.
- Insee. (2022), « Niveau de vie et pauvreté des territoires en 2019 – Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages en 2019 », *Insee*, en ligne.
- Insee. (2023) « Caractéristiques des emplois – Immigrés et descendants d'immigrés », *Insee*, en ligne.
- Inwood J. F. J. (2011), « Geographies of Race in the American South: The Continuing Legacies of Jim Crow Segregation », *Southeastern Geographer*, 51(4), p.564-577
- Jean-Calmettes A. (2022, 14 avril). *Malcom Ferdinand, mouvement*.
<https://www.mouvement.net/societe/malcom-ferdinand>
- Jollivet M., & Pavé A. (1993), « L'environnement : un champ de recherche en formation », *Natures Sciences Sociétés*, 1(1), p.6-20.
- Kaufmann J-C. (2016), *L'entretien compréhensif*, Armand Colin.
- Keucheyan R. (2018), *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*, La Découverte.
- Lamaison D. (2018), « Une terre or et sang. Brève histoire populaire de la Guyane française », *Z : Revue itinérante d'enquête et de critique sociale*, 1(12), p.22-31.
- Larcher S. (2023), « Positionnalités des chercheur.e-s minoritaires. Connaître les mondes sociaux, entre rapports de pouvoir et mythe de l'objectivité », *Raisons politiques*, 89(1), p.5-24.
- Lariagon R., & Havard M. (2022), « Les squats d'exilés à Caen: problème global, réponse locale », *Atlas Social de Caen*, en ligne.
- Larrère C. (2015), « Inégalités environnementales et justice climatique », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 3 (79), p.73-77.
- Larrère C. (2017), *Les inégalités environnementales*, Presses Universitaires de France, PUF, Collection : « lavedesidées.fr ».
- Larrère C. (2023), *L'écoféminisme*, La Découverte.
- L'assainissement collectif | Caen la mer*. (s. d.), Consulté le 8 août 2023.
<https://caenlamer.fr/assainissement-collectif>
- Laurent É. (2012), « Pour une justice environnementale européenne: Le cas de la précarité énergétique », *Revue de l'OFCE*, 120(1), p.99-120.
- Laurian L. (2008), « Environmental Injustice in France », *Journal of Environmental Planning and Management*, 51(1), p.55-79.

Le Bigot E. (2021), « Les personnes marginalisées dans les espaces publics », *Atlas social de Caen*, en ligne.

Le Blanc G. (2009), *L'invisibilité sociale*, Presses Universitaires de France.

Le Moigne Y. (2021), La nation colorblind et le spectre utile de l'«américanisation» : réflexions autour du développement de l'antiracisme politique en France. Dans O'Brien Castro Monia, Chommeloux Alexis (dir.) *Americanis/zation*. Le Manuscrit, (p.165-212).

Le projet. (s. d.), Le Dôme. Consulté le 9 août 2023.
<http://ledome.info/le-projet>

Le Roulley S. (2019), D'une reconstruction à l'autre. Dans *Le désert urbain, Collectif Chronique du Désert*, Éditions Grevis.

Lecerf Maulpoix C., Citton Y., Denis J., Pontille D., & Taibi N. (2020), « Monde des idées », *Revue du Crieur*, 1(15), p.136-159.

Lépinard É., & Mazouz, S. (2021), *Pour l'intersectionnalité*, Anamosa.

Lerich F. (2016), Chapitre 2. L'Ouest et l'identité américaine. Dans *Les États-Unis. Géographie d'une grande puissance*, (p.31-42). Armand Colin, Collection : «U».

Les aires d'accueil des gens du voyage | Caen la mer. (2023). <https://caenlamer.fr/aires-accueil-gens-voyage>

Le Tourneau F-M. (2020), « Le « système garimpeiro » et la Guyane : l'orpaillage clandestin contemporain en Amazonie française », *Cahiers d'Outre-Mer*, LXXIII(282), p.263-290.

Lewis D. R. (1995), « Native Americans and the Environment: A Survey of Twentieth-Century Issues », *American Indian Quarterly*, 19(3), p.423-450.

Lhuillier D. (2005), « Le « sale boulot » », *Travailler*, 2(14), p.73-98.

Loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (Elan). (2022), Ministères Écologie Énergie Territoires. <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-portant-evolution-du-logement-lamenagement-et-du-numerique-elan>

Loiseau G. (2009), « Les « grands passages »: Une forme d'itinérance alternative à la spatialisation des gens du voyage », *Le sociographe*, 1(28), p.13-26.

Lynch B. D. (1993), « The Garden and the Sea: U.S. Latino Environmental Discourses and Mainstream Environmentalism », *Social Problems*, 40(1), p.108-124.

Mahoudeau A. (2022), *La panique woke*, Éditions Textuel.

Maldonado D. V. H. (2018, 29 mai). *Did the hippies have nothing to say?*, *BBC.com*.
<https://www.bbc.com/culture/article/20180529-did-the-hippies-have-nothing-to-say>

Malin I. (2022), « « Avec « Les Enfants du plomb », l'émission « Vert de rage » enquête sur les dangers de cette pollution en France et au Pérou » ». *Franceinfo*.
https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/video-les-enfants-de-plomb-comment-ce-scandale-sanitaire-ruine-l-avenir-des-enfants-affecte-par-cette-pollution_5385952.html

Marangé C., & Keucheyan R. (éd.) (2021), Ho Chi Minh (1890-1969) Dans *Histoire globale des socialismes. XIXe-XXIe siècle* (p.887-896), Presses Universitaires de France.

Matagne P. (2003), « Aux origines de l'écologie », *Innovations*, 18(2), p.27-42.

Mazouz S. (2020), *Race*, Anamosa.

McGurty E. M. (1997), « From NIMBY to Civil Rights: The Origins of the Environmental Justice Movement », *Environmental History*, 2(3), p.301-323.

McGurty E. M. (2000), « Warren County, NC, and the Emergence of the Environmental Justice Movement: Unlikely Coalitions and Shared Meanings in Local Collective Action », *Society & Natural Resources*, 13(4), p.373-387.

Memmi A. (1985), *Portrait du colonisé, précédé de : Portrait du colonisateur*, Éditions Gallimard, Folio Actuel.

Meurs D., & Pailhé A. (2008), « Descendantes d'immigrés en France : une double vulnérabilité sur le marché du travail ? », *Travail, genre et sociétés*, 2(20), p.87-107.

Michel A. (2020), *Un monde en nègre et blanc. Enquête historique sur l'ordre racial*, Seuil.

Michel-Guillou É. (2014), « La représentation sociale du changement climatique : enquête dans le sens commun, auprès de gestionnaires de l'eau », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 4(104), p.647-669.

Mills C. W. (2023), *Le contrat racial*, Mémoire d'encrier.

Misery A. (2014, 30 septembre), *Caen : les cuves du dépôt pétrolier sous le pont de Calix pourraient être déplacées*, France 3 Normandie. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/2014/09/30/caen-les-cuves-du-depot-petrolier-sous-le-pont-de-calix-pourraient-etre-deplacees-561916.html>

Mohai P., Pellow D., & Roberts J. T. (2009), « Environmental Justice. *Annual Review of Environment and Resources* », 34(1), p.405-430.

Montague D. (2022), « Systemic environmental racism exposed. *Nature Sustainability* », 5(6), p.462-463.

Morris A. D. (1984), *The origins of the civil rights movement*, The Free Press, A Division of Macmillan.

Morris A. D. (1999), « A RETROSPECTIVE ON THE CIVIL RIGHTS MOVEMENT : Political and Intellectual Landmarks », *Annual Review of Sociology*, 25(1), p.517-539.

Mulot S. (2007), « Le mythe du viol fondateur aux Antilles françaises », *Ethnologie française*, 37(3), p.517-524.

Naudé A-J. (2000), « Le saturnisme, une maladie sociale de l'immigration », *Santé, le traitement de la différence*, 1225, p.13-22.

NIMBY (Not In My Back Yard - pas près de chez moi). (2014). [Terme], *Géococonfluences*. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/nimby-not-in-my-back-yard-surtout-pas-chez-moi>

Olga E. (2020, 12 août), *Environmental Racism: Why Does It Still Exist? Impakter*. <https://impakter.com/environmental-racism-why-does-it-still-exist/>

Otele O. (2022), *Une histoire des noirs d'Europe : De l'Antiquité à nos jours*, Albin Michel.

Paveau M-A. (2022), « Comment pensent les chercheuses blanches ? Propositions épistémologiques et méthodologiques », *Itinéraires*, en ligne.

Pei-wei Yang B. (2019), *How Renewable Energy Can, and Should, Address Environmental Racism*, *Anthroposphere - The Oxford Climate Review*. <https://www.anthroposphere.co.uk/post/environmental-racism-taiwan>

- Philippe S., & Stadius T. (2021), *Toxique. Enquête sur les essais nucléaires français en Polynésie*, Presses Universitaires de France, PUF.
- Pillon T. (2014), « Le corps ouvrier au travail », *Travailler*, 2(32), p.151-169.
- Pinçon M., & Pinçon-Charlot M. (2016), *Sociologie de la bourgeoisie*. La Découverte.
- Pinoteau M., & Khoma F. (2010), « Le saturnisme : une maladie de pauvres », *Plein droit*, 3(86), p.17-19.
- Préfecture du Calvados, & Conseil départemental du Calvados. (2018), *Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Calvados 2018-2024*. <https://www.angvc.fr/wp-content/uploads/2018/07/14-Sch%C3%A9ma-d%C3%A9part.-accueil-GDV-2018-2024.pdf>
- Pulido L. (2017), « Environmental Racism », *International Encyclopedia of Geography*, John Wiley & Sons, p. 1-13.
- Robin, M-M. (2021), *La fabrique des pandémies. Préserver la biodiversité, un impératif pour la santé planétaire*, La Découverte.
- Roblin L. (2019), « L'écologie chrétienne de l'encyclique Laudato si' », *Ecologie politique*, 58(1), p.151-168.
- Rolland-Diamond C. (2016), *Black America. Une histoire des luttes pour l'égalité et la justice (XIXe-XXIe siècle)*, La Découverte, Collection : « Sciences humaines ».
- Ruiters G. (2001), « Environmental racism and justice in South Africa's transition », *Politikon*, 28(1), p.95-103.
- Saint-Sernin Y., & Surmaire L. (2021, 8 février), *Il y a un « racisme environnemental » à l'égard des gens du voyage, selon le juriste William Acker*. [sudouest.fr https://www.sudouest.fr/il-y-a-un-racisme-environnemental-a-l-egard-des-gens-du-voyage-selon-le-juriste-william-acker-4440414.php](https://www.sudouest.fr/il-y-a-un-racisme-environnemental-a-l-egard-des-gens-du-voyage-selon-le-juriste-william-acker-4440414.php)
- Salas R. N. (2021), « Environmental Racism and Climate Change — Missed Diagnoses », *New England Journal of Medicine*, 385, p.967-969.
- Schaffauser T. (2014), *Les luttes des putes*, La fabrique édition.
- Schaub J-F., & Sebastiani S. (2021), *Race et histoire dans les sociétés occidentales (XV-XVIIIe siècle)*, Albin Michel.
- Schlüns J. (2007), « Umweltbezogene Gerechtigkeit in Deutschland », *APuZ*, p.25-31.
- Slaouti O., & Le Cour Grandmaison O. (2020), *Racismes de France*, La Découverte.
- Soumahoro M. (2020), *Le triangle et l'hexagone : réflexions sur une identité noire*, La Découverte.
- Spitz C. T. (2007), « Traversées océaniques », *Multitudes*, 3(30), p.29-36.
- SPLA Caen Presqu'île. (2022). <https://caen-presquile.com/>
- Strigler M-C. (2012), « Amérindiens et écologistes ensemble pour la protection de l'environnement – Stratégie fondée ou alliance contre nature ? : Le cas du riz sauvage des Chippewa », *ELOHI*, 2, p.29-41.
- Taylor D. E. (2014), *Toxic Communities. Environmental Racism, Industrial Pollution, and Residential Mobility*, NEW YORK UNIVERSITY PRESS.
- Tcherkézoff S. (2008), *Polynésie/Mélanésie. L'invention française des "races" et des régions de l'Océanie (XVIe-XIXe siècle)*, Au vent des îles.

- Thénault S. (2014), Le « code de l'indigénat » Dans *Histoire de l'Algérie à la période coloniale* (p.200-206). Abderrahmane Bouchène et al (éd), La Découverte.
- Théry H. (2012), Chapitre 3 - Les Brésiliens. Dans *Le Brésil* (p.47-76), Armand Colin Collection: «U».
- Thiann-Bo Morel M. (2019), « Tensions entre justice environnementale et justice sociale en société postcoloniale : le cas du risque requin », *VertigO*, 19(1), en ligne.
- Trouillot M-R. (1995), *Silencing the past: Power and the production of history*, Beacon Press.
- Veille Sociale 14*. (2023), *Veille Sociale 14*. <https://www.veille-sociale-14.org/>
- Verdol P. (2020), *Le Chlordécone aux Antilles Françaises : Politique publique de gestion de la crise Pour une décolonisation et une coconstruction*, Éditions L'Harmattan.
- Verove M. (2021), « Prostitution : relégation et marginalité dans le centre-ville de Caen », *Atlas Social de Caen*, en ligne.
- Waldron I. (2018), *There's Something in the Water. Environmental Racism in Indigenous and Black Communities*, Fernwood Publishing.
- Walker C. (2006), « *Environmental racism in Australia* », 96, p.9-11.
- Walker É. (2021), « La division socio-résidentielle dans l'aire urbaine de Caen en 2015 », *Atlas social de Caen*, en ligne.
- Wiar L. (2022), « Quand Netflix fait de la diversité son meilleur argument commercial », *Nectart*, 1(14), p.72-83.
- Williams J. (2021), *Climate change is racist: Race, privilege and the struggle for climate justice*, Icon Books.
- Wimberley D. (2010), « Quality of Life Trends in the Southern Black Belt, 1980-2005 : A Research Note », *Journal of Rural Social Sciences*, 25(1), p.103-118.